

Le Sapeur-Pompier de l'Isère



Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère
Revue éditée au profit de ses œuvres sociales

LA CAISSE D'EPARGNE DE VOIRON-CHARTREUSE



"L'ESPRIT DE CHALLENGE AU SERVICE DE SES CLIENTS"

La Caisse d'Epargne de VOIRON-CHARTREUSE, c'est :
15 Agences
19 Distributeurs Automatiques de Banque
Nos conseillers sont à votre service pour toutes vos demandes de
renseignements concernant :
les PLACEMENTS et les CREDITS

C'est aussi :

Un service **Economie Locale** (collectivités locales, entreprises,
promotion immobilière, associations)

le **Centre de Rencontres "ESPACE CEVE"**

où sont accueillies de nombreuses manifestations culturelles
tout au long de l'année.

CAISSE D'EPARGNE DE VOIRON-CHARTREUSE, ESPACE CEVE

58, cours Becquart-Castelbon, B.P. 108, 38503 VOIRON Cedex

Tél. : 76.05.40.66 - Téléfax : 76.66.14.41 - Télex : 308 499

L'Union Départementale
L'Union Départementale
de l'Isère



présente

Sommaire

Union Départementale



Le Mot du Président.....11

Un nouveau Directeur Départemental.....13

Une lourde fonction17

73^e Congrès
des Sapeurs-Pompiers
de l'Isère
et de l'Union



Départementale19



Réunion de Secteur 1 à Corenc25

Réunion de Secteur Bourgoin-Jallieu.....29

Le Lieutenant JEYMOND en visite
au Centre de Secours de Morestel.....31

La réunion des Chefs
de Corps du Secteur
de Vienne.....



Assurance collective des
Sapeurs-Pompiers de l'Isère35

Assurances souscrites par l'Union Départementale39

APRA-CIPRA.....41

Les assurances des Sapeurs-Pompiers de l'Isère :
questions - réponses43



Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours

La page du Directeur :

Bonjour !.....15

Sommaire

Formation

L'audio-visuel au service de la formation45

Service de Santé

Epreuve d'effort simple, mesurant la réponse cardiaque à une activité physique moyenne.....47

Jeunes Sapeurs-Pompiers

Brevet de Cadets

1991 à Voiron49



Interventions

Remerciements de l'E.D.F., usine de Grand'Maison53

Feu à la Papeterie Gerex.....55



Vie des Corps

Mouvements

de Chefs de Corps à Renage.....59

Vaulx-Milieu : le Chef passe ses pouvoirs69

La médaille militaire pour F. PETIT-MARTENON.....71

Centenaire du Corps de Saint-Alban de Roche.....73

Honneur aux Sapeurs-Pompiers de Saint-Romans75

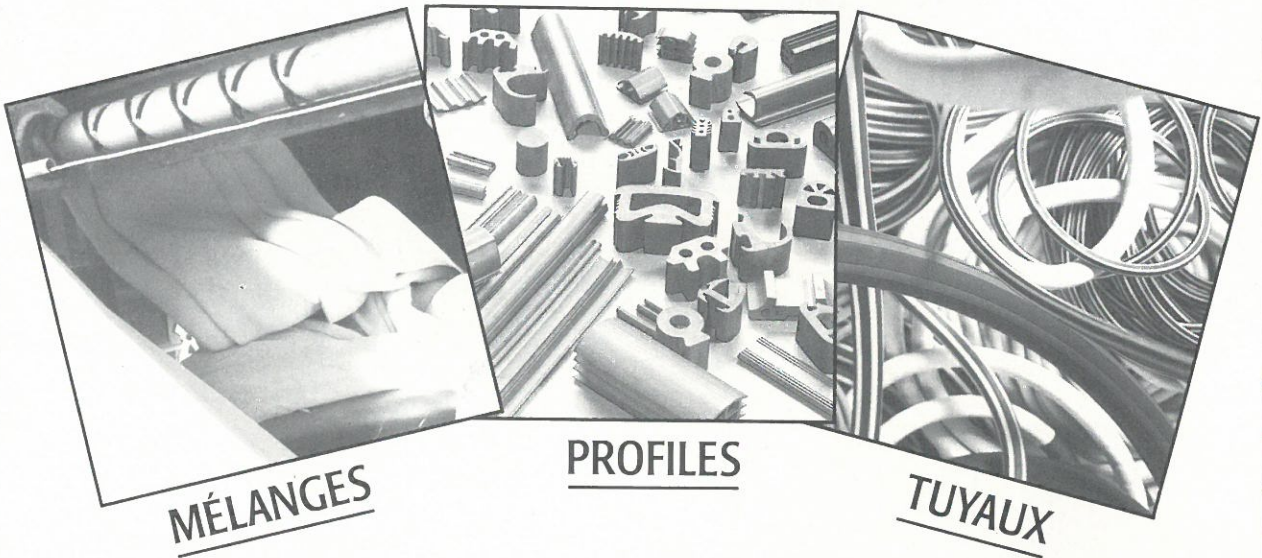
Une Sainte-Barbe 199

en différé à la Tour

du Pin.....77



Dans l'industrie, tous les mots qui s'écrivent en caoutchouc se conjuguent en PHOENIX...



MÉLANGES

PROFILES

TUYAUX

Apparemment, il est aussi difficile d'écrire en caoutchouc que de conjuguer des noms communs. Certes, tout le monde peut hésiter lorsqu'il faut décrire un mélange élastomère, un tuyau de refroidissement de moteur turbo ou un joint antisismique de pont autoroutier.

Pourtant, les Techniciens & Collaborateurs de PHOENIX n'hésitent pas. Ils écrivent par exemple "Calfeutrement en caoutchouc" et ils conjuguent bel et bien leurs efforts, leurs compétences, leur expérience et leur savoir-faire pour donner vie à un mélange de formulation complexe, à un tuyau de caractéristiques élevées ou à un joint profilé indispensable à la sécurité de chacun.

En somme, les Industriels nous posent leur problème : Mélange, Tuyaux, Profilés, et, en PHOENIX, nous conjugurons et leur donnons satisfaction.

Le monde d'aujourd'hui vit dans un environnement, consomme des produits ou utilise des matériels à l'élaboration desquels PHOENIX participe quotidiennement. Que personne ne porte attention à ces articles caoutchouc, telle est notre récompense permanente depuis des décennies parce que, pour nous, cela signifie R.A.S. Bien reçu, nous continuons!



PHOENIX

PHOENIX S.A. - 38230 CHARVIEU - PONT-DE-CHÉRU Y

Tél. 78 32 08 25 - Télex 340 645 Phoenix F

Télécopieur 72 02 32 42

Sommaire

L'initiative d'un homme	79
Le Centre de Première Intervention de Chasse-sur-Rhône.....	81
Le Centre de Secours n° 45	83
Centre de Secours de La Matheysine.....	85
Centre de Secours de Voiron.....	87
Petites annonces	87



Sports


31 ^e Championnat de France de Cross Country	89
Culturisme : Exploit, Roche Vice-Champion d'Europe.....	92
Championnat de France de Ski Alpin	93
Association Sportive des Sapeurs-Pompiers	
Parachutistes Français.....	97

Poésie

A tous les Pompiers	100
---------------------------	-----

Carnet

André JEYMOND n'est plus	101
M. Georges GONNETON nous a quittés	103



Textes Officiels

La réforme de l'enseignement du secourisme	105
--	-----

SANICAR

VSAB RENAULT MASTER
conforme à la norme
NFS 61530 d'avril 91

NOUVEAU



V.S.A.B. RENAULT MASTER



SOCIETE SANICAR

Zone Industrielle de Colombe
38690 Le Grand Lemp (France)
Tél. : 76 55 87 22
Fax : 76 55 98 57
Télex : 308 435



Le Sapeur-Pompier de l'Isère

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

Affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français

Siège Social : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère - 6, avenue Victor-Hugo - 38170 Seyssinet-Pariset

7

La seule Revue Officielle Technique et d'Information

éditée par l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de l'Isère au
profit de ses œuvres culturelles et
sociales

Adresser toute la correspondance,
les textes et les photos
concernant le journal
"Le Sapeur-Pompier de l'Isère" au
Lieutenant Pierre CROIZAT,
Secrétaire Général
de l'Union Départementale
6 avenue Victor Hugo
38170 Seyssinet-Pariset
Tél. : 76 48 28 00

COMITE D'HONNEUR

Lieutenant-Colonel Eugène BLANC
Les Jardins de Saint-Benoît - 38200 Vienne

Commandant Jean ANDRE
43, rue des Jardins - 38220 Vizille

Commandant André CHAIZE
38620 Saint-Géoire-en-Valdaine

Commandant Henri DANTIN
Gameux-Chatte - 38160 Saint-Marcellin

Commandant André FELIX
Rue Banave - 38400 Saint-Martin-d'Hères

Commandant André GUILLERMINET
38300 Bourgoin-Jallieu

Commandant Maurice JACQUIER
Chabrillan - 26400 Crest

Commandant Joseph REVOUY
Rue des Mourines - 38500 Le Péage-de-Roussillon

Capitaine François ARBARETAZ
Mairie - 38490 Chimilin

Capitaine Stéphane BERTHOLOZ
78, rue Charles-Michel - 38600 Fontaine

Capitaine Louis BESANÇON
36, rue du Drac - 38120 Saint-Egrève

Capitaine Maurice BUISSON
Grande-Rue - 38940 Roybon

Capitaine Jean GAUTHIER
121, rue d'Italie - 38110 La Tour-du-Pin

Capitaine Jacques GIVORD
4, rue Jules-Guesde - 38790 Saint-Maurice-l'Exil

Capitaine André JEYMOND †
38410 Vaulnaveys-le-Bas (décédé en 91)

Capitaine Jean MEDALIN
33, rue Garillaud - 38550 Le Péage-de-Roussillon

Conception graphique
Réalisation - Maquette



Agence de Presse
73, rue Lafayette - 75009 PARIS
Tél : (1) 42 85 17 07 - Fax : 45 96 07 53

Capitaine Félicien MOUCHET
Villa Ward-Ouest Chemin Jacquemoud - 38580 Allevard

Lieutenant Marcel BLANC
38690 Bizonnes

Capitaine Gaston PALIN
Place Louis Montagnat - 38440 Saint-Jean-de-Bournay

Lieutenant Georges CARTIER-MILLON
Chemin Meary - 38190 Villard-Bonnot

Capitaine Louis PLANCHAT
26, rue de la Paix - 38290 La Verpillière

Lieutenant Joseph CHEVALLIER
38540 Heyrieux

Capitaine Paul PROST
11, chemin du Clos - 38150 Roussillon

Lieutenant Pierre FAVET
Chemin Violet - 38690 Le Grand-Lemps

Capitaine Louis RAY
34, rue du Colombier - 38540 Heyrieux

Lieutenant Robert MAURINAUX
"La Roche" - 28, rue de la République - 38420 Domène

Composition du Conseil d'Administration

1/4 renouvelable	Grenoble	Rives	Bourgoin	Vienne
1992	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.	1 C.P.I.
1993	2 C.S.	2 C.S.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.
1994	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S.
1995	1 C.S. + 2 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.P.I.

Renouvelables en 1992

Lieutenant GIROUTRU - Capitaine ESCALLON...Grenoble
Capitaine AUDIBERT - Lieutenant BEYLERives
Lieutenant FERRAND - Lieutenant PERRIN.....Bourgoin
Adjudant-Chef MANDRANVienne
Lieutenant ARGENTIERGrenoble

Renouvelables en 1994

Lieutenant-Colonel PAILLOT -
Capitaine BRUNEL - Lieutenant PONCETGrenoble
Lieutenant CROIZAT - Lieutenant PICOTRives
Capitaine MARION - Lieutenant ARGOUDBourgoin
Lieutenant MONDANGEVienne

Renouvelables en 1993

Lieutenant BERNARD - Lieutenant SPERONEGrenoble
Capitaine MATHIEU - Lieutenant MOUNIERRives
Lieutenant CLAPISSON - Lieutenant COTTAZBourgoin
Capitaine LANGLAIS - Lieutenant DUCVienne

Renouvelables en 1995

Lieutenant ALLIBE - Lieutenant JEYMOND
Lieutenant BONINGrenoble
Lieutenant PELEGRINELLI - Adjudant FELIXRives
Lieutenant CLEYET-MERLE - Lieutenant ROUSSET ..Bourgoin
Lieutenant BOYETVienne

Comité Exécutif

Président :

Lieutenant Jackie JEYMOND - 38410 Vaulnaveys-le-Bas

Vice-Président :

Lieutenant-Colonel René PAILLOT
19, av. V. Hugo - 38170 Seyssinet-Pariset

Vice-Président Sud Isère :

Capitaine Gérard BRUNEL
3, les Penattes - 38760 Varcès-Allières et Risset

Vice-Président Nord Isère :

Lieutenant Michel DUC
4 bis, rue Ferrachet - 38440 Saint-Jean-de-Bournay

Trésorier Général :

Lieutenant Jacques PERRIN - 38510 Morestel

Trésorier Général Adjoint :

Lieutenant Max FERRAND - 38110 La Tour-du-Pin

Secrétaire Général :

Lieutenant Pierre CROIZAT
"La Contamine" - 38470 Vinay

Secrétaire Général Adjoint :

Lieutenant Armand BERNARD
38400 Saint-Martin-d'Hères

Conseil d'Administration

Lieutenant-Colonel René PAILLOT
C.S.P.

Capitaine Georges AUDIBERT
C.S.P. - 38140 Rives

Capitaine Gérard BRUNEL
38400 Saint-Martin-d'Hères

Capitaine André ESCALLON
38350 La Mure

Capitaine Pierre LANGLAIS
C.S.P. - 38200 Vienne

Capitaine MARION
C.S.P. - 38300 Bourgoin-Jallieu

Capitaine Claude MATHIEU
38500 Voiron

Lieutenant Gabriel ALLIBE
38800 Pont-de-Claix

Lieutenant Jean ARGENTIER
38520 Bourg-d'Oisans

Lieutenant Henri ARGOUD
38490 Saint-André-le-Gaz

Lieutenant Armand BERNARD
38400 Saint-Martin-d'Hères

Lieutenant Louis BEYLE
38160 Saint-Romans

Lieutenant Gilbert BONIN
38320 Brie-et-Angonnes

Lieutenant André BOYER
38790 Saint-Georges-d'Espéranche

Lieutenant Jean CLAPISSON
38460 Crémieu

Lieutenant André CLEYET-MERLE
38620 Saint-Géoire-en-Valdaine

Lieutenant Joseph COTTAZ
38110 Dolomieu

Lieutenant Pierre CROIZAT
Service Départemental d'Incendie - 38170 Seyssinet

Lieutenant Michel DUC
38440 Saint-Jean-de-Bournay

Lieutenant Max FERRAND
38110 La Tour-du-Pin

Lieutenant Gérard GIROUTRU
38240 Meylan

Lieutenant Jackie JEYMOND
38410 Vaulnaveys-le-Bas

Lieutenant Roger MONDANGE
38550 Le Péage-de-Roussillon

Lieutenant Gérard MOUNIER-VEHIER
38940 Roybon

Lieutenant Christian PELEGRINELLI
38210 Tullins

Lieutenant Jacques PERRIN
38510 Morestel

Lieutenant Raymond PICOT
38140 Beaucroissant

Lieutenant Yves PONCET
38600 Fontaine

Lieutenant Serge ROUSSET
38110 Saint-Didier-de-La-Tour

Lieutenant Claude SPERONE
38660 Le Touvet

Adjudant-Chef Roger MANDRAN
38150 La Chapelle-de-Surieu

Adjudant Paul FELIX
38690 Le Grand-Lemps

Conseiller Technique

Lieutenant-Colonel J.-C. BOURGEOIS
Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours
38170 Seyssinet

Responsable des Jeunes Sapeurs-Pompiers

Sergent-Chef GAUTHIER
38300 Saint-Savin

Composition des Commissions et Groupes de Travail

Commission des Sports et Manifestations

Animateur : Capitaine BRUNEL.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant NAVILLE, Lieutenant ALLIBE, Lieutenant FERRAND, Sapeur RABATEL, Capitaine MATHIEU, Officier de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, Capitaine LANGLAIS, Capitaine ESCALLON.

Commission Consultative - Formation

Animateur : Lieutenant CROIZAT.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant COQUET, Lieutenant GIROUTRU, Lieutenant BONNET, Sous-Lieutenant GILLET, Lieutenant PERRIN, Sous-Lieutenant G. COTTAZ, Lieutenant DURAND, Sous-Lieutenant FRANTZ, Lieutenant NAVILLE, Lieutenant CHENAL.

Commission Protection Sociale

Animateur : Capitaine BRUNEL.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant-Colonel PAILLOT, Lieutenant CROIZAT, Lieutenant DUC, Capitaine ESCALLON, Lieutenant BEYLE, Lieutenant J. COTTAZ, Lieutenant PONCET, Adjudant-Chef MANDRAND.

Commission des Jeunes Sapeurs-Pompiers

Animateurs : Capitaine MATHIEU et Sergent-Chef GAUTHIER.

Membres : Le Président de l'U.D., Capitaine LANGLAIS, Capitaine ESCALLON, Lieutenant BOYER, Sapeur THERMOZ, Adjudant FELIX, Adjudant MARTINELLO, Sergent-Chef MARKARIAN, Caporal CAVE, Caporal MARECHAL, Caporal-Chef ROCHE, Sergent LANDRY.

Commission des Anciens Sapeurs-Pompiers

Animateur : Commandant ANDRE.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant-Colonel BLANC, Commandant CHAIZE, Capitaine MOUCHET, Capitaine RAY, Lieutenant CHEVALLIER, Lieutenant DUC, Lieutenant ALLIBE.

Commission du Journal

Animateurs : Lieutenant-Colonel PAILLOT et Lieutenant CROIZAT.

Membres : Le Président de l'U.D., Capitaine BRUNEL, Lieutenant DUC, Commandant GUILLERMINET, Capitaine LANGLAIS, Capitaine MATHIEU, Lieutenant BERNARD, Lieutenant FERRAND, Lieutenant MOUNIER-VEHIER.

Commission Juridique

Animateur : Lieutenant JEYMOND, Président de l'U.D.

Membres : Capitaine LANGLAIS, Capitaine AUDIBERT, Lieutenant BONIN, Lieutenant BEYLE, Lieutenant SPERONE, Lieutenant CLAPISSON, Lieutenant CLEYET-MERLE, Lieutenant MONDANGE, Lieutenant PICOT, Lieutenant BLANC.

Groupe de Travail Concours de Manœuvre

Animateur : Lieutenant DURET.

Membres : Le Président de l'U.D., Centre de Secours Principal de Grenoble, Centre de Secours Principal de Rives, Centre de Secours de Saint-Marcellin, Centre de Secours de Montalieu, Centre de Secours de Moirans, Centre de Secours de Péage-de-Roussillon, Centre de Secours de Saint-Laurent-du-Pont, Centre de Première Intervention Les Avenières, Centre de Première Intervention de Dolomieu, Centre de Première Intervention de Vaulnaveys-le-Bas.

Le Mot du Président



M

ars 1990. La nouvelle équipe dirigeante de l'Union Départementale vient d'être élue. Une page de la vie de notre Association est tournée.

Mars 1991. Un an déjà et que de chemin parcouru trop souvent semé d'embûches, mais aussi, que de satisfactions personnelles ou collectives sur les résultats obtenus tant sur le plan départemental que national.

L'action menée aux côtés de notre Fédération et de son très dynamique Président et les résultats imminents qui devraient en découler sont pour nous un encouragement à persévérer pour que soient enfin reconnus notre CREDIBILITE et notre EXISTENCE.

Sur le plan départemental lorsque je m'étais engagé, en juin 1990 à notre Congrès de Péage-de-Roussillon, à faire la visite de chacun des 207 Corps du territoire Isérois, honnêtement je ne pensais pas que cela serait si physiquement éprouvant. Mais toute fatigue se trouve balayée quand on voit le dévouement et le travail effectué par les responsables de l'organisation de ce périple et la chaleur de l'accueil des Personnels des Corps.

Vice-Président de Secteur, Inspecteur Adjoint au Directeur, Administrateurs de l'Union Départementale et Sapeurs-Pompiers des 51 Corps du Secteur de Bourgoin que je viens de visiter, soyez-en très sincèrement remerciés. J'espère et l'avenir le dira, que ce travail d'information et le message que j'ai voulu faire passer ont bien été perçus et reçus.

Sapeurs-Pompiers de l'Isère, nous ne pouvons nous permettre de rester sur des acquits, notre existence et notre crédibilité passent obligatoirement par une nécessaire évolution dans notre Formation, notre Disponibilité et notre Etat d'esprit.

Au 1^{er} juin, le Lieutenant-Colonel BOURGEOIS aura la lourde responsabilité de réorganiser le Service Départemental d'Incendie. Nous l'assurons de tout notre soutien et c'est l'occasion je crois pour que tous ensemble nous entreprenions dans de meilleures conditions qu'hier cette évolution.

CONCERTATION - COMMUNICATION - DIALOGUE - CONFIANCE - HONNETETE - PROFESSIONNALISME - doivent guider notre action.

Lieutenant JEYMOND,
Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

2 hotel **mercure** GRENOBLE

Bonne nuit chez nous

12

L'Hôtel Mercure Grenoble Alpexpo
Grand'Place

DEUX PRIORITÉS : NOTRE SOURIRE - VOTRE ACCUEIL

100 chambres climatisées de grand confort,
vastes et spacieuses

Un Restaurant "Le Belledonne"

Le plaisir du goût marié au plaisir des yeux
Vue sur les Alpes dans un cadre chaleureux

Un Bar "L'Infernet"

Un décor, une ambiance, la convivialité...

Un espace convention modulable
s'adapte à vos moindres désirs
pour vos réceptions, réunions et séminaires...

Du loisir et du divertissement

Au programme
Détente à l'espace Terrasse Piscine
Billard, ping-pong, boules

Une situation stratégique

proche du Centre Ville
du Centre Commercial Grand'Place
du Palais des Congrès "Alpes Congrès"
du Centre des Expositions "Alpexpo"
de la salle de spectacles "Le Summum"

Des facilités d'accès

A deux pas du terminal tramway
Accès direct par la Rocade Sud
Un parking privé et un garage fermé

POUR LE PLAISIR DE VOUS RECEVOIR...

L'Hôtel Mercure Grenoble Alpexpo
Grand'Place

1, avenue d'Innsbruck
38100 Grenoble
Tél. 76 33 02 02 - Télex 980 470 F
Télécopie 76 33 34 44
Télétext 933 - 76 33 34 44

hotel **mercure**

L'Hôtel Mercure Grenoble Alpotel
Centre

DEUX PRIORITÉS : NOTRE SOURIRE - VOTRE ACCUEIL

88 chambres climatisées de bon confort,
Garage fermé

Un Restaurant "Le Magnolia"

Où l'on apprécie les spécialités
simples mais de qualité

Un Bar "Le Saint-James"

Sa carte de Cocktails et de Vieux Whiskies

Un espace convention modulable
s'adapte à vos moindres désirs
pour vos réceptions, réunions et séminaires...

Du loisir et du divertissement

Au programme
Détente à l'espace Terrasse Patio
Billard

Une situation stratégique

proche du Centre Ville
de la Chambre de Commerce
du Palais des Sports
de l'Hôtel de Ville et de la Préfecture

Des facilités d'accès

Accès par A 480 sortie N°3
Direction boulevard Joseph Vallier
Accès par A 43 sortie Centre
Boulevard Jean Pain

POUR LE PLAISIR DE VOUS RECEVOIR...

L'Hôtel Mercure Grenoble Alpotel
Centre

12, boulevard Maréchal Joffre
38000 Grenoble
Tél. 76 87 88 41
Télex 320 884
Télécopie 76 47 58 52

hotel **mercure**

Un nouveau Directeur Départemental

va prendre ses fonctions prochainement dans l'Isère.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers est heureuse en avant première de vous le présenter.

Le Lieutenant-Colonel Jean-Claude BOURGEOIS qui occupera le poste de DDSIS de l'Isère assure actuellement la même fonction dans le département du Tarn à Albi.

13



Natif du Jura il est âgé de 53 ans. Marié et père de 2 enfants.

Il a commencé sa carrière comme Sapeur-Pompier Professionnel à Toulouse en 1962. Devenu Sous-Officier il est muté à l'Inspection Départementale du Tarn le 1^{er} septembre 1968.

Nommé au grade de Sous-Lieutenant il devient Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Mazamet (Tarn) le 1^{er} septembre 1969.

Muté dans le département du Val-d'Oise, il prend le commandement du C.S.P. d'Eaubonne le 1^{er} août 1973.

Chef de Bataillon le 1^{er} septembre 1977 il est nommé Lieutenant-Colonel le 1^{er} septembre 1982.

Major de la Promotion des Directeurs Départementaux en 1982, il assure cette fonction depuis le 1^{er} décembre 1985 dans le Tarn.

Il est Chevalier de la Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre National du Mérite à titre militaire.

Il est Officier de réserve des troupes aéroportées.

Très sportif il a été recordman de France du Parcours Sportif en 1965 et Vice-Champion de France dans la même spécialité en 1968. Il est par ailleurs animateur de la Commission Nationale des Sports à la Fédération.

Le Comité Exécutif se réjouit de l'arrivée du Lieutenant-Colonel BOURGEOIS et lui souhaite la bienvenue ainsi que la plus grande réussite dans son commandement.

Il est assuré que l'Union Départementale lui apportera son soutien le plus total pour la délicate mission qu'il entreprend dans l'Isère.

BRICOLAGE DECORATION JARDIN

castorama

— tout ce qu'il vous faut. —

**ZAC CHAMP ROMAN
38400 SAINT MARTIN D'HERES
Tél. : 76.42.22.18**

La Page du Directeur

Bonjour !

15



Il n'est jamais aisé de s'adresser à des lecteurs méconnus mais le courant de communication et l'esprit corporatiste qui sont traditionnellement de mise chez les Sapeurs-Pompiers faciliteront mes propos. Le support constitué par la revue de l'Union Départementale et que m'offrent le Président JEYMOND et toute son équipe est pour moi une opportunité appréciée dont je les remercie chaleureusement. Cette revue me permettra de vous dire bonjour en l'attente du plaisir de vous rencontrer et de vous saluer de vive voix.

A travers quelques mots de présentation, qu'il me soit d'abord permis de vous assurer de mon attachement au monde associatif qui entoure normalement les Sapeurs-Pompiers. C'est vous dire l'importance que j'accorde à l'Union Départementale avec laquelle il me paraît indispensable d'entretenir des relations étroites et privilégiées.

La tâche qui vient de m'être confiée est considérable et ardue. Ne pas être inquiet devant une telle mission relèverait de l'inconscience. Je n'aurais jamais sollicité ce poste si je n'avais pas été certain d'une collaboration efficace et d'un encadrement compétent de la part des Centres de Secours en général.

Les exigences de la fonction de Directeur Départemental sont nombreuses : administrateur, gestionnaire, opérationnel, formateur, préventiviste, meneur d'hommes, relations publiques. Beaucoup de qualités qu'un seul homme ne peut afficher qu'en faisant remonter à la surface celles de ses collaborateurs proches ou lointains.

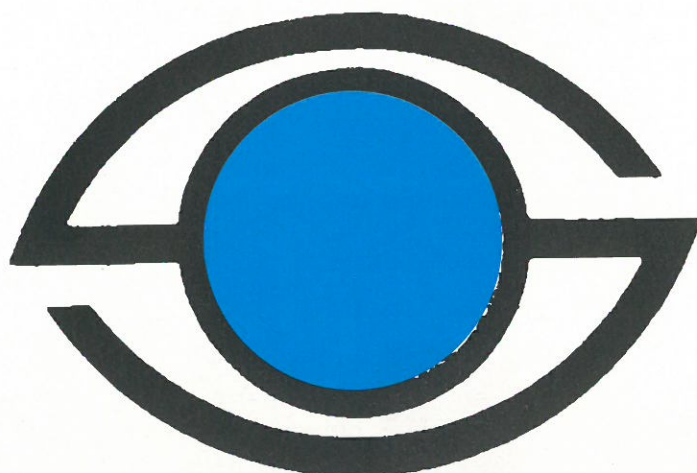
Face à la panoplie complète des risques qui sanctionnent ce magnifique département de l'Isère, nous ferons prospérer ensemble le Service d'Incendie et de Secours avec l'appui garanti de nos élus et de nos autorités de tutelle pour assurer la sauvegarde des biens et des populations que nous avons l'honneur de défendre.

Notre travail devra s'effectuer dans le plus pur esprit d'équipe et s'accompagner d'une constante recherche d'unité.

Pour accomplir cette noble mission, j'ai besoin de votre aide mais aussi de votre confiance, un mot sans lequel rien n'est possible et qui exige la réciprocité.

En retour, soyez assurés de ma disponibilité, de ma neutralité et de ma franche détermination.

Lieutenant-Colonel
J-Claude BOURGEOIS



SOCOTEC

ENVIRONNEMENT

**Contrôle de la construction - Contrôles réglementaires
Hygiène et Sécurité - Contrôles de fonctionnement
Entretien - Maintenance - Environnement**

AGENCE DE GRENOBLE :

Z.A. du Rondeau
1, rue Docteur Pascal
B.P. 289
38434 ECHIROLLES CEDEX
Tél. : 76.22.34.45
Télécopie : 76.09.09.50

BUREAU DE BOURGOIN :

Le Delta
14, place Saint-Michel
38300 BOURGOIN-JALLIEU
Tél. : 74.93.11.93
Télécopie : 74 28 36 37

AGENCE DE LYON :

Immeuble P.D.G. La Part-Dieu
4, bd Eugène-Deruelle
69427 LYON CEDEX 03
Tél. : 78.62.65.11
Télécopie : 78.60.56.05

Une lourde fonction

Par décision de Monsieur le Préfet de l'Isère en date du 21 mars 1991, l'intérim du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Isère a été assuré par le Lieutenant-Colonel PAILLOT, commandant le Centre de Secours Principal de Grenoble, jusqu'à la prise de fonction du Lieutenant-Colonel BOURGEOIS.

Assurer le fonctionnement d'un Corps de Sapeurs-Pompiers comme Grenoble dont chacun connaît l'importance et régler les problèmes d'une Direction Départementale qui regroupe 207 Centres c'est-à-dire 5 048 Sapeurs-Pompiers, cela ne pouvait être mené à bien qu'en sacrifiant la vie familiale, les heures de repos, le temps de sommeil et les moments de loisirs.

Certes, l'homme n'était pas seul, mais un grand bravo tout de même et merci aux collaboratrices et collaborateurs de tout horizon.

La Rédaction du Sapeur-Pompier

VU l'avis favorable de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Isère

DECISION

A compter du lundi 25 mars 1991, et jusqu'à nouvel ordre, l'intérim du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Isère sera assuré par le Lieutenant-Colonel PAILLOT, Chef du Centre de Secours Principal de Grenoble.

Fait à Grenoble, le 21 mars 1991

Pour ampliation
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
Erard CORBIN de MANGOUX

Le Préfet de l'Isère
René VIAL



**“SYNTHESE CHIMIQUE
ORGANIQUE FINE”**

Route de Givors
38670 CHASSE-SUR-RHONE
Tél. : 78.73.58.94 - Télex : 300 519
Télécopie : 78.73.78.07



73^e Congrès des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

et de l'Union Départementale

17 juin 1990, agglomération de Roussillon-Le Péage-Saint-Maurice-l'Exil-Salaise-sur-Sanne

19

Un défi réalisé

Sous l'impulsion de son Président, Monsieur Gabriel DORIS, le Syndicat des Elus des quatre communes a apporté à ce Congrès l'aide efficace dont nous avons besoin : matériels, locaux, finances, ont été mis à notre disposition pour l'organisation de cette importante manifestation.

Dès septembre 1989, le Conseil d'Administration pour préparer ce Congrès était élu, et le Président de celui-ci regroupait derrière le Chef de Corps les trois Chefs de Centre : Lieutenants BOISSY S., DUMAS J., ROUET H.

Le soutien financier des quatre communes demandait aux Sapeurs-Pompiers de programmer les différentes manifestations sur le lieu de celles-ci.

L'efficacité et le soin apportés à notre travail pendant de longs mois, nous a permis de relever ce défi. Nous pensons que tous les participants sont repartis de cette journée avec un excellent souvenir.

Je veux tout d'abord remercier ceux qui pendant toute cette période préparatoire nous ont aidé à faire



Concours de Manœuvre

de cette journée le chef-lieu de l'amitié des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires. Je citerai :
Monsieur le Capitaine LANGLAIS,
Monsieur le Colonel BLANC,

Monsieur le Lieutenant JEY-MOND,
Messieurs les membres du bureau exécutif de l'Union Départementale,



Remise de décorations au monument aux morts

Messieurs les membres des différentes Commissions,
Vous tous, Gradés et Sapeurs du Cispar.

7 heures
Saint-Maurice-l'Exil

Responsable des sports dans le département, le Capitaine BRUNEL a participé à tous nos travaux. Le

Le Sport



Centre de Saint-Maurice-l'Exil était chargé des épreuves sportives et des concours de manœuvres, Pompiers et Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Le Lieutenant ROUET, secondé par le Sous-Lieutenant PEREZ et l'Adjudant-Chef VINCENT ont accompli avec les Gradés et Sapeurs de ce Centre un travail exceptionnel. Toutes les épreuves se sont déroulées sans aucun problème.

20

9 heures 30 Péage-de-Roussillon

Cérémonie au monument aux morts, où après les souvenirs et la minute de recueillement, une remise de médailles honorait ceux qui pendant des décennies, se sont dévoués pour la sécurité de nos populations.

Sapeurs-Pompiers actifs et retraités ont été décorés :

- Commandant : REVOUY J. Péage-de-Roussillon,
- Capitaines : GIVORD J. Saint-Maurice-l'Exil,
MEDALIN J. Péage-de-Roussillon,
PROST P. Roussillon,
BRUNEL G. Saint-Martin-d'Hères,
- Lieutenants : JEYMOND J. Vaulnavy-le-Bas,
DUC Saint-Jean-de-Bournay,
CROIZAT P. Direction Départementale,
MONDANGE R. Péage-de-Roussillon.

9 heures 45 Salle B. DUFEU

Ouverture du 73^e Congrès de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

La tribune rassemble les

personnalités Pompiers et Elus :

- Colonel BLANC, Président de l'Union,
- Lieutenant JEYMOND, Vice-Président de l'Union,
- Colonel POURCEAU, Directeur Départemental,
- Les Présidents d'Union de la 5^e Région,



Le Colonel BLANC pendant son allocution

- Monsieur BOURGET, Maire, Conseiller Général,
- Monsieur DORIS, Président du SISPAR, Conseiller Régional,
- Mesdames et Messieurs les Elus du SISPAR.

Monsieur DORIS, Président du SISPAR souhaite la bienvenue aux congressistes, situe notre région dans le cadre départemental, énumère les différents dangers de la vallée du Rhône, et remercie chaleureusement tous les Sapeurs-Pompiers pour leur esprit, leur abnégation et leurs compétences en présence des risques auxquels ils sont confrontés.

L'allocution du Colonel BLANC sera ressentie par tous avec beaucoup d'émotion. Tous nous savons avec quel dynamisme, quelle volonté il a fait preuve pour défendre les droits des Sapeurs-Pompiers.

La passation du Drapeau de l'Union



Nous lui devons beaucoup, car si aujourd'hui nous sommes les premiers de France en ce qui concerne les assurances, c'est grâce à lui.

Aujourd'hui notre Président passe ses pouvoirs à l'homme qu'il a formé, le Lieutenant JEYMOND, qui est aussi Vice-Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers.

D'un abord courtois, le Lieutenant JEYMOND est le Président souhaité. Il est par sa franchise et son potentiel de travail tout dévoué aux Sapeurs-Pompiers.

"Colonel BLANC, n'ayez aucun regret. Tous les Sapeurs-Pompiers savent avec quelle conscience, dévouement, vous vous êtes investi pour notre Union Départementale. Nous vous souhaitons une bonne retraite et vous remercions pour l'œuvre immense accomplie."

L'ordre du jour de ce Congrès, concernant les assurances, la formation, le sport, la réforme des statuts, s'écoule. L'ensemble des congressistes approuve ces résolutions à l'unanimité.

A 11 heures, les autorités accueillent Monsieur le Préfet de l'Isère, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président MERMAZ et Monsieur CHAIZE, Président de la Commission des Sapeurs-Pompiers au Conseil Général.

Après l'allocution du Président JEYMOND, les paroles prononcées par les différentes personnalités donnent à ce Congrès toute son importance, et aux Sapeurs-Pompiers l'assurance de toute la considération qu'ils attendent, sans oublier les problèmes urgents concernant Professionnels et Volontaires.

Une brochure souvenir avait été distribuée aux congressistes. Elle comportait le programme de la journée, le plan de l'agglomération, le

Le repas



Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Vinay



Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Montalieu

mot du Président du SISPAR, ainsi que celui du Chef de Corps et des Chefs de Centre.

La couverture représente les quatre communes du Corps intercommunal. Elle a été réalisée par les hommes du Corps, sous la responsabilité des Lieutenants DUMAS et CHORON.

12 heures 15 Défilé motorisé

Travailleur exigeant, méticuleux, le Capitaine LANGLAIS a œuvré pour l'organisation de ce Congrès, et plus particulièrement dans celle de ce défilé motorisé.

Ce défilé a été l'apothéose de cette fin de matinée, et toutes les autorités, Gradés et Sapeurs ont suivi son passage avec admiration. Parti de Saint-Maurice-l'Exil, ce défilé est arrivé à Roussillon, lieu du repas.

Suite au passage des véhicules, la remise du drapeau de l'Union Départementale s'est faite entre le Corps de Saint-Georges-d'Espéranche qui en avait la garde en 1989, et le Corps intercommunal.

Cette cérémonie, ordonnée par le Capitaine LANGLAIS, a clôturé cette matinée.

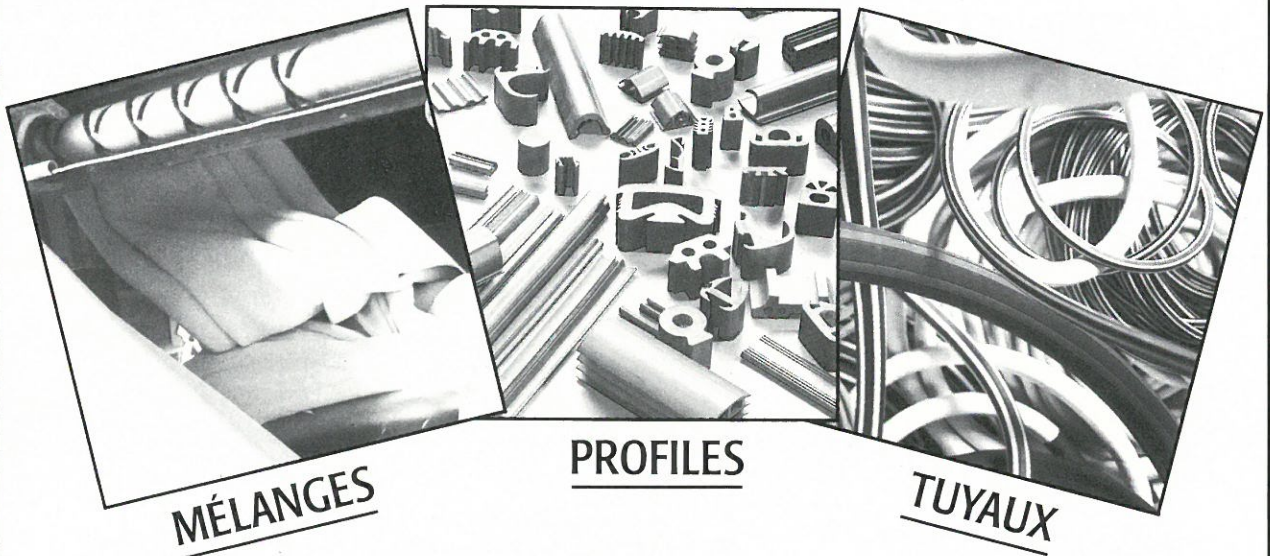
Un apéritif d'honneur à l'intérieur de la salle des fêtes était servi.

13 heures Roussillon

Le Lieutenant DUMAS et ses hommes avaient la lourde tâche d'assurer le repas aux 700 participants.

Le repas, choisi par le Lieutenant BOISSY et préparé par Monsieur PERDRIX, fut excellent.

Dans l'industrie, tous les mots qui s'écrivent en caoutchouc se conjuguent en PHOENIX...



Apparemment, il est aussi difficile d'écrire en caoutchouc que de conjuguer des noms communs. Certes, tout le monde peut hésiter lorsqu'il faut décrire un mélange élastomère, un tuyau de refroidissement de moteur turbo ou un joint antisismique de pont autoroutier.

Pourtant, les Techniciens & Collaborateurs de PHOENIX n'hésitent pas. Ils écrivent par exemple "Calfeutrement en caoutchouc" et ils conjuguent bel et bien leurs efforts, leurs compétences, leur expérience et leur savoir-faire pour donner vie à un mélange de formulation complexe, à un tuyau de caractéristiques élevées ou à un joint profilé indispensable à la sécurité de chacun.

En somme, les Industriels nous posent leur problème : Mélange, Tuyaux, Profilés, et, en PHOENIX, nous conjugons et leur donnons satisfaction.

Le monde d'aujourd'hui vit dans un environnement, consomme des produits ou utilise des matériels à l'élaboration desquels PHOENIX participe quotidiennement. Que personne ne porte attention à ces articles caoutchouc, telle est notre récompense permanente depuis des décennies parce que, pour nous, cela signifie R.A.S. Bien reçu, nous continuons !



PHOENIX

PHOENIX S.A. - 38230 CHARVIEU - PONT-DE-CHÉRU Y

Tél. 78 32 08 25 - Télex 340 645 Phoenix F

Télécopieur 72 02 32 42

Il a eu lieu au gymnase M. BACQUET, aménagé avec bons goûts par l'ensemble du personnel du Centre de Roussillon. Les épouses ont également donné un avis indispensable quant à la décoration.

15 heures 30 Défilé pédestre

Il est parti du gymnase BACQUET pour se rendre au stade du Rhôdia-Club à Salaise-sur-Sanne.

Le Centre de Péage sous la responsabilité du Lieutenant BOISSY, avait pour mission d'organiser ce défilé et de préparer le stade afin d'accueillir les participants et toute la population.

Tout avait été prévu : podium, buvette, sonorisation, pour recevoir correctement et satisfaire le public venu nombreux.

Les amazones (majorettes) de Salaise offraient une belle prestation aux spectateurs en attendant l'arrivée du défilé.

Les différents Corps arrivent et se présentent par section, dans une tenue impeccable.

Démonstration section Jeunes Sapeurs-Pompiers de Vienne (deux fois vice Champion de France).

La section gymnique des Sapeurs-Pompiers de Lyon nous a gratifiés d'un spectacle impressionnant et admirable. Cela prouve que la condition physique chez les Sapeurs-Pompiers est indispensable. Le Lieutenant PONS et ses hommes ont été ovationnés par le public.

La batterie fanfare de Terrebase et la muse champêtre de Reventin-Vaugris sont arrivés avec le défilé. Ces deux formations ont joué plusieurs morceaux durant la journée.

Le groupe folklorique "Cru de Paille" de Monstseveroux s'est présenté ensuite sur le podium. Ce groupe, par ses danses et costumes variés a fait revivre le Dauphiné avec beaucoup de talent.



Les remises de coupes et trophées



Ensuite l'apothéose du jazz avec le groupe de Saint-Clair du Rhône. Beaucoup de talent et de métier dans cette formation. Ce fut un grand moment.

17 heures 30 Remise des prix

En présence de toutes les autorités civiles, du bureau exécutif de l'Union Départementale, des responsables Sapeurs-Pompiers et des quatre Maires de l'agglomération, Messieurs CHARVET, PLAT, POIRIER et BOURGET, la remise des coupes et médailles pouvait s'effectuer.

Devant la tribune, les Sections et les Corps ont reçu les récompenses des compétitions sportives et des concours de manœuvres.

73 coupes, médailles et lots ont été remis aux lauréats.

Qu'il me soit permis de remercier chaleureusement :

- L'Union Départementale, ainsi que la Direction,
- Monsieur le Capitaine LANGLAIS, qui n'a pas ménagé ses efforts, ni son temps pour nous épauler dans cette organisation,
- Messieurs les Elus du SISPAR et son Président Monsieur DORIS,
- Messieurs les Maires des communes défendues par le Corps Intercommunal,
- Messieurs CHARVET, PLAT, POIRIER, BOURGET, Maires des communes formant le SISPAR,
- Les Lieutenants BOISSY, ROUET, DUMAS, Chefs de Centre de Péage, Saint-Maurice et Roussillon,
- Vous tous, Gradés et Sapeurs du Corps Intercommunal,
- A tous les donateurs, sponsors et autorités qui nous ont permis de réaliser ce Congrès.

Capitaine
MONDANGE Roger

EN VENTE DANS NOS 600 AGENCES



Contact
Ambiance.



Aria.



Ténor.



Soprano.

Nous sommes bien placés
pour vous vendre
un téléphone.

FRANCE
TELECOM



DES SPECIALISTES. POUR VOUS RENDRE LA VIE PLUS FACILE.



UN AVENIR D'AVANCE

Réunion de secteur 1

Samedi 23 février 1991 à Corenc

25

En présence du : Lieutenant-Colonel PAILLOT, Inspecteur Adjoint au Directeur ; Capitaine BRUNEL, Inspecteur Adjoint au Directeur ; Lieutenant JEYMOND, Président Union Départementale de l'Isère ; Monsieur MAGNIN, Maire de Corenc.

Excusé : Colonel POURCEAU, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

9 h 15

Réception des participants à la Salle des Fêtes du village de Corenc par le Lieutenant Henri QUAIX.

9 h 20

Ouverture de la séance par le Lieutenant Gilbert BONIN Vice-Président de secteur.

Le Lieutenant-Colonel PAILLOT prononce quelques mots en souvenir du Capitaine André JEYMOND décédé récemment et demande à l'assistance d'observer une minute de silence.

9 h 30

Il est procédé à l'appel et au pointage des Corps présents :

C.S.P. et C.S. :
12 présents,
4 excusés,
3 absents.

C.P.I. :
38 présents,
1 excusé,
20 absents.

Le Lieutenant BONIN demande que soit adopté le Procès-Verbal de la dernière Assemblée. Adoption à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions posées par écrit.

Question n° 1 CLAIX

a) *Comment se fait-il que le calendrier des stages pour 1991 ne soit pas encore paru ?*

Le Lieutenant-Colonel PAILLOT indique que le calendrier des stages va être diffusé.

b) *Comment se fait-il que pour CLAIX les stages de Conduite Hors Chemin nous soient refusés systématiquement depuis 5 ans ?*

Le Lieutenant BERNARD indique que les stages Conducteurs Hors Chemin sont très lourds à organiser et très coûteux. Pour le bon déroulement de ces stages il ne faut pas dépasser 16 candidats, vu le très grand nombre de candidatures il a été impératif de faire un choix prioritaire dans un premier temps avec les C.S.P. et C.S. et à partir de 1991 les candidatures des C.P.I. seront étudiées.



Question n° 2 VILLARD BONNOT

a) *Sous prétexte de l'installation des C.T.A., les "BIP" ne sont plus réparés. Est-ce bien normal ?*

Le Capitaine BRUNEL indique que le personnel de l'atelier Radio de la Direction effectue actuellement la mise en place des C.T.A. ; priorité est donnée à ces installations.

Le Capitaine BRUNEL indique également que les 18 doivent être basculés le 15 mars.

b) *Le matériel détérioré ou détruit lors de renforts tarde à être remboursé ou ne l'est pas. Que faut-il faire ?*

Le Capitaine BRUNEL donne lecture de la note de la Direction concernant la réparation des véhicules.

Le Chef de Corps de Seyssins demande des précisions sur les demandes d'engagement des véhicules lors des départs Unité Mobile.

Le Capitaine BRUNEL indique que le recueil des actes administratifs prévoit que les Maires sont tenus de mettre les véhicules à disposition.

Question n° 3 FROGES

a) *Nous approchons de la fin février ; où en est-on du C.T.A. ? Serons-nous informés ?*

Le Capitaine BRUNEL indique que la question a déjà été traitée avec la mise en place des C.T.A.

b) *Pour le secteur Villard Bonnot où en sommes-nous avec le Docteur COLLIN ? Comment va-t-on récupérer les dossiers ?*

Le Capitaine BRUNEL indique que des contacts ont été pris avec le Docteur LELEU, les dossiers sont en cours.

Question n° 4 HERBEYS

Visite médicale d'aptitude. Quels sont les examens biologiques obligatoires à partir de 45 ans ?

Le Lieutenant-Colonel PAILLOT indique que la circulaire du 19 juin 1985 prévoit que le Médecin doit préciser les examens biologiques qu'il souhaite faire effectuer, en tout état de cause ces examens sont obligatoires à partir de 45 ans ainsi qu'un électrocardiogramme.

Question n° 5 DOMENE

Indemnisation des Sauveteurs Occasionnels (Sapeurs-Pompiers Bénévoles) : véhicules et matériels. La commune doit-elle prendre une assurance pour les véhicules ?

Le Capitaine BRUNEL indique que la circulaire du journal le Sapeur-Pompier est claire.

Le Lieutenant-Colonel PAILLOT précise que si une personne se présente spontanément pour aider les secours, si elle est acceptée elle devient automatiquement Sauveteur Bénévole, mais si vous jugez que cette personne peut nuire, il faut la rejeter.

En tout état de cause les Maires doivent avoir une assurance garantissant ce risque.

10 h 45

Suspension de séance, il est procédé aux élections.

11 h 15

Reprise de séance.

Résultat des élections :

C.S.P. et C.S. votants 12
G. ALLIBE 10 voix : Elu
M. PORTE-FAURE 1 voix
1 nul
C.P.I. votants 38
J. JEYMOND 37 voix : Elu
G. BONIN 37 voix : Elu

Questions diverses non posées par écrit

Q. MEYLAN : Pourquoi n'y a-t-il pas de compte rendu du Congrès 1990 dans le Journal le Sapeur-Pompier de l'Isère ?

R. Lieutenant JEYMOND : Il faut attendre les documents de Péage-de-Roussillon.

Q. BRIE ET ANGONNES : Les communes votent souvent leur budget en mars : le paiement des cotisations ne pourrait-il pas être retardé au 31 mars ?

R. Lieutenant JEYMOND : Les délais sont impératifs pour la Fédération et les Assurances.

Q. HERBEYS : En 1990, le Corps d'Herbeys a obtenu 1 A.R.I. en matériel subventionné, la robinetterie ne s'adapte pas avec les anciennes bouteilles de réserve (nouvelles normes).

R. Capitaine BRUNEL : Voir avec le C.S. de St-Martin-d'Hères les possibilités d'adaptation.

11 h 30

Arrivée de Monsieur le Maire de Corenc.

Q. LE FONTANIL : Le C.P.I. du Fontanil possède des véhicules hors d'usage, demande la possibilité d'amélioration des subventions départementales.

R. Lieutenant-Colonel PAILLOT : Pour les C.P.I. les subventions sont de 40 % aucune dérogation n'est possible.

Le Lieutenant J. JEYMOND, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère prend la parole et trace les activités de l'Union :

- Présentation de Madame SCHMITT Secrétaire Administrative au siège 6, avenue Victor Hugo à Seyssinet.

- Congrès Départemental, légère augmentation des participants au Concours de Manceuvres.

- Assemblée Générale, sensibiliser les Chefs de Corps à participer à la réunion, mise en place d'un Groupe de Travail pour qu'en 1992,

il y ait un plus grand nombre de participants au Congrès (étude sur deux jours).

- Les actions du 10 novembre à Lyon et du 1^{er} décembre à Paris ont été des actions positives.

- Un Groupe de Travail a été constitué pour étudier la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires, ce Groupe de Travail doit rencontrer les employeurs.

- Mise en place d'un télécopieur au siège de l'Union.

Le Lieutenant CROIZAT indique que la nouvelle formule de calcul des Cotisations a pour but d'éviter les erreurs de règlement des Cotisations.

Le Lieutenant-Colonel PAILLOT indique que dans le Journal le Sapeur-Pompier de l'Isère tous les articles sont publiés, et que ce jour-

nal doit être un moyen de communication entre les Corps, il demande également de faciliter la tâche du prospecteur chargé de recueillir les publicités.

Le Capitaine ESCALLON demande que les Chefs de Corps soient informés du passage du prospecteur.

Le Lieutenant JEYMOND indique que le journal doit être un lien entre les Sapeurs-Pompiers.

Il indique que si un Chef de Corps ne peut pas participer au Congrès il est souhaitable que celui-ci envoie un Adjoint.

Il indique que le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère se réunit 4 fois par an et le Comité Exécutif 1 fois par mois.

Le Lieutenant-Colonel BLANC prend la parole, adresse ses félicita-

tions au nouveau Président, son message d'espoir étant de réunir tous les Sapeurs-Pompiers.

Monsieur le Maire de Corenc remercie les participants d'être réunis à Corenc.

Le Lieutenant BONIN indique que les éliminatoires Boules auront lieu le 5 mai à Mens.

La prochaine réunion de secteur aura lieu à Crolles en 1992.

12 h 30

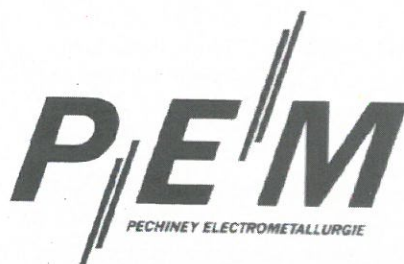
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président,
G. BONIN

Le Secrétaire,
A. BERNARD



L'ELECTROMETALLURGIE, C'EST IMPORTANT !



Les ferro-alliages, le silicium, les abrasifs et réfractaires, le magnésium de PECHINEY ELECTROMETALLURGIE sont indispensables à la plupart des industries de pointe ou de masse.

Classée au 3ème rang mondial pour la fabrication de ces matériaux, PECHINEY ELECTROMETALLURGIE est omniprésente dans votre vie quotidienne.

Siège Social :
Tour Manhattan
Cedex 21
92087 Paris La Défense
Tél. : (1) 47 62 88 00

Usine des Clavaux
Gavet - 38220 Vizille
Tél. : 76 68 41 07
Télex : 320 801
Fax : 76 68 45 82

Réunion de Secteur à Bourgoin-Jallieu

le 1^{er} mars 1991

29

Le vendredi 1^{er} mars 1991 avait lieu au Centre de Secours Principal Bourgoin-Jallieu la réunion de Secteur de l'Union Départementale ; à la Tribune entourant le Président Jacky JEYMOND, les Lieutenants Jacky PERRIN et Max FERRAND du Bureau Executif de l'Union Départementale ; le Capitaine MARION I.D.A. du Secteur et Mme SCHMITT, Secrétaire de l'Union Départementale.

Après avoir fait l'appel des Corps, le Capitaine MARION ouvre la séance de travail et souhaite la bienvenue à tous les participants et donne l'ordre du jour de la réunion.

- le C.T.A.,
- la Formation,
- le Plan ORSEC Isère 90,
- Election des Administrateurs,
- le mot du Président,
- les Cotisations,
- nomination du nouveau Directeur,
- questions diverses.

1) Le Centre de Transmission d'Appel

se met en place progressivement. Certains Corps sont déjà équipés de Consoles CSAT ou CPI ; cet équipement va continuer en 1991 et sera terminé en 1992 et 1993.

Le Capitaine MARION informe les Chefs de Corps sur le fonctionnement du C.T.A. Pour ceux qui ne

sont pas encore équipés de Consoles, le poste fixe doit être figé sur la fréquence départementale pour leur permettre de recevoir des appels. Le C.T.A. avertira le SMUR et la Gendarmerie en cas de besoin. Il demande aussi à avertir le C.T.A. en cas de départ direct du Corps, avertir également au retour d'intervention (par téléphone : le 18 ou par ligne directe).

2) La Formation

A partir de 1991, tous les formateurs seront indemnisés, et seront prises en charge également les pertes de salaires et de repas.

3) Le Plan ORSEC

Le Capitaine MARION fait part des nombreux courriers reçus des Maires de tout le Secteur, remerciant les Sapeurs-Pompiers pour leur immense travail accompli pendant cette période.

Il nous donne des nouvelles des blessés qui sont presque tous guéris et salue la présence du Pompier CECILLON qui avait été gravement blessé par un effondrement de toiture.

4) Election des Administrateurs

Pour le Collège Centre de Secours, 1 candidat qui se présente : le Lieutenant André CLEYET-MERLE

est réélu avec 9 voix sur 10. Pour le Collège Centre de Première Intervention, 2 candidats : le Lieutenant Marcel BLANC, candidat sortant qui se représente et le Lieutenant Serge ROUSSET qui a posé sa candidature.

Le vote donne le résultat suivant :

- Lieutenant Serge ROUSSET : 22 suffrages, fut élu,
- Lieutenant Marcel BLANC : 13 suffrages, et deux bulletins blancs pour 37 votants.

5) Le mot du Président

Le Président JEYMOND prend la parole pour remercier le grand nombre de Chefs de Corps présents à cette réunion (seulement 4 Corps absents). Il félicite les deux élus et remercie le Lieutenant Marcel BLANC pour le travail accompli pendant ses années passées au sein du bureau de l'Union.

Le Président fit ensuite un tour d'horizon sur l'Union Départementale depuis sa nomination à la Présidence.

Il présente Mme Liliane SCHMITT, Secrétaire de l'Union Départementale qui assure la permanence de 14 h 30 à 18 h 30 au bureau de Seyssinet-Pariset, téléphone : 76 48 28 00.

Il précise que seuls les stages départementaux de l'Isère peuvent être pris en charge financièrement.

Il remercie tous les Sapeurs-Pompiers qui ont participé aux manifes-

tations de Lyon et de Paris ; et il invite tous ceux qui, si le besoin se faisait sentir, viendraient à grossir les rangs. Les résultats de ces manifestations sont positifs ; les accidents en service seront pris en charge par la Sécurité Sociale comme les accidents du travail.

Possibilité pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers de faire leur service militaire dans les Centres de Sapeur-Pompier. Création d'une sous-commission Sapeurs-Pompiers à la Direction de la Sécurité Civile.

A partir de 1991, les Cartes de la Fédération seront renouvelées tous les ans.

Il nous informe que l'Union Départementale s'est dotée d'un télécopieur et invite les Corps qui en sont équipés à faire connaître leurs numéros au secrétariat. Le Président

annonce la prochaine création d'une Commission qui aura la charge d'établir un plan directeur pour le déroulement du Congrès Départemental 1992.

Un questionnaire sera envoyé à tous les Corps sur lequel vous pourrez exposer vos idées.

Mme SCHMITT explique pourquoi le mode de paiement des cotisations a changé pour 1991 (trop d'erreurs avaient été faites par les Corps en 1990).

Le Président JEYMOND termine son propos par la disponibilité. Pas de solution rapide, il nous informe que le département de l'Isère a pris l'initiative d'un sondage auprès de tous les Chefs d'entreprises qui emploient des Sapeurs-Pompiers. Nous restons dans l'attente du résultat de ce sondage qui sera transmis

à la Fédération Française des Sapeurs-Pompiers.

Il remercie aussi les animateurs et les membres des Commissions et en particulier la Commission Concours de Manœuvres.

La visite des Corps par le Président se poursuit tous les samedis comme prévu dans le Nord-Isère avant de continuer dans tout le département.

Le Capitaine MARION annonce à l'assemblée que le nouveau Directeur Départemental sera nommé officiellement le 1^{er} juin 1991.

La réunion se terminera par un repas pris en commun par tous les Sapeurs-Pompiers.

MAXIME LE GRAND



DIFFUSION

**CORSETERIE
LINGERIE**

**15, rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET-PARISSET**

Tél. : 76.21.21.18

Fax : 76.21.55.30

Télex : 320 849 F

Le Lieutenant JEYMOND en visite

au Centre de Secours de Morestel

31

Samedi dernier, terminant une tournée dans 7 casernes du secteur, le Lieutenant JEYMOND, Président de l'U.D.S.P., prenait contact avec les hommes du Centre de Secours de Morestel, au cours d'un dialogue constructif. C'est dans une ambiance très compréhensive que se déroule ce dialogue, suivi par une douzaine d'hommes du Centre de Secours de Morestel.

Le Lieutenant JEYMOND précisa succinctement le rôle de l'Union Départementale en soulignant que chaque Sapeur pouvait "dialoguer utilement avec les responsables du siège", à Seyssinet. Il souligna les buts de la "manifestation récente" de Paris tendant à défendre l'avenir des Sapeurs Volontaires. Soulignant la nécessité pour chacun d'être et de rester "performant".

Il précisa la coordination de la Fédération Nationale avec les régions, puis avec les départements, en soulignant l'intérêt du Groupement des "Amicales de Corps". Pour le département, pour tout le travail administratif, une seule secrétaire est employée à temps partiel (ce qui est un bel exemple d'efficacité).

Dans l'avenir une carte d'identité sera délivrée chaque année au Sapeur en exercice. Un mot sur les retraites et les assurances dont détails précis sont cités dans le bulletin du Sapeur-Pompier.

On vint ensuite à énumérer la formation des Jeunes Sapeurs, et les divers stages prévus malgré un financement difficile, pour l'obtention des B.N.S., réanimation, Caporaux, secours routier, etc. Des groupes de travail, à l'U.D.S.P., se penchent sur les nombreux sujets, concernant l'activité des Sapeurs

bénévoles et les relations avec leurs employeurs et en particulier la disponibilité des Sapeurs Volontaires. Après avis du Chef de Corps, le Lieutenant J. PERRIN, quelques détails furent débattus, au sujet des assurances hors service.

Certaines précisions furent également apportées par le Capitaine MARION.

Le Lieutenant PERRIN, après avoir remercié le Lieutenant JEYMOND et le Capitaine MARION pour cette "prise de contact" avec les responsables Sapeurs-Pompiers du secteur, remit à chacun de ces visiteurs une médaille du Centre de Secours de Morestel, geste fort apprécié.

(Extrait de Presse)

NEYRPIC

GECALSTHOM

75, rue Général-Mangin - B.P. 75

38041 GRENOBLE Cedex

Tél. : 76 39 30 00

Télex : 320 750 F

Fax : 76 39 30 01

Moyens de lutte contre l'incendie chez NEYRPIC

NEYRPIC possède une équipe de 14 Pompiers auxiliaires placée sous la responsabilité de B. CHRETIN et J-P. ROY. Ils sont volontaires (certains sont bénévoles dans leur commune), ils s'entraînent régulièrement et interviennent en cas d'incident.

Ils ont à leur disposition un fourgon équipé d'une moto-pompe et d'une réserve d'eau de 600 litres, 17 poteaux d'incendie, 35 robinets incendie armés, 630 extincteurs et une réserve d'eau du lac près des laboratoires.

En cas de sinistre important, les Sapeurs-Pompiers de Grenoble sont immédiatement contactés. Au P.C. central de protection Neyrpic, sont regroupées les arrivées d'information provenant des systèmes de détection incendie, l'imprimante de gestion technique centralisée (GTC), la sirène d'alarme et les consignes d'intervention. Depuis le 1/1/90 l'équipe est intervenue à 5 reprises.

Automonin

Depuis 1899 - Fondateur J. Vial

RENAULT

Véhicules Industriels

Concessionnaire à Grenoble

2, rue Pierre Courtade - B.P. 146

38603 Fontaine Cedex

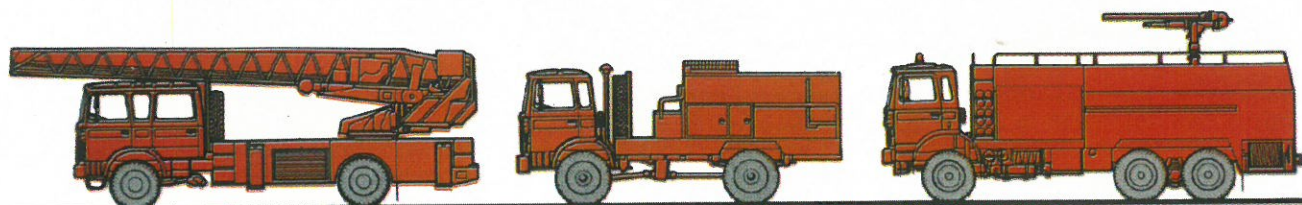
Tél. : 76 26 81 11 - Télex : 320 829



EN ROUTE

...

ENSEMBLE



La réunion des Chefs de Corps

du secteur du Centre de Secours Principal de Vienne

33

Le vendredi 8 mars 1991, la traditionnelle réunion des Chefs de Corps s'est déroulée dans le cadre somptueux de la salle dite la Verrière des Cordeliers sur la commune de Ste-Colombe.

A cette réunion assistaient le Lieutenant-Colonel PAILLOT assurant l'intérim opérationnel du Directeur Départemental, le Commandant MARCHETTI assurant l'intérim administratif, le Lieutenant JEYMOND Président de l'Union Départementale, le Colonel BLANC Président d'Honneur, Monsieur EUDELIN Conseiller Général de Vienne Nord, Monsieur REMILLIER Conseiller Général de Vienne Sud, Monsieur ROMIAN Maire de Ste-Colombe.

Cette réunion de travail particulièrement fructueuse a permis d'aborder différents points très importants et notamment les problèmes liés à la centralisation de l'alerte, la départementalisation du matériel, le plan de formation départemental, les relations avec le SMUR et diverses questions répondant plus particulièrement aux préoccupations des Chefs de Corps.

Un certain nombre d'informations ont été transmises aux Corps à l'occasion de cette séance notamment concernant le transport de produits dangereux, les diverses possibilités offertes aux Jeunes souhaitant effectuer leur service national dans le cadre de la Sécurité Civile.

La 2^e partie de cette soirée était menée par le Lieutenant JEYMOND

Président de l'Union Départementale qui a communiqué les dernières dispositions concernant l'indemnisation des Sapeurs-Pompiers en cas de maladie ou d'accident en service commandé.

A l'issue de cette réunion, un repas pris en commun a permis de laisser de côté les soucis pour passer avec beaucoup de convivialité, un moment agréable.

Un grand merci au Lieutenant BOUVIER Chef de Corps de la commune de Ste-Colombe pour toute la peine qu'il a eue à l'organisation de cette soirée.

La réunion des Chefs de Corps 1992 se déroulera à St-Jean-de-Bour-nay.



CODE EUROPEEN CONTRE LE CANCER

Certains cancers peuvent être évités :

Ne fumez pas

Modérez votre consommation de boissons alcoolisées

Évitez les expositions excessives au soleil

Respectez les consignes professionnelles de sécurité lors de la manipulation de toute substance cancérigène

Consommez fréquemment des fruits et des légumes frais et des aliments riches en fibres

Évitez l'excès de poids

Un plus grand nombre de cancers seront guéris s'ils sont détectés plus tôt :

Consultez un médecin en cas d'évolution anormale : changement d'aspect d'un grain de beauté, apparition d'une grosseur, saignement anormal

Consultez un médecin en cas de troubles persistants : toux, enrouements, trouble du transit intestinal, perte inexplicable de poids

Pour les femmes :

Faites pratiquer régulièrement un frottis vaginal

Surveillez vos seins régulièrement



25 Sections Cantonales ou Locales. 750 Bénévoles.
30000 Adhérents

I - Aide à la recherche

Subventions aux Laboratoires, Services, Médecins des Centres Hospitaliers pour le financement de matériels de Recherche, de Prévention et de Traitement, aux Associations d'Anciens Malades, Registre du Cancer, Centre Léon Bérard, Stages de Médecins Généralistes et Infirmiers, Forum Santé, Congrès, etc. (plus de 17 000 000 de francs en 5 ans).

II - Aide sociale et matérielle aux malades et à leur famille

Plus de 600 000 francs chaque année.

III - Prévention et information dans tous les publics

120 conférences. Distribution gratuite de plus de 50 000 brochures sur les différents cancers chaque année.

Pour que les malades puissent être "soignés au pays", pour permettre le développement de ses activités.

Adhérez au Comité de l'Isère de la Ligue Nationale contre le Cancer
8, rue Général Ferrié - 38100 Grenoble
Tél. : 76 47 63 63 - C.C.P. 334-28 T Grenoble

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

JE SOUTIENS LA LUTTE CONTRE LE CANCER DANS L'ISERE

OUI, je désire apporter mon soutien à l'action du Comité de l'Isère de la Ligue Nationale contre le Cancer

OUI, je désire m'abonner au magazine VIVRE (25 Frs pour un an : 4 numéros)

Je verse par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la LIGUE CONTRE LE CANCER, la somme de :

100 f 200 F 500 F PLUS

IMPORTANT : pour vous permettre de bénéficier de la déduction fiscale, un reçu vous sera envoyé en retour.

Nom Prénom
Adresse.....
Code postal..... Commune

COMITE DE L'ISERE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER - 8, rue Général Ferrié
38100 GRENOBLE - C.C.P. 334-28 T GRENOBLE

Assurance collective des Sapeurs-Pompiers

Souscrite par
l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

35

Définition

SOUSCRIPTEUR

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère souscrit un contrat pour son propre compte et pour le compte des Sapeurs-Pompiers Volontaires et des Sapeurs-Pompiers Professionnels du département de l'Isère.

L'Union Départementale est responsable des déclarations d'effectifs et du paiement des cotisations chaque année avant le dernier jour du mois de février.

ASSURES

Il s'agit :

des personnes physiques membres de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère en activité de service au sein du Corps régulièrement constitué ou appartenant à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, et ayant satisfait aux examens médicaux imposés.

Les garanties du contrat sont acquises dès l'inscription sur le registre matricule du Corps auquel les Sapeurs-Pompiers appartiennent, bien que le paiement de la cotisation ne soit dû qu'à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'inscription lorsque celle-ci a lieu en cours d'année.

Ces garanties cessent au dernier jour de l'année au cours de laquelle

les assurés auront atteint la limite d'âge définie par la réglementation en vigueur. En outre elles cessent immédiatement en cas de démission.

Des personnes qui, bien qu'atteintes par la limite d'âge conservent au sein de l'Association, des activités autres que celles d'intervention (membre du Conseil d'Administration, etc...).

Du personnel administratif de l'association souscriptrice.

Des aides bénévoles.

Attention : les retraités, autres que les membres du Conseil d'Administration, et les aides bénévoles ne sont garantis qu'au titre de la Responsabilité Civile.

BENEFICIAIRES

Toute personne désignée par l'assuré, à défaut les ayants-droit.

ACCIDENTS

Toute atteinte corporelle, non intentionnelle de la part de l'assuré provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure, l'absorption d'une substance vénéneuse ou corrosive, l'inhalation de gaz de vapeur, l'action de la fumée, l'action de l'eau sont considérées comme accidents.

Sont également considérées comme accidents les lésions cardiovasculaires pendant les interventions et le hors service et les maladies transmissibles liées à la pratique des

missions de secours traditionnelles des Sapeurs-Pompiers.

SERVICE COMMANDE

Les Sapeurs-Pompiers sont en service commandé dans l'accomplissement de toutes leurs missions statutaires (art. R 352-1 du Code des Communes) y compris manœuvres et exercices sportifs programmés et encadrés.

En particulier, dans le cas où ils agissent sur un ordre donné par le Maire, le Chef de Corps, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et ses Adjoints et le cas échéant par le Commissaire de la République, le Président du Conseil Général ou le Ministre de l'Intérieur.

En outre s'y ajoutent la participation aux manifestations sportives et manœuvres organisées à l'occasion du Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, et la participation aux "Cross des Sapeurs-Pompiers" (arrêté du 10-10-84).

HORS SERVICE COMMANDE

Les Sapeurs-Pompiers sont hors service commandé :

- Pour les accidents pouvant leur survenir lorsqu'ils portent spontanément secours, s'il s'agit de secours de leur ressort et de leur compétence.
- Au cours d'activités sportives, compétitions et séances d'entraîne-

ment organisées et pratiquées sous le contrôle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère ou des Amicales des Corps et ne nécessitant pas l'obligation d'une licence.

- Au cours d'activités à caractère récréatif ou social des Amicales des Corps et de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, en particulier la participation et l'organisation de journées des Sapeurs-Pompiers, de la fête de la Sainte-Barbe, des fêtes locales, excursions, quêtes, vente de calendriers et toutes autres activités patronnées par les Amicales des Corps ou par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

Les activités récréatives sous réserve qu'elles ne soient pas d'initiative personnelle mais programmées par les Amicales ou par l'Union Départementale et qui succéderaient à d'autres activités récréatives, sociales ou sportives, sont également couvertes.

TRAJET

L'assurance garantit les accidents de trajet dont seraient victimes les Sapeurs-Pompiers sous réserves que ces accidents surviennent dans un délai normal avec utilisation de la voie directe (notion sécurité sociale).

RESPONSABILITE CIVILE

Il s'agit de la couverture d'une faute imputable aux assurés (Sapeurs-Pompiers) et à leurs Amicales ou au souscripteur (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère) que cette faute soit détachable ou pas. La garantie est étendue à la responsabilité civile personnelle du Sapeur-Pompier en complément de son assurance ou en cas d'absence d'assurance.

GARANTIES ACCORDEES

Les garanties vous sont précisées dans un tableau annexe. Elles évoluent

en fonction de la valeur de la vacation horaire de l'Officier de Sapeur-Pompier fixée par arrêté Ministériel.

Les nouveaux montants sont fixés chaque année au 1^{er} janvier. Ces garanties s'exercent dans le monde entier.

- **DECES** : ces garanties sont accordées dans un délai d'un an à compter du jour de l'événement.

- **FRAIS D'OBSEQUES** : même délai.

- **INVALIDITE PERMANENTE** : si l'accident entraîne une invalidité permanente totale ou partielle, la garantie est versée selon tableau ci-joint. Toutefois, lorsque l'accident est imputable à un tiers responsable, le souscripteur confie à l'assureur le recours.

L'assureur doit verser à l'assuré la différence entre le capital versé dans le cadre du contrat et les indemnités récupérées si celles-ci sont supérieures. En aucun cas il ne peut y avoir cumul.

EXCLUSIONS

Sont exclus les accidents résultant de :

- accidents survenus en cas de guerre,
- suicide ou tentative de suicide,
- et survenant à des Sapeurs-Pompiers en état d'ivresse.

Ne sont également pas couverts les Sapeurs-Pompiers en activité de service et qui n'ont pas satisfait aux obligations médicales, auxquelles ils sont normalement soumis.

INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL

Pour tout arrêt de travail consécutif à un accident en, ou hors service commandé ou à une maladie consécutive au service commandé, il est versé une indemnité dès le 1^{er} jour

d'arrêt de travail et pendant un maximum de 730 jours limités à :

- la perte réelle du salaire, y compris les avantages divers accessoires aux salaires (pour le personnel salarié),

- la perte réelle des revenus pour les travailleurs non salariés,

- la valeur du S.M.I.C. pour les travailleurs non salariés dont la déclaration sur les revenus est inférieure au S.M.I.C.,

- une vacation journalière d'Officier pour le personnel étudiant ou chômeur en fin de droits.

Pour la comparaison avec salaires et revenus, il doit être tenu compte en service commandé, des 48 vacations hebdomadaires entrant dans le cadre de la garantie des Communes ou de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours. Le montant maximum de l'incapacité temporaire est fixé par le tableau annexé.

RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Cette garantie est accordée dans les conditions suivantes :

- l'accident est survenu en service commandé,
- le taux d'invalidité permanente est au moins de 25 %,
- la victime ne peut plus exercer son activité professionnelle et doit changer d'emploi,
- la formation de reconversion doit avoir été dispensée,
- le montant de la reconversion ne peut excéder le 1/4 du capital versé au titre du capital invalidité.

EVOLUTION DE L'INDEMNITE PERMANENTE

Le Médecin expert de l'assureur détermine le taux d'incapacité permanente en tenant compte des séquelles de l'accident.

Que faire en cas d'accidents

1) Un accident en service commandé entraîne, outre le rapport à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours pour le Conseil de réforme, l'intervention des organismes suivants :

- la sécurité sociale si vous êtes salarié,
- la commune ou collectivité locale,
- l'Union Départementale (pour info),
- l'Assureur de l'Union Départementale.

2) L'assuré ou son responsable hiérarchique doit indiquer à l'assureur :

- la date, les circonstances et le lieu de l'accident,
- les nom, prénoms, date de naissance et profession,
- s'il y a lieu, nom et adresse du tiers responsable et des témoins,
- le certificat médical,
- l'existence éventuelle d'un constat.

Les certificats de guérison et de prolongation doivent être adressés dès qu'ils sont en possession de l'intéressé.

Attention

Aucune suite ne pourra être donnée aux déclarations qui parviendraient à l'assureur après un délai de 15 jours.

D'autre part, le dossier est classé définitivement si aucune suite n'a été donnée à la déclaration dans un délai de 2 ans.

Grand' place

Le Centre Commercial Régional

Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 20 h

**4 000 places de parking gratuit,
couvert et surveillé.**

**133 boutiques, grandes surfaces
et service en tout genre**

à 2 minutes à pied d'Alpexpo et de Grenoble Alpes Congrès, accès direct TRAM



SÉCURITÉ INDUSTRIELLE RHONE-ALPES

- L'une des plus anciennes entreprises de surveillance, protection et prévention, fondée en 1921
- L'une des plus importantes entreprises spécialisées : plus de 340 agents sur 3 départements (38/73/74)
- Les références les plus sérieuses comme :
ALSTHOM, PECHINEY, ALUSSUISSE, CGE, CEZUS, COGEMA,
GUERIMAND, HEWLETT-PACKARD, MATUSSIERE ET FOREST,
MERLIN-GERIN, RHONE-POULENC, SANOFI, SOMMER-ALLIBERT,
THOMSON, UGINE-ACIERS, BLANCOMME, BOXAL, etc.



S.D.S.

- Le département "Télésurveillance - Télégardiennage et ronde" de la Sécurité Industrielle.
- Plus de 450 industries du bassin grenoblois raccordées.
- Cinq patrouilles d'intervention en liaison radio permanente avec le centre de réception des alarmes. Centrales informatisées, PC aux normes.



I.R.I.S. Institut Régional d'Initiation à la Sécurité

- Le centre de formation de SIRA et SDS, 230 agents formés ou recyclés en 1990.
Lutte contre le feu, secourisme,
accueil physique et téléphonique,
rédaction des compte-rendus,
compréhension des consignes...

SÉCURITÉ INDUSTRIELLE RHONE-ALPES

8, rue Commandant PERREAU
38100 Grenoble
B.P. 2534 - 38035 Grenoble Cedex 2
Tél. : 76 54 61 63 - Fax : 76 63 09 73

Assurances souscrites

par l'Union Départementale

39

I - ASSURANCE INDIVIDUELLE DES SAPEURS-POMPIERS

De nouvelles améliorations ont été apportées au 1^{er} juillet 1990 à la police souscrite par l'Union Départementale.

Nous avons tenu, dans les pages qui suivent, à vous donner toutes les définitions qui vous permettront d'analyser cette police et bien entendu, l'assureur le Cabinet COUROT - Tél. : 76 46 24 17 et nous-mêmes restons à votre entière disposition pour vous apporter tous les renseignements qui vous seraient nécessaires.

Avant cela, nous voulons rappeler que l'assurance contractée par l'Union Départementale couvre en service commandé et hors service commandé, les risques suivants :

- Décès ;
- Invalidité permanente, partielle ou totale ;
- Incapacité temporaire (en cas de perte de salaire) ;
- Frais médicaux (uniquement en hors service) ;
- Frais d'obsèques ;
- Frais de reconversion (uniquement en service et hors service dans le cas où le Sapeur-Pompier porte secours) ;
- Responsabilité Civile.

Pour mémoire nous vous rappelons que la police communale (ou de la Direction) couvre pour sa part uniquement en service commandé.

- Les indemnités journalières sur la base de 48 vacations par semaine, après déduction pour les salariés du remboursement Sécurité Sociale.
- Les frais médicaux et pharmaceutiques.

II - PROTECTION JURIDIQUE

Le contrat a pour objet de faire bénéficier le Sapeur-Pompier des prestations ci-après, destinées à sauvegarder ses droits et intérêts uniquement à l'occasion de son activité de Sapeur-Pompier.

PRESTATIONS

La Compagnie s'engage :

- à réclamer, au besoin judiciairement, la réparation d'un préjudice subi par le Sapeur-Pompier,
- à défendre ses intérêts, lorsqu'il fait l'objet d'une réclamation amiable ou d'une demande judiciaire,
- à défendre le Sapeur-Pompier lorsque celui-ci est poursuivi devant une juridiction répressive pour contravention ou délit se rattachant à l'exercice de son activité de Sapeur-Pompier.

III - ASSURANCE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le contrat couvre tous les Jeunes Sapeurs-Pompiers au cours ou à l'occasion des cours théoriques et pratiques, la garantie s'exerce notamment lors des défilés,

concours, voyages d'études, courses et compétitions entrant dans le cadre de la formation et de l'entraînement obligatoire des futurs Sapeurs-Pompiers.

La garantie du contrat comporte la couverture des risques :

- DECES
- INVALIDITE
- FRAIS MEDICAUX
- RESPONSABILITE CIVILE avec extension aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber personnellement aux Jeunes Sapeurs-Pompiers pour les dommages corporels seuls qu'ils pourraient se causer entre eux.

IV - ASSURANCE AUTOMOBILE

La Compagnie garantit les dommages subis par les véhicules appartenant aux Sapeurs-Pompiers lorsque les dommages résultent soit d'un accident survenu avec un tiers identifié, soit d'un choc avec un corps fixe ou mobile, et ce lorsque l'accident survient en service commandé.

Le règlement ne pouvant intervenir toutefois que dans le cas de non garantie ou d'insuffisance d'assurance.

La garantie est acquise avec un maximum de 20 000 F par sinistre et application d'une franchise de 400 F par sinistre.

Attention l'assurance AUTOMOBILE est facultative, renouvelable chaque année après paiement de la prime.

MONTANT DES GARANTIES ACCORDEES AUX SAPEURS-POMPIERS DE L'ISERE AU 1^{er} JANVIER 1991

MONTANT DES GARANTIES	EN SERVICE	HORS SERVICE
DECES : Capital de : – marié sans enfant – par enfant à charge (1) – maximum total – célibataire	7 000 vacations 395 010 F 98 752 F 790 020 F 98 752 F	3 500 vacations 197 505 F 49 376 F 395 010 F 49 376 F
INVALIDITE PERMANENTE Capital proportionnel au taux d'invalidité retenu avec franchise de 5 %; sans franchise au-delà de 33 % <ul style="list-style-type: none"> • Invalidité de 100 % • Invalidité de 35 % • Invalidité de 15 % 	7 000 vacations 395 010 F 138 254 F 39 501 F	3 500 vacations 197 505 F 69 127 F 19 751 F
INCAPACITE TEMPORAIRE (Si perte effective de salaire) – allocation quotidienne à partir du 1 ^{er} jour avec un maximum de 2 ans	5 vacations 282 F	8 vacations 451 F
FRAIS MEDICAUX Barème Sécurité Sociale Lunettes et prothèses	Non garanti "	150 % 200 %
FRAIS D'OBSEQUES 175 vacations	9 875 F	9 875 F
FRAIS DE RECONVERSION si inapte à reprendre la profession	si taux infirmité supérieur à 25 %	Non garanti sauf en cas de secours spontanés
RESPONSABILITE CIVILE : sans limitation de somme – faute détachable comprise – EXCLUSIONS : accidents en cas de guerre ou survenus en état d'ivresse		

(1) Sens fiscal pour déterminer les personnes à charge.

(2) Justification que la formation de reconversion ait bien eu lieu.
Limitation maximum au quart du capital versé au titre de la garantie "INFIRMITÉ PERMANENTE".

APRA - CIPRA

APRA : Association Pour la Retraite Anticipée

CIPRA : Caisse Interprofessionnelle Paritaire de Retraite des Alpes. Gestionnaire de l'APRA.

41

C'est en 1965 que le premier protocole d'accord est signé entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère et l'APRA. En 1980 un second protocole permet de mettre en place un régime de retraite complémentaire qui doit satisfaire l'ensemble des partenaires.

Les communes ayant choisi le régime de retraite APRA, s'engagent à faire adhérer la totalité de leur effectif Sapeurs-Pompiers Volontaires à partir de l'âge de 18 ans.

Les cotisations forfaitaires seront définies contractuellement pour chaque exercice entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère et l'APRA.

C'est à partir de l'exercice 1983 que six catégories sont définies. Le montant des cotisations forfaitaires et le nombre de points acquis pour l'exercice précité sont désignés ci-dessous.

Les cotisations sont versées le 1^{er} octobre de chaque année.

La valeur du point retraite 1990 est de 0,682.

Les accords font l'objet chaque année d'un avenant qui définit le montant des cotisations et la valeur du point de retraite.

La retraite est liquidée à l'âge de **60 ans**.

Le nombre d'années pris en considération est **limité à 30 ans**.

Les Sapeurs-Pompiers en situation d'incapacité médicalement reconnue et ayant cotisé au moins **15 ans** bénéficient de la liquidation de leur retraite à l'âge de **60 ans**.

Ils n'auront pas de points gratuits après la cessation de service pour inaptitude physique, mais les services antérieurs aux périodes cotisées seront validés gratuitement.

Les Chefs de Corps doivent indiquer avec précision la position du Sapeur-Pompier au moment de la liquidation, il n'est pas exclu d'adresser un courrier au Service Administratif de l'APRA au moment de l'accident afin d'apporter toutes précisions utiles au moment de la liquidation de la retraite (Exp. : Démissionnaire, Incapacité physique, Mutation, etc...).

CATEGORIE	MONTANT COTISATION 1983	MONTANT COTISATION 1990	NOMBRE DE POINTS
1 ^{re} catégorie	325,00 F par an	452,00 F par an	60 points
2 ^e catégorie	215,00 F par an	300,00 F par an	40 points
3 ^e catégorie	128,00 F par an	179,00 F par an	24 points
4 ^e catégorie	455,00 F par an	633,00 F par an	85 points
5 ^e catégorie	296,00 F par an	412,00 F par an	55 points
6 ^e catégorie	180,00 F par an	252,00 F par an	33 points

Le droit à la retraite cesse au décès de l'allocataire. Il n'est pas versé d'allocation de reversion à la veuve ou aux orphelins.

Lors du décès d'un allocataire au cours du quatrième trimestre de l'exercice, la veuve bénéficie de la retraite complète de l'année en cours.

Si l'un des Corps adhérant à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère démissionne du régime de retraite, la démission devra être signifiée six mois à l'avance à l'APRA et ne prendra effet qu'à la fin d'un exercice civil. Les cotisations sont dues jusqu'à la date de résiliation.

La démission entraîne obligatoirement la suppression des versements aux retraités et des droits futurs pour les actifs.

TRES IMPORTANT

En tout état de cause chaque recrue devra faire l'objet d'un dossier de renseignements que les Chefs de Corps doivent demander impérativement au Service Administratif de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

Pour les futurs retraités les Chefs de Corps doivent adresser également une demande de liquidation accompagnée d'un mode de paiement (R.I.B.). L'imprimé devra **indiquer clairement le motif de la cessation d'activité du Sapeur-Pompier** (voir glossaire).

Enfin les états annuels dûment rectifiés, doivent être adressés au siège de l'Union Départementale dans les délais précisés dans la note accompagnant les états.

GLOSSAIRE

Démission

Acte volontaire pour raison personnelle.

Incapacité physique

Médicalement reconnue par l'Administration.

Ajourné ou Disponibilité

Absence momentanée du Corps de Sapeurs-Pompiers (Service Militaire, déplacements professionnels de longue durée, etc...) peut éventuellement après reconnaissance par

l'Administration rentrer dans la catégorie "Incapacité physique".

Mutation

Quitte volontairement son Corps d'origine pour un autre Corps.

Départ à la retraite

Dans le cadre de l'activité de Sapeur-Pompier non Professionnel.

Ex. : de Sapeur à Adjudant-Chef 55 ans + éventuellement 2 ans accordés par le Maire sur proposition du Chef de Corps, sur le vu d'un certificat médical.

Ex. : Officier 60 ans + éventuellement 2 ans, avec les mêmes conditions que ci-dessus.

Radiation

Rayé des contrôles du Corps (registre officiel).

Ex. : mesure disciplinaire.

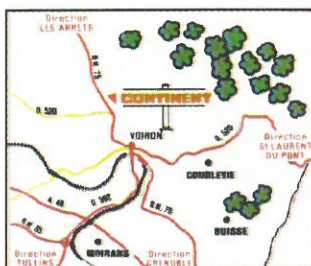
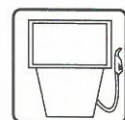
En tout état de cause le Sapeur-Pompier non Professionnel recruté conformément aux statuts à l'âge de 16 ans ne sera pris en compte par la Caisse de Retraite qu'à partir de 18 ans.

H Y P E R M A R C H É
CONTINENT
L'achat gagnant

CENTRE COMMERCIAL 18 MAGASINS

CAFÉTÉRIA ERIS
AUTO CENTER FEU VERT
M. BRICOLAGE
AUX MEUBLES CONFORT

24h/24h



Z.I. Les Blanchisseries - 38500 VOIRON
du lundi au samedi de 9 h à 21 h, le vendredi de 9 h à 21 h 30

Les assurances des Sapeurs-Pompiers

de l'Isère
Questions - Réponses

43

Concours de boules

Chaque printemps la question habituelle : comment assurer le retraité Sapeur-Pompier qui participe aux concours de boules Sapeurs-Pompiers.

La garantie Responsabilité Civile (dommages causés aux tiers) est acquise d'office sur le contrat de l'Union Départementale ; le retraité est donc bien garanti, vous n'avez aucune déclaration à transmettre à l'Union Départementale ou au Cabinet COUROT ; par contre si vous voulez souscrire des garanties complémentaires pour le retraité (décès, invalidité, etc...) prenez contact avec le Cabinet COUROT - Tél. : 76 46 24 17.

Assurance automobile

Toujours de nombreuses questions sur le contrat d'assurance automobile souscrit par l'Union Départementale.

C'est un contrat facultatif ; seuls sont couverts les Corps ayant réglé

en début d'année les cotisations ; la garantie n'intervient que dans le cas de non garantie ou d'insuffisance de garantie de l'assurance personnelle du Sapeur-Pompier pour les seuls dommages subis par le véhicule du Sapeur-Pompier. La garantie est acquise à concurrence de 20 000 F par sinistre et après application d'une franchise de 500 F.

En cas d'accident en service commandé vous devez donc envoyer le constat amiable à votre propre compagnie d'assurance, cette dernière si vous êtes responsable vous appliquera le Malus sauf si vous êtes assuré auprès du Cabinet COUROT, M. COUROT s'étant engagé à ne pas faire application de la clause Bonus-Malus lorsque l'accident a lieu au cours du trajet pour se rendre à une intervention.

Assurance responsabilité civile

Question :

Notre Amicale organise un Bal ; devons-nous souscrire une assurance Responsabilité Civile organisateur de fêtes ?

Réponse :

Non, le contrat de l'Union Départementale couvre la responsabilité civile de l'Amicale organisatrice du bal ; si vous avez besoin d'une attestation d'assurance prenez contact avec le Cabinet COUROT - Tél. : 76 46 24 17.

Assurance des véhicules personnels

Question :


Le Cabinet COUROT n'appliquant pas la clause Bonus-Malus si j'ai un accident en me rendant à une intervention j'aimerais bien, à la fin de mon contrat en cours, m'assurer auprès de ce Cabinet mais je n'ai pas reçu de tarif.

Réponse :

Le tarif automobile étant très personnalisé (Bonus, usage, âge, etc...) on ne peut établir un tarif unique, mais sur simple appel téléphonique au Cabinet COUROT - 76 46 24 17 l'on vous indiquera le tarif applicable à votre véhicule.

CREYS-MALVILLE

44



Une avance à maintenir

Coopération européenne : Creys-Malville est aussi un prototype

Lorsque l'Allemagne, l'Italie et la France ont décidé en 1974 de lancer en commun le développement d'un surgénérateur de 1200 MW, elles ont innové dans un domaine qui est aujourd'hui à l'ordre du jour : la coopération européenne. D'une certaine façon, ce regroupement des compétences avait toutes les caractéristiques du prototype : il s'agissait de tester "sur le terrain" une grande idée théorique et de vérifier sa faisabilité. C'était, en outre, un premier exemplaire d'une série qui comportera par la suite les grands programmes scientifiques européens Esprit et Eurêka. Chaque pays ayant sa propre culture, latine ou anglo-saxonne, ses propres méthodes de travail, ses propres procédures, le pari n'était pas gagné d'avance... Les quinze années d'expérimentation qui ont suivi l'ont largement démontré : la coopération européenne est possible. A condition que chacun soit prêt à se remettre en cause et à faire des concessions. A cette condition, la confrontation d'expériences démultiplie les possibilités de performances. Tous ceux qui ont vécu ou vivent encore cette expérience en ont été marqués et voient l'Europe d'une manière différente : comme un formidable levier.

Michel QUERUEL

*Extrait du journal trimestriel
de la Centrale*

"Les Colonnes de Creys" - n° 5

NERSA

EDF ENEL SBK

CENTRALE NUCLEAIRE EUROPEENNE
A NEUTRONS RAPIDES S.A.

L'audio-visuel

au service de la formation

45

Tout le monde s'accorde pour dire que la formation des personnels passe par l'utilisation des moyens audio-visuels.

N'y a-t-il pas un proverbe chinois qui dit : "Une image égale dix mille mots" ?

Cette image peut être présentée par des matériels tels que :

- Rétroprojecteurs ;
- Projecteurs de diapositives ;
- Projecteurs de films remplacés de plus en plus par les :
- Magnétoscopes et téléviseurs (cassettes vidéo).

Le Centre de Formation du Centre de Secours Principal de Vienne utilise l'ensemble de ces moyens depuis quelques années, mais reste quelque peu sur sa faim quant au choix actuellement offert en matière de documents.

Mais au fait, quels sont les documents utilisables et où peut-on se les procurer ?

FRANCE SELECTION édite toujours les séries de diapositives concernant la trilogie secourisme, ranimation, secourisme routier. Celles-ci mériteraient d'être réactualisées...

D'autre part, l'avenir est désormais à l'image vidéo et en la matière, il semblerait que ce soit le désert au niveau de la production nationale, à tel point que des services audio-visuels locaux plus ou moins bien structurés, suivant l'importance des Centres auxquels ils sont rattachés, essaient tant bien que mal de réaliser des documents. Ceux-ci, même s'ils ne présentent pas toujours les critères de qualités qu'on est en droit d'exiger d'un film vidéo pédagogique, ont au moins le mérite d'exister et de combler le vide actuel en la matière.

Le Service audio-visuel du Centre de Secours Principal de Vienne travaille lui aussi dans ce sens, avec l'appui du Chef de Corps et des différents spécialistes (Moniteurs nationaux de secourisme, CMIC, EQRAD, etc...).

Dans l'attente de la création d'un Service audio-visuel national des Sapeurs-Pompiers (rattaché à l'Ecole Nationale, par exemple), il serait intéressant pour tous d'échanger nos idées et pourquoi pas, nos réalisations. Celles-ci, sur support VHS SECAM, pourraient nous permettre de constituer une banque de données pour nos Centres de formation, actuellement dépourvus.

Autre suggestion : pourquoi ne pas organiser une rencontre nationale des Services audio-visuels au cours de laquelle on pourrait visionner nos réalisations respectives, parler technique, etc...

Prenez contact avec nous à l'adresse suivante :

Service audio-visuel
du Centre de Secours Principal
de Vienne
48 avenue Berthelot
38200 VIENNE - Tél. : 74 31 61 18.

Sergent-Chef MARKARIAN
Responsable Service audio-visuel



E. LECLERC

Ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 20 h 30
vendredi de 9 h à 21 h - samedi de 8 h 30 à 20 h

ESPACE COMBOIRE



Figurant parmi les 10 plus grands complexes hospitaliers de France, le C.H.R.U. de Grenoble est un établissement public de 2650 lits d'hospitalisation, dans lequel travaillent 7600 personnes.

Comme **centre de soins**, le Centre Hospitalier offre l'ensemble des prestations médicales, chirurgicales et obstétricales. Outre les services d'urgences très complets (appel téléphonique d'urgence par le 15, SAMU, SMUR...), le C.H.R.U. développe des spécialités de pointe correspondant à sa vocation régionale (greffes d'organes, neurochirurgie,...), sans pour autant négliger sa place de centre hospitalier général

pour l'agglomération grenobloise. Ainsi, ses maternités ont accueilli plus de 3000 bébés en 1989.

En liaison avec les facultés de médecine, le C.H.R.U. de Grenoble est un **pôle important de formation** de médecins (plus de 700 par an). Mais il assure également la formation d'infirmières, de puéricultrices, de sages-femmes, etc., dans ses écoles paramédicales.

Comme Centre de Recherche, le C.H.R.U. participe aux progrès médical, biologique et pharmaceutique, avec notamment les équipes INSERM et du CNRS.

C.H.R.U. de GRENOBLE

B.P. 217 - 38043 Grenoble Cedex 9 - Tél. : 76 76 75 75



Epreuve d'effort simple, mesurant

la réponse cardiaque à une activité physique moyenne

47

La pratique du Sauvetage et du Secourisme impose aux Sapeurs-Pompiers la maîtrise parfaite des équipements spécialisés et adaptés à chaque type d'intervention. Ainsi, le port de l'Appareil Respiratoire Isolant en Circuit Ouvert (A.R.I.C.O.) est très souvent employé. Cependant, son utilisation reste pour certains Sapeurs-Pompiers source de difficultés, souvent psychologiques, parfois matérielles.

Au sein du Corps des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours Principal de Vienne, une expérience a été conduite pour analyser ces difficultés d'utilisation.

Le Corps du Centre de Secours Principal de Vienne est composé de 40 Sapeurs-Pompiers Professionnels et de 65 Sapeurs-Pompiers Volontaires.

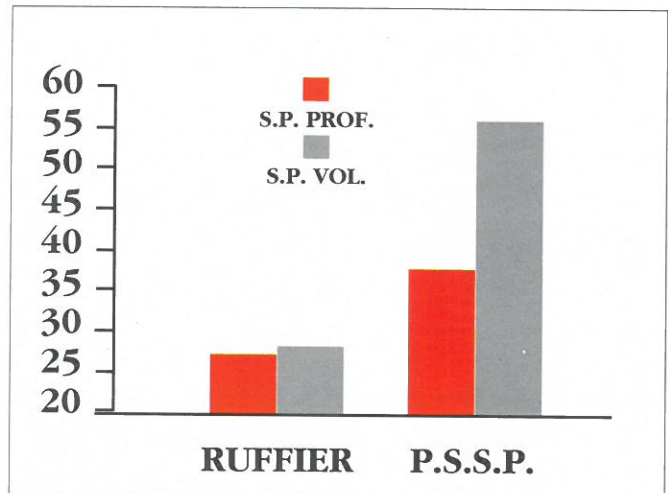
Pour simplifier l'expérience, l'épreuve a consisté à effectuer le Parcours Sportif du Sapeur-Pompier (P.S.S.P.) en marche rapide et revêtu de la tenue de feu, avec l'A.R.I.C.O. (Draeger P85, avec détendeur en surpression).

Le pouls et la tension étaient mesurés, avant et immédiatement après le parcours. Seul a été retenu le pourcentage de variation du pouls entre la valeur de repos et de fin d'épreuve. Par ailleurs, cette variation du pouls à l'effort a été comparée, pour les mêmes Sapeurs-Pompiers, à celle constatée lors de l'établissement du score de RUFFIER, à l'occasion de la visite médicale d'aptitude.

L'analyse statistique a consisté en la comparaison de 2 moyennes (moyenne \pm écart-type).

Résultats

- Sapeurs-Pompiers Professionnels (N = 34)
 - variation du pouls lors du RUFFIER = + 27,29 % \pm 9,79
 - variation du pouls lors du P.S.S.P. : + 37,88 % \pm 19,19
 (cf. figure n° 1)
- Sapeurs-Pompiers Volontaires (N = 40)
 - variation du pouls lors du RUFFIER : + 28,12 % \pm 15,46
 - variation du pouls lors du P.S.S.P. : + 56,02 % \pm 27,94.



Interprétation des résultats

1° - L'analyse des scores obtenus lors du RUFFIER ne montre pas de différence significative entre le groupe des Volontaires et celui des Professionnels. L'ensemble des Sapeurs-Pompiers a donc une réponse homogène à un effort simple.

2° - La comparaison entre les valeurs obtenues lors du RUFFIER et lors du P.S.S.P. a montré une différence hautement significative ($< 0,001$) à l'intérieur de chaque groupe (Professionnel et Volontaire) et même de façon globale pour l'ensemble du corps ($< 0,001$).

Ceci indique que le P.S.S.P. avec A.R.I.C.O. est nettement plus éprouvant au niveau cardiaque que l'épreuve de RUFFIER.

3° - La comparaison entre les 2 groupes (Professionnels et Volontaires) au niveau du P.S.S.P. avec A.R.I.C.O. montre une différence significative : les Professionnels ont une tolérance cardiaque nettement meilleure lors de cette épreuve que les Volontaires.

Discussion

1° - La visite d'aptitude ne révèle pas de différence entre les Sapeurs-Pompiers Professionnels et les Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Cette visite permet d'éliminer d'emblée une inaptitude flagrante à la fonction de Sapeur-Pompier ; l'épreuve d'effort lors du P.S.S.P. avec un A.R.I.C.O. révèle que celui-ci est nettement plus éprouvant que le test de RUFFIER. En effet, l'ensemble du Corps (Professionnel et Volontaire) est nettement plus fatigué après cette épreuve. Cependant, la tolérance a été bonne pour tous car l'effort ne durait pas plus de 5 minutes.

Dans des conditions de travail intense (feu, hyperthermie ambiante, stress), la tolérance cardiaque est certainement réduite. Il faudrait pouvoir mesurer de façon précise, dans ces conditions extrêmes, la fréquence cardiaque limite au delà de laquelle l'organisme s'épuise au cours de l'effort musculaire.

Le P.S.S.P. présente donc l'intérêt de révéler les Sapeurs-Pompiers qui ont une réponse cardiaque exagérée à l'effort et peut-être devrait-il entraîner une inaptitude, au moins temporaire, au port de l'appareil respiratoire.

En conclusion, le Parcours Sportif des Sapeurs-Pompiers avec A.R.I.C.O. par sa simplicité et sa facile reproductibilité, permettrait d'écarter les sujets ayant une mauvaise tolérance à l'effort, avec l'appareil respiratoire.

2° - L'épreuve d'effort lors du Parcours Sportif des Sapeurs-Pompiers avec A.R.I.C.O. montre une différence très significative ($< 0,001$) entre les 2 catégories de Sapeurs-Pompiers : la réponse à l'exercice est meilleure chez les Professionnels que chez les Volontaires.

Plusieurs facteurs peuvent être en cause, et peuvent varier selon les sujets :

- manipulation difficile d'un matériel peu courant,
- poids du matériel et gêne apportée au déplacement individuel,
- stress à revêtir un masque.

Le temps d'entraînement des Sapeurs-Pompiers Volontaires est plus restreint que celui des Sapeurs-Pompiers Professionnels, pour des raisons de disponibilité. Cette différence explique les écarts observés entre les 2 catégories.

Dans notre étude, 6 Volontaires et 1 Professionnel ont eu une réponse cardiaque mauvaise (variation du pouls au delà de 80 % de la valeur initiale).

Ceci devrait conduire à trouver des solutions permettant d'augmenter les périodes d'entraînement pour les Volontaires, afin de les familiariser mieux avec le matériel et favoriser ainsi un meilleur entraînement physique.

Sans cela, le risque d'incident par épuisement cardiaque et musculaire est plus important avec un Sapeur-Pompier Volontaire engagé dans un effort physique intense, démontrant ainsi le danger potentiel créé par la diminution des périodes d'entraînement.

En conclusion

L'activité des Sapeurs-Pompiers peut parfois entraîner un effort physique intense, qu'une partie des effectifs du Corps ne pourra supporter longtemps sans danger, car la visite d'aptitude statutaire n'élimine que les sujets ne répondant pas au profil SIGYCOP.

Une épreuve d'effort facile à réaliser (Parcours Sportif des Sapeurs-Pompiers) permettrait d'éliminer temporairement ceux qui ont une réponse cardiaque mauvaise, c'est-à-dire une augmentation du pouls supérieure à 80% de la valeur initiale.

Ceci est d'autant plus important que les Sapeurs-Pompiers doivent faire face à des risques parfois très spéciaux les obligeant à utiliser des équipements aggravant le travail physique (scaphandre). Une étude complémentaire a été réalisée et sera publiée prochainement.

Docteur J.F. BEC
Médecin-Capitaine
Centre de Secours Principal
(Capitaine P. LANGLAIS)
45, avenue Berthelot
38200 VIENNE

- Conception et réalisation d'équipements d'essais ou de production, avec leur instrumentation et leurs automatismes.
- Etudes de procédés : revêtements de surface (dépôts physiques sous vide ou sous atmosphère contrôlée, projection plasma).
- Fabrications mécaniques : usina-



SICN

ge, soudage, assemblages, traitements thermiques et revêtements

de surface.

- Fabrication d'éléments combustibles nucléaires.
- Réalisation de pièces en uranium métal.
- Fabrication de produits ultra-durs de synthèse : diamant et nitrure de bore cubique.

Direction générale :

B.P. 2 - 38113 VEUREY-VOROIZE- Tél. : 76 86 90 00 - Télex : 320 714 - Télécopie : 76 86 90 20

Brevet de Cadets 1991

à Voiron

49

Les samedi 27 et dimanche 28 avril 1991, le Caporal-Chef ROCHE Alain avait la charge de l'organisation du Brevet de Cadets Jeunes Sapeurs-Pompiers. Cette épreuve de grande valeur a vu la réussite de 26 candidats(es) sur 34 présentés(ées). Les trois Lauréats(es) de ce diplôme se sont vu remettre une plaque souvenir offerte par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Voiron.

Le programme était le suivant :

Samedi :

08 h 00 Natation

09 h 30 Technologie Incendie

(Administration et
Hydraulique)

Technologie Secourisme
(Niveau B.N.S.)

Saut en hauteur
Grimper de corde

12 h 15 Déjeuner



Brevet de cadet - 27 et 28 avril 91 - Voiron. Une partie des membres du jury.

De gauche à droite : Capitaine ESCALLON, C.S. Mure ; Sergent-Chef GAUTHIER, C.P.I. Savin (responsable départemental J.S.P.); Capitaine ROCHE, C.S. Voiron; Sous-Lieutenant REY, C.S. Voiron; Sergent-Chef MARKARIAN, C.S.P. Vienne; Lieutenant JEYMOND, Président de l'U.D.; Capitaine MATHIEU, C.S. Voiron).

14 h 00 Pratique Incendie
Pratique Secourisme
Parcours Sportif

18 h 00 Fin de 1^{re} journée

Dimanche :

08 h 00 100 m.

Lancer de poids
800 m.

11 h 00 Résultats. Vin d'honneur.

CANDIDATS ADMIS ... avec les félicitations du Jury

Place	Nom Prénom	Corps	Place	Nom Prénom	Corps
1	DEBROSSE Jérôme	La Matheysine	14	GUILLAUD Frédéric	Gillonnay
2	DUPOUX Frédérique	Saint-Savin	15	BUTTARELO Stève	Domène
3	RODRIGUEZ Emmanuel	La Verpillière	16	GUIRAL Philippe	Saint-Egrève
4	COUTURIER Olivier	Gillonnay	16	THIRON Christophe	Gillonnay
5	ADAMS Cédric	Montalieu	18	LETOURNEUR Bernard	Gières
6	MONGET Frédéric	Montalieu	19	PICCARETTA Valérie	Gières
6	TRUPIER-MERLIN Fabrice	Gillonnay	20	CARRAS Jérôme	Cispar
8	PRAS Christophe	Domène	21	BARAZZUTTI Fabien	Voiron
9	GRANGE Pascal	La Matheysine	22	CHEVRON Carole	Gières
10	DEBROSSE Laurent	La Matheysine	23	LEGRAND Frédéric	Saint-Savin
10	POSCO Nicolas	Montalieu	24	MIEGE Bruno	Voiron
12	GABERT Fabien	Cispar	25	COULLET Manuel	Saint-Georges
13	BONNEVIE Eric	Saint-Savin	26	LIENARD Christophe	La Matheysine



Les forces informatiques au service des collectivités territoriales

LES MISSIONS :

Créé en 1986, AGIR INFORMATIQUE est un Groupement d'Intérêt Economique constitué par la Mairie de Grenoble, CCAS, l'Office Public d'HLM et le Centre Départemental de Gestion des Personnels des Communes de l'Isère.

AGIR INFORMATIQUE développe deux missions distinctes et complémentaires :

• **Pour ses adhérents**, AGIR INFORMATIQUE intervient en qualité de conseil, de créateur, et de prestataire de services. **Son objectif est de préserver l'indépendance et la liberté de chacun tout en cherchant à minimiser la dépense informatique.**

• **Pour ses autres clients**, AGIR INFORMATIQUE exporte son savoir faire acquis auprès de ses adhérents et pratique une politique de partenariat avec de nombreux industriels nationaux.

LES COMPETENCES :

• Logiciels d'applications:

Conseil, conception, développement, maintenance.

• Micro-informatique :

Recherche de solutions, installation matériels / logiciels, formation, S.A.V.

• Télécommunications, réseaux informatiques :

Architecture, conception et réalisation, pré-câblage d'immeubles, ...

LES PRODUITS :

• URB'AGIR : gestion des droits des sols sur matériels CTOS et UNIX, plus de 30 villes équipées en France.

• ENFANCE : facturation multi-activités (centres aérés, restaurants scolaires, crèches...), 12 villes équipées en France.

• GPX : gestion du personnel, 10 villes ou conseils généraux équipés en France.

LES NOUVELLES CREATIONS :

• PUBLIPASS : contrôle d'accès aux rues piétonnes par carte à mémoire

• OCTOPASS : carte de santé des parcs automobiles (prise de carburant et entretien)

LE MATERIEL :

• BULL DPS 7000-72

• BULL DPS 6, imprimante MATHILDE

• HP 3000

• HP 9000

• INTERGRAPH

• IBM

• 800 connexions

CONTACT :

Guy Schmitt, Directeur



AGIR
INFORMATIQUE
12 rue Georges Jacquet
38000 GRENOBLE
Tél : 76 76 36 08

La centrale nucléaire de Saint Alban/Saint Maurice



51

La Centrale est implantée sur la rive gauche du Rhône dans le département de l'Isère, sur le territoire **des communes de Saint Alban du Rhône et de Saint Maurice l'Exil**, à cinquante kilomètres au sud de Lyon.

Le site d'une superficie de 180 hectares, a été choisi en 1975 pour permettre l'installation de quatre unités de production de 1300 MW électriques chacune, mais seules deux tranches sont construites.

Les premiers terrassements du site ont débuté au printemps 1978. Les travaux de génie civil ont commencé en 1979 et se sont terminés pour l'essentiel en 1984. Les montages électromécaniques se sont déroulés de 1983 à 1986.

Au terme des essais d'ensemble effectués pendant la phase de démarrage, les deux unités ont été couplées au réseau

national de 400 kV les 30 août 1985 et 3 juillet 1986.

Le site de Saint Alban/Saint Maurice peut fournir 15 milliards de kWh par an, c'est à dire deux fois la consommation du département de l'Isère ou dix fois la consommation de la ville de Lyon.

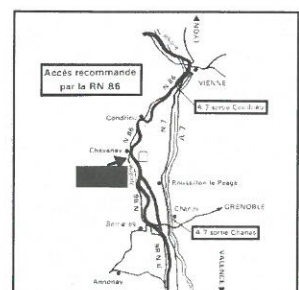
590 personnes constituent l'équipe d'exploitation de la centrale dont la moyenne d'âge est de 34 ans. Cette population est composée de 13% de cadres, 62% d'agents de maîtrise et 25% d'agents d'exécution.

Près de la moitié de ce personnel est affecté à des tâches de maintenance, un tiers assure la conduite et le contrôle des installations, le complément assurant des tâches d'administration, de sécurité et de sûreté.



Une centrale nucléaire, ça se visite...

Prenez contact avec le service communication
par téléphone au 74 29 33 66
ou par courrier à l'adresse suivante :
B.P. 31 - 38550 Saint Maurice l'Exil

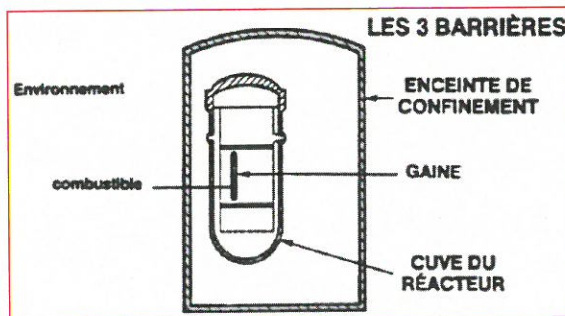


LA SURETE NUCLEAIRE : DEFINITION ET MOYENS

La sûreté nucléaire repose sur un ensemble de dispositions techniques et sur une organisation rigoureuse. Elle garantit que le fonctionnement normal des installations nucléaires n'entraîne ni rejets excessifs d'effluents radioactifs, ni exposition excessive des travailleurs aux rayonnements ionisants. Elle assure que toutes les mesures sont prises pour éviter les accidents ou limiter les conséquences de ceux qui surviendraient en dernier ressort malgré les précautions prises.

La sûreté est fondée sur :

- la **prévention** des accidents, dès la conception, à travers le dimensionnement des installations, l'analyse des défaillances possibles des matériels et des hommes, la prise en compte des agressions externes, la mise en place de dispositifs de secours qui se substituerait aux installations défaillantes, le contrôle de la qualité de conception et d'exécution des matériels et des travaux.
- la mise en place de **systèmes de sauvegarde** conçus et définis pour maîtriser toute situation incidentelle ou accidentelle.
- la **surveillance** permanente en exploitation, suivant des procédures scrupuleusement respectées dont le contenu et l'application font l'objet d'un contrôle des pouvoirs publics. Tout incident significatif est analysé et toutes les centrales françaises du même type bénéficient du "retour d'expérience".
- l'**élaboration de procédures** et de plans d'urgence pour le cas extrêmement improbable où, malgré les précautions prises, un accident grave surviendrait.



L'image qui illustre le mieux la sûreté nucléaire est celle de barrières de confinement successives mises en place pour contenir les produits radioactifs et les empêcher d'atteindre l'environnement.

Même si ces barrières étaient mises en défaut, les opérateurs disposeraient de moyens (par exemple, les filtres à sable) leur permettant de faire face à cette situation et de limiter les rejets à des valeurs compatibles avec les plans d'intervention.

QUELLES SONT LES DISPOSITIONS PREVUES EN CAS D'ACCIDENT DANS UNE CENTRALE NUCLEAIRE ?

Les équipes de conduite disposent de procédures précises et s'entraînent tous les ans sur des simulateurs reproduisant la salle de commande et les situations d'accident. Un "panneau de sûreté" facilite le diagnostic et l'application des procédures. Un ingénieur spécialement formé, surveille l'ensemble de l'installation et peut prescrire des mesures complémentaires adéquates.

En cas d'événement incidentel ou accidentel, le Plan d'Urgence Interne (P.U.I.) est déclenché dans la centrale. Les équipes d'astreinte viennent rapidement renforcer l'équipe de conduite. Une structure nationale d'experts en sûreté nucléaire, est alertée et peut conseiller la centrale sur les mesures à prendre.

Les pouvoirs publics - Préfet, Ministère de l'Industrie et de la Santé - sont immédiatement informés. Parallèlement le Préfet peut déclencher le Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) qui règle l'organisation des secours, les contrôles à faire dans l'environnement, les mesures à prendre en cas de risque de contamination à l'extérieur du site (confinement à domicile ou évacuation limitée) et l'information du public et des médias.

LA CENTRALE ET L'INFORMATION

La population voisine de la centrale est informée de plusieurs façons : par l'intermédiaire des élus, par les visites qu'elle peut y faire, enfin grâce à une politique de transparence sur les incidents.

La Centrale de Saint-Alban/Saint-Maurice est dotée d'une Commission Locale d'Information qui rassemble des élus (Maires, Conseillers Généraux ou Parlementaires) et divers représentants du tissu social (organisations syndicales, agricoles, industrielles et de protection de l'environnement). Elle a la double mission d'informer et de suivre l'impact de la centrale. E.D.F. n'en fait pas partie mais lui apporte tous les éléments d'informations nécessaires.

Les responsables du site entretiennent également des contacts directs avec la presse et le public au cours de réunions, d'entretiens ou de visites des installations.

Chaque année, guidés par des accompagnateurs spécialement formés, 10 000 personnes environ visitent la centrale. De plus le Centre d'Information est ouvert tous les jours, pour répondre aux questions du public sur des sujets touchant au nucléaire.

En ce qui concerne les incidents de fonctionnement qui peuvent se produire, une convention d'information, passée entre le Préfet et le Chef de Centrale définit des modalités de communication visant à assurer une parfaite transparence. Des communiqués de presse sont publiés régulièrement et la Centrale édite tous les ans un rapport d'information.

On peut enfin trouver à tout moment des informations sur les Centrales en consultant le Service Minitel MAGNUC (accessible par le 3614) ou sur la radioprotection en téléphonant au 39 76 78 18.

Remerciements

E.D.F. Groupe Régional de Production Hydraulique Alpes
Usine de GRAND'MAISON

53

Monsieur le Colonel PAILLOT
Commandant des Pompiers de Grenoble
Centre Principal de Secours des Sapeurs-Pompiers

Votre intervention du 1/4/91
Réf. D4-RF/CD - 247
AL08 Mb1

Bourg d'Oisans, le 4 avril 1991

Mon Colonel,



Je tiens à vous adresser, en mon nom personnel et au nom de tous mes collaborateurs mes plus sincères remerciements pour l'efficacité de votre intervention lors du sinistre qui a affecté l'un des transformateurs de l'usine de GRAND'MAISON le 1^{er} avril 1991.

Malgré les conditions difficiles de circulation et la nature même du foyer à combattre, vos hommes ont été à la hauteur de leur réputation et ont fait preuve d'un professionnalisme remarquable. Grâce à eux, l'incendie a pu être contrôlé et maîtrisé sans autres conséquences sur les installations de la centrale et sans pollution sur l'environnement.

En vous renouvelant à vous et votre équipe notre gratitude, je vous prie d'accepter, mon Colonel, l'expression de mon profond respect.

ELECTRICITE DE FRANCE
Le Chef du Centre Hydraulique OISANS
M. FAUREL



(Photo Piccardy)

Dans la vallée de l'Eau d'Olle, sur le site de Grand'Maison, la plus puissante usine hydroélectrique française, HYDRELEC propose un parcours muséologique unique en son genre. A travers des matériels d'autrefois, des maquettes animées, des diaporamas, des vidéoprogrammes, on peut suivre l'évolution de la chaîne technologique mise en œuvre par l'homme dans sa conquête de la maîtrise de la puissance de l'eau. Depuis les travaux d'agriculture de l'Antiquité, les moulins et les forges, on voit naître les premières turbines qui ont abouti aujourd'hui à la réalisation de Grand'Maison. Des pièces uniques constituant le patrimoine hydroélectrique alpin sont présentées ainsi que des maquettes anciennes et des objets historiques dont un des modèles de la fameuse turbine de Fourneyron. L'héritage de cette longue tradition technique conduit tout naturellement le visiteur à une rétrospective du chantier de construction de Grand'Maison et à une présentation des caractéristiques et du mode de fonctionnement de cet aménagement.

HYDRELEC
B.P. 9
38114 Allemont
Tél. : 76 80 78 00

HYDRELEC est ouvert au public du 15/6 au 15/9 tous les jours (sauf le mardi) de 10h à 18h.
Congés scolaires : tous les jours (sauf le mardi) de 14h à 18h.
Hors congés scolaires : samedi et dimanche de 14h à 18h.

Feu à la papeterie GEREX

à Voreppe

55

Description des lieux

La papeterie GEREX est implantée dans le centre de Voreppe, elle occupe les bâtiments d'une ancienne menuiserie, cette entreprise fabrique des papiers bitumés et des papiers glacés.

Situation à l'arrivée des secours

Le bâtiment de fabrication est la proie des flammes et le feu a percé en toiture, il menace le bâtiment de stockage des matières premières (produits chimiques divers et cuve à bitume) et le bâtiment de stockage des produits finis.

La surface du bâtiment en feu est de 500 m² environ.

Chronologie des opérations

A 21 h 52, la demande de secours provient de la gendarmerie de Moirans :

"On nous signale des bruits suspects (petites explosions) aux abords de la papeterie GEREX, avenue Chapays à Voreppe, le Centre de Première Intervention de Voreppe est informé, il se rend sur les lieux".

A 21 h 54, la gendarmerie de Moirans nous informe qu'elle a reçu de nombreux appels.



- Le Chef de garde sonne un appel général pour compléter le départ normal pour feu dans un établissement répertorié, à savoir un Fourgon Pompe Tonne et une Echelle Pivotante Semi Automatique de 24 m et pour avoir du personnel en caserne afin de pouvoir fournir des engins de renfort si besoin.

A 21 h 55, départ du F.P.T. n° 1.

A 21 h 56, départ de l'Officier de garde et de l'EPSA.

- Le stationnaire reçoit comme consigne de faire partir un 2^e F.P.T. en raison des nombreux appels et de faire armer le F.E.V.

A 21 h 58, départ du F.P.T. n° 2.

A 21 h 59, le F.P.T. n° 1 du Centre de Secours de Moirans et les secours du Centre de Première Intervention de Voreppe, se présentent sur les lieux.

- Les Chefs de garde partent en reconnaissance avec le groupe de commandement, de petites lueurs sont alors aperçues, c'est à ce moment là que se produit une explosion, provoquant un embrasement dans le bâtiment ainsi que l'éclatement de la toiture, des vitres et des plaques de fibro ciment qui recouvrent le toit.

- Ordre est donné d'établir deux grosses lances sur le F.P.T. n° 1 qui sera alimenté par le poteau d'incendie n° 1 et pour les secours de Voreppe, ordre est donné d'établir une grosse lance sur leur C.C.I., alimenté aussi par le poteau d'incendie n° 1.

A 22 h 00, l'Officier de garde et l'EPSA se présentent sur les lieux, l'Officier de garde confirme le départ du F.P.T. n° 2 et du F.E.V., il prend la direction des secours et fait établir une grosse lance sur l'E.P.S.A.



A 22 h 01, message n° 1 du Directeur des secours à C.S.P. Rives et CODIS :

“Feu d’usine, établissement GEREX, chemin des Buis à Voreppe, le feu intéresse une surface de 300 m² environ, je demande deux F.P.T. et le C.C.F.M. de Voreppe en renfort.”

A 22 h 02, le F.P.T. n° 2 se présente sur les lieux, ordre lui est donné d’établir deux grosses lances par les bureaux de l’usine dont l’entrée est située Avenue Chapays, mission pour lui d’attaquer et d’éviter que le feu se propage aux ateliers attenants, il sera alimenté par le poteau d’incendie n° 2.

A 22 h 13, message n° 2 du Directeur des secours à C.S.P. Rives et CODIS :

“Feu d’usine, établissement GEREX, chemin des Buis à Voreppe, le feu intéresse une surface de 500 m² environ, trois grosses lances en manœuvre dont une sur E.P.S.A., trois grosses lances en cours d’établissement.”

A 22 h 19, le F.E.V. se présente sur les lieux, ordre lui est donné de compléter le dispositif d’éclairage des points d’attaque à l’intérieur de l’usine, en complément des moyens déjà mis en œuvre par le personnel du C.P.I. de Voreppe.

A 22 h 31, message n° 3 du Directeur des secours à C.S.P. Rives et CODIS :

“Feu circonscrit avec six grosses lances dont une sur E.P.S.A., moyens engagés : 2 F.P.T., 1 E.P.S.A., 1 F.E.V. du Centre de Secours de Moirans, 1 C.C.I. et 1 C.C.F.M. du Centre de Première Intervention de Voreppe, 1 F.P.T. du Centre de Secours Principal de Grenoble, effondrement partiel de la toiture.”

A 23 h 05, message n° 4 du Directeur des secours à C.S.P. Rives et CODIS :

“Sommes maîtres du feu.”

A 23 h 45, message n° 5 du Directeur des secours à C.S.P. Rives et CODIS :

“Nous opérons les déblais, je renvoie le F.P.T. du Centre de Secours Principal de Grenoble, E.D.F., gendarmerie de Voreppe, Directeur de l’établissement sur les lieux.”

A 00 h 05, message n° 6 du Directeur des secours à Centre de Secours :

“Je renvoie l’E.P.S.A.”

A 01 h 06, message n° 7 du Directeur des secours à Centre de Secours :

“Je renvoie le F.E.V.”

A 01 h 15, message n° 8 du Directeur des secours à Centre de Secours :

“Je renvoie le F.P.T. 1 pour réarmement et pour que le personnel se repose en vue d’une relève pour la nuit.”

A 01 h 17, message n° 9 du Directeur des secours à C.S.P. Rives et CODIS :

“Effondrement supplémentaire de toiture sur une surface de 600 m², aucun blessé chez les Sapeurs-Pompiers.”



A 01 h 30, message n° 10 du Directeur des secours à C.S.P. Rives et CODIS :

"Je laisse sur les lieux deux porteurs d'eau avec leur équipage afin de continuer les opérations de déblais et d'extinctions des foyers résiduels au moyen de deux petites lances, je regagne le Centre de Secours".

A 02 h 30, le personnel de relève se présente sur les lieux, les Sous-Officiers de secteurs s'échangent les consignes.

• Toute la nuit les déblais et la surveillance seront effectués par les personnels du Centre de Première Intervention de Voreppe et du Centre de Secours de Moirans.

A 10 h 10, message n° 11 du Directeur des secours à C.S.P. Rives et CODIS :

"Feu éteint, je laisse la direction des secours à Merlin Voreppe, afin qu'il puisse effectuer des rondes, les secours de Moirans et Voreppe regagnent leur casernement."

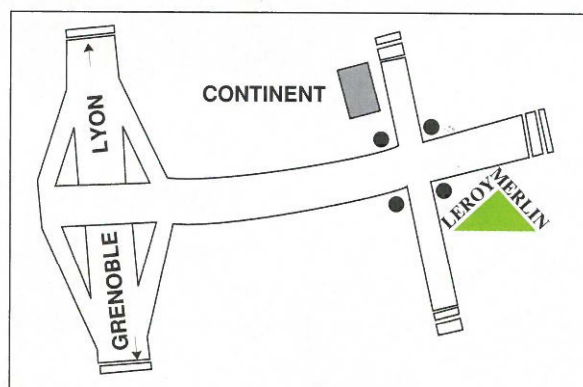
Conclusion

L'origine du feu est probablement d'origine électrique. Le nombre d'appels a permis d'anticiper la préparation de renfort, l'abondance des poteaux d'incendie a permis une efficacité immédiate.

Le feu a été contenu dans son volume initial, grâce à une parfaite entente entre les intervenants.

Le Chef de Corps,
Lieutenant Richard LUXOS

bricolage • construction • décoration • jardinage



CAP 38 SAINT-EGREVE

Tél. : 75 56 06 22

Ouvert du lundi au samedi
de 9 h à 20 h 00 sans interruption
Accès direct dans la cour matériaux
avec votre véhicule

LEROY MERLIN
pour réussir

L'HYPERCOMPETITION!

**Moi, avec Rallye,
je marche à l'Hyper**

**FONTAINE
120, boulevard Paul Langevin**

Butaclor[®] **Caoutchouc, polychloroprène de Distugil.**

 **RHÔNE-POULENC**

DISTUGIL



"Les Miroirs" - LA DEFENSE 3
92400 Courbevoie
FRANCE
Téléphone (1) 47 68 15 18

Mouvement de Chefs de Corps

à Renage le 23 mars 1991,
Le Lieutenant Roger RAVIGLIONE part à la retraite, l'Adjudant-Chef Jean-Louis LAMBERT lui succède

59

Allocution de M. Jean ALUIGI, Maire de Renage

Mesdames,
Messieurs,

Ce soir nous sommes conviés à tourner une page importante du livre de la vie Renageoise.

• Aujourd'hui 23 mars 1991. Le Lieutenant Roger RAVIGLIONE Chef de Corps de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers atteint par l'inexorable limite d'âge prend une retraite bien méritée et cède sa place à l'Adjudant-Chef Jean-Louis LAMBERT.

• Entré au Corps le 1^{er} juin 1953 il a gravi successivement tous les échelons de la hiérarchie : Sous-Lieutenant le 19 juin 1959 - Lieutenant le 20 mai 1965. Il succède au Capitaine TOUVARD le 30 décembre 1965.

• 38 années au service du Centre de Première Intervention cela témoigne de la volonté de l'homme de servir sa cité.

• A travers le Chef c'est toute la Compagnie qui mérite l'hommage qui lui est rendu ce soir.

• Roger RAVIGLIONE a fait évoluer le C.P.I. vers plus d'efficacité, vers plus de modernisme.

• Véhicules : Matériel de secours, matériel de liaison, habillement ... etc...

• Il a su donner à sa Compagnie l'esprit de Corps nécessaire à son

bon fonctionnement et l'on peut le remercier de transmettre à son successeur un groupe fort et efficace prêt à intervenir au moindre appel.

• Bien entendu l'investissement financier de la ville a été important, mais je dois le signaler avec une aide non négligeable des ressources propres à la Compagnie.

• Les individus qui socialement s'engagent au service des collectivités méritent la reconnaissance des citoyens.

• Roger RAVIGLIONE fait partie de ceux qui consacrent une part de leur existence à un volontariat de dévouement.

• Il a voulu aller jusqu'à la limite possible dans ses fonctions de Chef de Corps et lorsqu'il m'a sollicité en mars 1989 de prolonger des 2 ans réglementaires sa fonction, c'est spontanément que j'ai donné mon accord.

• Lieutenant Roger RAVIGLIONE. Personnellement au nom du Conseil Municipal, au nom de la Population Renageoise, je vous dis merci pour vos longues années de présence et de Commandement à la tête du Corps des Sapeurs-Pompiers de Renage - et conjointement Monsieur le Préfet de l'Isère et le Maire de Renage vous nommaient Capitaine Honoraire. Par arrêté n° 91.899 du 11 mars 1991.



- Mais la fuite du temps se doit d'assurer les successions - Les hommes passent la vie continue avec ses incidents, ses accidents, ses dangers, ses catastrophes, et c'est le devoir de ceux qui ont des responsabilités d'assurer les moyens de défense contre la fatalité, la négligence ou l'ignorance.

- Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Renage continue et tout naturellement c'est l'Adjudant-Chef Jean-Louis LAMBERT qui en prend le Commandement.

- Adjudant-Chef Jean-Louis LAMBERT c'est un grand jour pour vous.

- Sur ma proposition, avec l'approbation unanime de votre prédécesseur et de votre hiérarchie vous êtes nommé Chef de Corps de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Renage par Arrêté de Monsieur le Préfet de l'Isère.

- Bien entendu votre grade d'Adjudant-Chef vous permet tout naturellement d'accéder au commandement de la Compagnie - Mais permettez, votre modestie devant en souffrir, que je retienne les qualités qui font que le Corps des Sapeurs-Pompiers de Renage reçoit dans sa continuité le Chef qui lui convient.

- Rigueur dans votre engagement,

- Fidélité sans faille de tous les jours,

- Dévouement total au détriment de votre vie familiale,

- Connaissance parfaite des hommes et des matériels que vous mettez en œuvre pour vos diverses interventions.

- Votre gentillesse alliée à votre sens du Commandement et à votre volonté de servir me permettent de traduire l'unanimité des Sapeurs-Pompiers et des Renageois. Le C.P.I. de Renage reçoit le Chef qui lui convient.

- Adjoint-Chef Jean-Louis LAMBERT votre carrière débute le 1^{er} janvier 1967 - Caporal le 1^{er} avril 1976 - Sergent le 8 mars 1981 - Adjoint au Chef de Corps le 16 mars 1987 - Adjudant le 27 mars 1983 - Adjudant-Chef le 21 janvier 1986 et Chef de Corps aujourd'hui même.

Le Maire responsable de la sécurité dans sa commune ne peut que souhaiter une collaboration parfaite avec le Chef et l'ensemble des Sapeurs-Pompiers.

- Comme je le disais à Roger RAVIGLIONE la vie moderne engendre et modifie la nature des incidents, accidents portant atteinte à la vie et aux biens.

- Les Elus que nous sommes doivent rester attentifs aux besoins de ceux qui en assurent les interventions nécessaires.

- Soyez sûr comme nos prédécesseurs que nous poursuivrons nos efforts pour l'amélioration des locaux et matériels, sachant que nous avons toujours trouvé votre participation à l'effort collectif.

Je ne voudrais pas terminer mon allocution sans rendre hommage aux épouses et aux familles des Sapeurs.

- A toutes heures du jour et de la nuit elles subissent les absences, les attentes quelquefois angoissées.

Mais aussi elle participent avec bonne humeur et gentillesse aux diverses manifestations de votre Amicale.

- Hommage également aux retraités qui ont connu Jean Louis LAMBERT.

Je suis sûr qu'ils approuvent pleinement sa nomination.

- Adjudant-Chef Jean Louis LAMBERT je vous souhaite bon Commandement et dans quelques instants nous lèverons nos verres à la santé de tous les Sapeurs-Pompiers.

La ville de Renage vous devait bien cela.

Allocution du Lieutenant-Colonel PAILLOT

Monsieur le Conseiller Général,
Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Elus,
Monsieur le Président de
la Commission Administrative,
Monsieur le Président de
l'U.D. 38,
Mon Colonel,
Messieurs les Officiers,
Sous-Officiers,
Caporaux et Sapeurs,
Mesdames, Messieurs,



à position provisoire de Directeur Départemental par intérim m'attribue une mission très particulière.

En effet, je suis aujourd'hui chargé de dire tout le bien que je pense d'un Officier Chef de Corps de notre département, et en même temps de lui dire tout le regret que j'ai et que nous avons tous à le voir

quitter sa fonction. Mon Cher Roger RAVIGLIONE, tu as décidé, contraint aussi par l'âge limite, d'abandonner ton commandement.

Nous nous savons tous menacés de la même épidémie dont paraît-il on se remet bien lorsque l'on a comme toi de nombreuses autres cordes à son arc d'activité et aussi un petit bout d'île au soleil de la Méditerranée pour s'occuper.

Ta carrière dans les Sapeurs-Pompiers que tu as toute accomplie au Corps de Renage aura duré 38 ans.

En effet, entré dans le métier en 1953 à l'âge de 24 ans, tu devenais Officier 6 ans après, le 19 juin 1959 avec le grade de Sous-Lieutenant.

Nommé Lieutenant le 20 mai 1955 tu prenais le commandement du Corps le 30 novembre de la même année.

Ce commandement tu l'abandonnes à l'Adjudant-Chef Jean-Louis LAMBERT à qui je souhaite immédiatement bonne chance et lui adresse tous mes vœux pour la continuité de l'action déjà entreprise à Renage.

Au moule de ton école je n'ai pas de crainte pour ta succession qui aura été bien préparée car ton sens du service public et de la gestion n'autorisent pas que l'on puisse en penser autrement.

L'Adjudant-Chef LAMBERT aura eu la chance de succéder à un grand Chef de Corps dont la personnalité et la notoriété l'ont conduit à bien d'autres responsabilités dans le département de l'Isère.

Je ne ferais allusion qu'à tes hautes fonctions au sein de la chambre de commerce de Grenoble.

Les Sapeurs-Pompiers ont su reconnaître tes mérites puisque tu es

titulaire des médailles d'argent et de vermeil.

La médaille d'or t'a été décernée en 1988.

Je ne peux manquer de rappeler que tu es Chevalier de l'Ordre National du Mérite et j'ai eu l'honneur et le plaisir d'être présent à la cérémonie lorsque cette haute distinction t'a été remise à la chambre de commerce en 1987.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère t'a aussi décerné son Ordre Départemental dont tu as été fait Officier l'année dernière.

Cet après-midi beaucoup de tes collègues, de tes amis, de tes camarades Sapeurs-Pompiers, sont là pour te témoigner leur amitié personnelle, mais aussi et surtout pour témoigner que ton parcours qui je l'ai déjà dit aura duré 38 ans, n'aura pas été inutile.

L'importance actuelle du Corps de Renage, son efficacité à répondre présent, son professionnalisme lors des interventions, c'est la signature d'un animateur qui a su choisir ses collaborateurs mais a su aussi et surtout leur donner ce goût de servir avec abnégation.

Ce qui t'a peut-être paru normal ou naturel était avant tout un engagement auprès de ceux que la mal-

chance a choisi pour cible. Et si les éloges te paraissent superflus, ta modestie pouvant en souffrir, ce qui devait être dit est dit et je suis persuadé que mes propos ne vont pas au delà de la réalité.

Tous les propos à ton égard confirment bien que je suis dans la vérité et mon amitié personnelle m'autorise à te le dire très sincèrement, très publiquement mais aussi par ma fonction aujourd'hui très officiellement.

Je te souhaite comme de coutume une bonne retraite mais cela me semble un peu banal.

Je préfère te dire la reconnaissance de la profession que tu as honorée à servir avec qualité comme tu l'as fait.

Et au delà des règles administratives, tu dois savoir que la mission de Sapeur-Pompier ne se quitte jamais et que quoique tu fasses, ta place est toujours auprès de nous, c'est notre manière à nous de ne jamais rompre avec une activité et je ne doute pas un instant que tu ne te sentes dans la peau de quelqu'un qui s'en va.

Tu laisseras l'empreinte d'un grand Chef de Corps.

Tu avais notre amitié, nous avions la tienne.

Rien n'est changé.

A bientôt donc cher ami.

Allocution de M. Robert VEYRET, Conseiller Général

M

erci Monsieur le Maire et à vous tous, élus, amis responsables des Sapeurs-Pompiers Volontaires, de m'avoir convié à cette sympathique cérémonie, de m'avoir une fois encore donné le plaisir d'être parmi vous, aux côtés du Lieutenant Roger RAVIGLIONE, sa famille, à l'honneur ce soir.

Il est toujours quelque peu émouvant, dans nos petites localités, où

tous se connaissent, de fêter un départ. Surtout, et je le dis sans flatterie aucune, lorsqu'il est question d'un homme qui a servi pendant tant d'années son village natal, sa commune.

Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Renage depuis 1965, cet homme actif est devenu, au fil des années, une personnalité unanimement appréciée, bien au-delà de sa bonne ville de Renage. Roger RAVIGLIONE quitte le Corps de Sapeurs-

Pompiers pour prendre une retraite bien méritée.

Pour autant, je suis persuadé que le cœur ne quittera pas la caserne, car le bénévolat, le dévouement et la camaraderie, rencontrés dans une telle discipline, c'est un peu comme les premières amours, ça ne s'oublie jamais.

Je sais que les hommes comme vous n'aiment pas entendre louer leurs mérites, cependant et parce que

nous nous connaissons bien pour avoir partagé de nombreux et bons moments, je me crois donc autorisé, rassurez-vous pendant quelques minutes seulement ! à faire violence à votre modestie.

Je veux simplement souligner avec quelle intelligence et quel dévouement vous avez accompli votre mission de Sapeur-Pompier, puis Chef de Corps pendant 38 années.

L'homme de terrain que vous êtes était toujours prêt à rendre service, savait toujours prendre au bon moment la décision que nécessitait la situation. Vous avez été un homme de conseil dans cette belle discipline... Un homme écouté.

Vous avez eu une carrière passionnante, difficile parfois, il est vrai, mais je pense sincèrement que les tâches aisées ne sont pas faites pour les hommes de votre tempérament.

Je crois sincèrement que ce sont surtout les qualités humaines qui font la réputation d'un individu. Elles transparaissent dans tous ses actes et sans elles, il n'est pas à mon sens, de bon responsable, de véritable dirigeant. Vous avez su être tout cela, et votre commune, la région, le département, vos amis ici rassemblés, sauront longtemps en conserver le souvenir.

Il est un homme qui bien mieux que moi aurait su aujourd'hui parler de vous. Et ce n'est pas sans émotion que j'évoque ici la mémoire de notre regretté ami, Mémé BROCHIER, qui fut longtemps votre compagnon de route.

Monsieur Roger RAVIGLIONE vous pouvez vous féliciter de bénéficiaire de l'unanime reconnaissance de Renage et de sa population.

Par votre dévouement et vos compétences, vous avez su, avec les Sapeurs-Pompiers de votre Compagnie, vous rendre indispensable à plus d'un titre, et cela demeure vrai à une époque où les choses ont pourtant bien changé.

Nous vivons en effet dans un monde de plus en plus dangereux. Face à l'omniprésence du risque chaque collectivité se doit d'être vigilante et bien armée.

La commune de Renage n'a pas été en reste : elle a apporté sa pierre à l'édifice en contribuant à de bonnes installations, à l'acquisition de matériel et de multiples aides.

Jean ALUIGI, votre Maire, les élus de cette ville savent fort bien que rien n'est jamais fini et que les finances locales ont aussi leurs limites, il faut donc planifier, négocier et réaliser pour le bien de tous.

Je crois pouvoir dire ici que les communes de ce canton ont beaucoup investi pour la sécurité des personnes et des biens, Renage en fait partie.

Il reste encore à faire dans cette région et je fais confiance aux hommes, aux élus, au S.D.I., aux Sapeurs-Pompiers eux mêmes pour faire avancer des idées nouvelles, des projets, pour faire progresser la départementalisation et les problèmes liés à la vie et au travail du Sapeur-Pompier Bénévole.

Je ne voudrais pas terminer, bien sûr, sans saluer votre successeur, l'Adjudant-Chef Jean-Louis LAMBERT, à qui je ne puis que souhaiter une carrière aussi brillante que la vôtre.

Nous connaissons bien Jean-Louis LAMBERT, ce n'est pas un nouveau dans la caserne, depuis son entrée à la Compagnie de Renage en janvier 1967, il est déjà bien connu de tous.

Après les éloges que je viens de "faire subir" à Roger RAVIGLIONE, vous devez penser que j'estime difficile la tâche qui attend son successeur. Elle n'est pas aisée il est vrai. Mais chaque homme a ses qualités propres, et je ne doute pas, pour ma part, que les vôtres sauront répondre à l'attente de la population, et aux impératifs de votre mission.

Bonne chance donc et bravo pour votre promotion.

Cher Roger RAVIGLIONE, acceptez mes chaleureuses félicitations, et mes vœux de longue et très active retraite... car, ce n'est pas ... heureusement ... d'un homme prêt à chausser définitivement ses pantoufles que nous parlons ici. Et je ne crois pas faire erreur en supposant que nous aurons longtemps encore le plaisir de vous retrouver en pleine activité dans d'autres domaines.

J'en suis d'autant plus convaincu que j'ai eu personnellement l'occasion de vous apprécier dans le cadre de vos responsabilités syndicales et professionnelles au plan départemental.

Vous avez toujours répondu à mes demandes, et je tiens aujourd'hui à vous remercier publiquement pour tous les services que vous avez rendu à la commune de Saint-Jean-de-Moirans, ainsi qu'à notre canton. Pour ce qui est de l'avenir, je sais pouvoir compter sur votre amical soutien.

Si vous permettez un dernier mot, je souhaite ici complimenter toutes les épouses de Sapeurs-Pompiers et en particulier Madame RAVIGLIONE, épouses souvent oubliées à qui il faut beaucoup de dévouement pour être les compagnes des hommes qui en plus de leurs activités professionnelles sont souvent appelés à l'extérieur, la nuit, le dimanche, les jours de fêtes. Quelle vie de famille épuisante et ingrate.

Bravo et merci Mesdames, bravo et merci Madame RAVIGLIONE.

Allocution du Lieutenant-Colonel BLANC

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président de
la CASIS,
Monsieur le Conseiller Général,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs,
Mes Chers Amis Sapeurs-
Pompier,
Mon Cher Ami Roger,

Ce n'est plus au nom de l'Union Départementale ; ce n'est plus au nom des Sapeurs-Pompier de cette région ; c'est au nom du Président André CHAIZE Président de la Commission Administrative, et sûrement au nom de l'Amitié que je souhaite m'exprimer aujourd'hui pour t'adresser, Mon Cher Ami Roger RAVIGLIONE, au moment où tu quittes ton commandement, mes vœux de bonne, mais je l'espère relative retraite et surtout les sentiments de gratitude des Sapeurs-Pompier pour ton action depuis tant d'années.

Qui mieux que moi peut ressentir le petit pincement au cœur qui vous serre au soir d'une carrière, certes annexe, mais consacrée à son petit pays dans le cadre d'un bénévolat accepté.

Je n'entrerai pas dans le détail de la longue carrière du Lieutenant RAVIGLIONE depuis son recrutement au Corps de Renage et son accession, après le départ du Capitaine Pierre THOUVARD au commandement de ce Corps de Première Intervention ; des voix plus autorisées que celle d'un Sapeur-Pompier Honoraire le feront avec plus de compétence.

Il m'importe surtout de rappeler le dévouement avec lequel tu t'es consacré à ta fonction. Alors que je commandais le C.S. de Rives, il y a si longtemps, j'ai pu t'apprécier et mes successeurs, le Capitaine AUDIBERT ne me démentira pas, ont tou-



jours su qu'ils pouvaient compter sur toi et sur ton équipe. Honnête homme au grand cœur tu as su être l'élément moteur entraînant avec compétence les Sapeurs-Pompier de Renage qui te tiennent en haute estime.

Jamais amer malgré les difficultés, toujours positif, toujours à l'écoute des autres, tu as su imprégner ta vie de bénévole des qualités humaines et professionnelles qui t'ont permis de réussir pleinement ta vie d'entrepreneur consacrée par la reconnaissance de tes pairs qui t'ont appelé aux plus hautes responsabilités départementales, régionales et nationales et par l'attribution largement méritée de l'Ordre National du Mérite.

Entrepreneur, celui qui entreprend. Tu as su entreprendre au Corps de Renage pour en faire un des C.P.I. les plus grands de notre département, un des mieux armés avec une équipe exemplaire.

Cette tâche était difficile, mais tu en as éprouvé joie et bonheur. Le vrai bonheur est toujours collectif et partagé et, sans doute, le ressens-tu pleinement aujourd'hui.

Avant de terminer je veux adresser aux Sapeurs-Pompier de Renage et à l'Adjudant-Chef LAMBERT tous mes vœux de réussite. Je me réjouis à la pensée qu'ils vont poursuivre l'œuvre de Roger RAVIGLIONE. Malgré les aléas de la vie et l'éloignement je suis trop attaché à ce coin de terre dauphinoise pour ne pas et de tout cœur souhaiter "bon vent" à ce Corps de Renage.

Quant à toi, Roger, je veux simplement te redire mon amitié sans oublier de présenter à Madame RAVIGLIONE mes respectueux hommages.

Je souhaite qu'elle puisse t'avoir maintenant un peu plus souvent auprès d'elle.

J'espère, Madame, que ce ne sera pas un simple vœu pieux.

Allocution du Lieutenant JEYMOND

Messieurs les Conseillers
Généraux,
Monsieur le Maire,
Messieurs les Elus,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie,
Monsieur l'Inspecteur Adjoint au Directeur,
Messieurs les Administrateurs de l'Union Départementale,
Mon Cher Capitaine,
Chers Amis Sapeurs-Pompiers,
Mesdames et Messieurs,

Vient d'être honoré comme il le mérite, l'un des nôtres. Mon Capitaine, ta carrière de Sapeur-Pompier Volontaire a été en tout point remarquable et exemplaire.

Lorsque je t'ai sollicité il y a deux mois pour animer le groupe de travail "DISPONIBILITE" dont le sujet à traiter est aussi important et crucial pour les Volontaires que celui de la Protection Sociale, tu as malgré l'approche de ton au revoir à la vie active, accepté d'emblée de t'investir dans cette nouvelle mission. Pour cela et avec moi le Conseil d'Administration, t'en remercions.

Tu fais partie de cette race d'Officiers, discrets, attentifs et ouverts à toutes remarques ou suggestions qui leurs sont faites, dans un seul souci d'efficacité et un seul but "La sécurité d'Autrui".

Cette remise de Croix d'Officier du Mérite de l'Union Départementale doit être ressentie non pas comme un simple remerciement

pour services rendus mais avec fierté comme, j'oserai dire, à un autre niveau bien sûr, la remise de la Valeur Militaire.

Nous souhaitons à ton successeur l'Adjudant-Chef LAMBERT une carrière aussi brillante que la tienne fut, en l'assurant de toute notre assistance sur les différents sujets qu'il aurait à débattre et entrant dans le cadre de l'Union.

Pour conclure mon Cher Roger, tu sais qu'un autre homme de qualité vient de quitter prématurément la Commission des Anciens et le Commandant ANDRE Animateur de cette Commission a besoin d'hommes de qualité. Encore merci et félicitations.

Allocution du Lieutenant Roger RAVIGLIONE

Monsieur le Maire,
Monsieur le Conseiller Général,
Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Messieurs les Colonels, Monsieur le Président de l'Union,
Messieurs les Officiers,
Messieurs les Sous-Officiers,
Sapeurs,
Mesdames et Messieurs,
Mes Chers Amis,

Les paroles élogieuses qui viennent d'être prononcées à mon égard me vont droit au cœur et j'en laisserai la responsabilité à leurs auteurs, en les remerciant toutefois de leur indulgence.

Deux dates sont à rappeler : 1953 - 1991.

1953 - Date d'entrée au C.P.I. de Renage, le 1^{er} juin.

1991 - Date de départ du C.P.I. de Renage, le 21 mars.

Que s'est-il passé entre ces deux dates ?

Le 30 novembre 1965, c'était ma prise de commandement. Une cérémonie comme celle d'aujourd'hui, elle-même empreinte d'amitié, de cordialité et de regrets aussi. De regrets car les deux Officiers qui nous commandaient alors, le Capitaine Pierre THOUVARD et le Lieutenant Joseph COURRIER, prenaient ensemble leur retraite. Le Capitaine THOUVARD après 37 ans de service. Le Lieutenant COURRIER après 38 ans.

En cette soirée qui rassemble un grand nombre d'amis Pompiers,

nous nous devons d'avoir une pensée pour le Capitaine THOUVARD.

Il nous a quittés trop tôt car j'en suis sûr il aurait été fier de sa Compagnie.

Il en est un qui en est fier et il est parmi nous ce soir, c'est le Lieutenant Joseph COURRIER. Il m'excusera je sais, si plus familièrement je l'appelle Joseph pour lui dire toute notre reconnaissance et toute notre affection.

Après 38 années passées à servir les autres, nous le retrouvons à 90 ans avec la même foi, le même enthousiasme et toujours fidèle à nos manifestations.

Mais reprenons, si vous le voulez bien, la chronologie de l'évolution de notre C.P.I.

Jusqu'en 1968 notre équipement se composait d'un vieux Dodge 4 x 4 équipé d'une réserve d'eau, d'une pompe haute pression, et tractant une pompe Maheu Labrosse de 60 m³.

Cahin-caha il a rempli toutes les missions qui lui étaient confiées jusqu'au jour où il a dû s'effacer pour laisser place à un fourgon normalisé équipé d'une pompe portée de 30 m³ et d'une pompe tractée de 60 m³.

Lequel fourgon termina sa carrière au C.P.I. de Saint-Romans.

C'est à cette même date en 1968, qu'un local supplémentaire fut mis à notre disposition par la municipalité pour notre nouveau matériel.

C'est en 1977 que la municipalité, placée sous l'autorité de son Maire, Monsieur BROCHIER, décide de doter la Compagnie d'un Fourgon Pompe Tonne neuf qui fait encore notre fierté aujourd'hui.

La même année, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, qui avait fait des économies depuis longtemps, put faire l'acquisition d'un véhicule Renault 4 x 4 de première intervention.

Nouvelle acquisition en 1986 d'un véhicule Brimont, véhicule tout terrain de première intervention, destiné à remplacer l'ancien véhicule 4 x 4 qui prit lui la direction de Saint-Blaise du Buis.

Parallèlement à cela, nous nous équipions en petits matériels divers et nous installions une ligne téléphonique directe avec le C.S.P. de Rives, responsable des appels, cet équipement étant destiné au déclenchement de notre sirène et à l'enregistrement de messages sur notre appareil enregistreur.

Nous nous sommes dotés d'appareils radio pour les liaisons avec le personnel et les véhicules et, enfin, de Bip d'appels sélectifs et des casques nouveau modèle.

Tout cela, vous vous en doutez bien, ne s'est pas réalisé sans dépenses de sommes importantes et d'efforts.

Si cela a été possible, c'est grâce :

- aux municipalités successives, celles de Monsieur BROCHIER d'abord, relayées ensuite par celles de Monsieur ALUIGI ;

- au Conseil Général, bien sûr, à travers la Commission départementale incendie, et le S.D.I. pour les subventions ;

- aux Sapeurs-Pompiers de la Compagnie par l'organisation des parkings à la foire de Beaucroissant et enfin à la générosité de la population renageoise lors de la vente de nos calendriers.

Que tous ici en soient remerciés.

Notons que grâce à ces équipements et à la qualité des hommes qui les servent, le C.P.I. de Renage a été parmi les premiers C.P.I. du département classé en 4^e catégorie, c'est-à-dire autorisé à intervenir en renfort avec le C.S.P. de Rives et à sa demande.

De cette date-là, je crois pouvoir dire sans fausse modestie, qu'une certaine émulation s'est créée entre les différents Corps environnants, et que de cette émulation naquit une génération de Sapeurs avides de se former afin de bien servir.

C'est de cette date-là également que des liens d'amitié se tissèrent avec les Corps voisins, et que cette amitié s'affirme au fil des années au cours de rencontres, et en particulier avec le concours de pétanque annuel dont Joseph COURRIER fut l'initiateur.

Au cours de ma longue carrière à la Compagnie, j'ai eu le plaisir de côtoyer bon nombre d'Anciens, actuellement à la retraite mais présents aujourd'hui, et que je salue bien amicalement.

J'ai eu le plaisir également, pour certains, d'accueillir leurs fils et même les petits-fils.

Pourquoi voulez-vous que dans ces conditions je ne sois pas un

Chef de Corps heureux du chemin parcouru, et pourquoi ne m'autoriseriez-vous pas à citer La Rochefoucauld qui disait "on ne doit pas juger un homme pour ses qualités mais par l'usage qu'il sait en faire".

Si je suis un peu long ne m'en veuillez pas, laissez-moi le temps de remercier tous ceux qui m'ont accompagné au cours de ces nombreuses années, ainsi que ceux qui sont aujourd'hui ici réunis.

Tout d'abord j'aurai une pensée affectueuse et reconnaissante à l'égard de notre ancien Maire, trop tôt disparu, notre ami à tous, Aimé BROCHIER.

Il avait pour ses Sapeurs-Pompiers une écoute permanente et une attention toute particulière.

Par sa persuasion, il a toujours su convaincre et faire adopter par les différents Conseils qu'il a présidés les décisions nous concernant.

Aux Conseillers Municipaux qui l'ont accompagné dans ses différents mandats, je dis un grand merci.

Vous Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, acceptez également nos remerciements.

Je sais que vous êtes aussi à notre écoute, je sais que vous vous efforcez de satisfaire nos demandes, mais sachez toutefois qu'en quittant ce commandement j'ai un regret à exprimer.

Celui de n'avoir pu doter votre C.P.I. de locaux plus vastes, plus fonctionnels et mieux adaptés à son équipement.

"Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage". C'est l'une des tâches qui incombera à mon successeur, et je lui souhaite pleine réussite dans sa démarche.

A la population renageoise, j'exprimerai ma reconnaissance pour l'estime qu'elle nous porte et la sympathie qu'elle nous témoigne.

Aux représentants du Conseil Général, aux représentants de la Commission Départementale, Messieurs CHAIZE et VEYRET, je voudrais redire toute l'estime que les Pompiers de ce département ont à leur égard.

Ils occupent, chacun à leur poste, une place prépondérante dans les Services Départementaux d'Incendie, leur efficacité est profitable à tous, Professionnels ou Volontaires.

Ils sont notre sauvegarde, ils sont nos défenseurs et nous les en remercions.

A la veille de quitter lui-même son commandement, le Colonel POURCEAU, Inspecteur Départemental des Services d'Incendie, s'est excusé de ne pouvoir être des nôtres aujourd'hui.

Il a toujours témoigné envers les Sapeurs-Pompiers, et notamment de notre C.P.I., un attachement auquel nous avons été sensibles.

Je saluerai bien amicalement le Lieutenant-Colonel PAILLOT, faisant fonction de Directeur Départemental des Services Incendie par intérim qu'il assurera jusqu'à l'arrivée du Lieutenant-Colonel BOURGEOIS, Inspecteur Départemental désigné pour le département de l'Isère. Nos relations avec le Colonel PAILLOT ont rapidement dépassé le stade des relations Pompiers pour se transformer en relations amicales qu'il confirme aujourd'hui par sa présence.

Un grand merci mon Colonel.

En m'adressant au Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, le Lieutenant Jackie JEYMOND, je voudrais qu'il m'autorise à me tourner quelques instants vers le Colonel Eugène BLANC, tout jeune ancien Président de l'Union.

Gégé, mon Ami, nous avons fait un bon bout de chemin ensemble, toi le Chef, moi le subordonné, mais un subordonné attentif, curieux, quémandeur, avide aussi tant de tes conseils que de ton amitié.

Tu n'as ménagé ni l'un ni l'autre, et à suivre ton exemple le parcours fut aisé.

En choisissant le Lieutenant JEYMOND à la présidence de l'Union Départementale, je sais que les Sapeurs-Pompiers de l'Isère ont fait le bon choix.

Il m'a fait l'honneur de me confier une mission ces temps derniers, ce qui m'a permis de faire plus ample connaissance.

Je suis certain qu'il saura mettre à la disposition de tous ses compétences, sa clairvoyance et sa modération.

Cher Président, si tu penses que malgré une retraite je puisse être de quelque utilité pour l'Union, c'est avec plaisir que je serai à tes côtés.

Parmi la longue liste de ceux à qui je suis redevable, je ne voudrais pas oublier les Amis Sapeurs-Pompiers que j'ai côtoyés.

Tout d'abord le Capitaine MATHIEU, Inspecteur Départemental Adjoint des Services d'Incendie.

Le Capitaine AUDIBERT, commandant le C.S.P. de Rives avec lequel nous intervenons fréquemment.

Les Chefs de Corps des Centres voisins ou plus lointains, et enfin tous les Officiers, Sous-Officiers ou Sapeurs qu'il m'a été donné de rencontrer.

En cette soirée où sont évoqués les mérites des uns et des autres, je me dois de faire une place privilégiée aux épouses des Sapeurs-Pompiers et peut-être un peu plus égoïstement à mon épouse.

Reconnaissons que nos tâches sont grandement facilitées par l'abnégation dont elles font preuve et par la tolérance qu'elles manifestent lors des absences des maris et des pères.

Mesdames, à mon merci personnel, je joindrai la reconnaissance de vos époux.

Et puisqu'aujourd'hui tout est permis, j'ajouterai une mention toute particulière et personnelle à l'intention de notre Caporal d'Honneur Ginette DIJON.

Collaboratrice de mon entreprise depuis plus de 30 ans, Ginette a assuré sans droit ni titre tout le secrétariat de notre Compagnie depuis ma prise de commandement. Les Pompiers de Renage savent ce qu'ils lui doivent et personnellement, connaissant sa modestie, je ne voudrais pas la faire rougir en énumérant ses qualités.

Sachez chère Ginette que nous apprécions tous ce que vous avez fait et moi plus que tout autre. Je suis chargé, si vous le permettez, de vous demander de continuer avec la même foi, le même enthousiasme.

Merci de tout mon cœur et merci pour ce que vous continuerez à faire.

Avant de laisser mon commandement au successeur qui va être nommé par Monsieur le Maire, je voudrais m'adresser à tous les Pompiers du C.P.I. de Renage, Vétérans ou Actifs, présents dans cette salle ou retenus loin de nous pour des raisons diverses.

A leur contact je me suis enrichi, leur confiance ne m'a jamais fait défaut, à chaque problème une solution collective et une adhésion totale.

Amicalement et respectueusement ils m'avaient baptisé "le Chef", et je crois que plus que le grade, venant de leur part ce nom marquait leur respect et leur affection.

Grâce à leur travail et dans le but de s'instruire afin d'être plus efficaces, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Renage dont l'effectif à ce jour est de 22 Sous-officiers et Sapeurs, peut s'enorgueillir d'avoir :

9 titulaires de la Trilogie, c'est-à-dire Brevets secourisme, ranimation et secours routier.

3 titulaires des Brevets secourisme et ranimation.

3 titulaires du Brevet de secourisme.

1 titulaire du Brevet "conduite hors chemin".

Je leur redis aujourd'hui ma disponibilité à leur égard et j'assure mon successeur de mon concours, à sa demande, chaque fois que nécessaire.

Aux Vétérans que je vais rejoindre désormais, je renouvelle ma sympathie et mon attachement à leur fidélité.

Pour conclure, je reprendrai un passage de l'allocution du Lieute-

nant-Colonel Eugène BLANC prononcée au Conseil Général de l'Isère le 19 octobre dernier lorsqu'il quitta la présidence de l'Union Départementale.

Il disait ceci :

"Il faut privilégier les hommes. La force de notre Union n'est que la conséquence du caractère des hommes et des femmes qui la composent. Issus de tous les milieux, animés de qualités de cœur essentielles, à la recherche permanente de cette amitié unique et enviée qui rassemble à tous moments l'ensemble des Sapeurs-Pompiers, ces hommes et ces femmes ne sont-

ils pas les éléments essentiels qui façonnent l'âme de nos villes et de nos villages ? Ne sont-ils pas les gardiens des traditions et ne forment-ils pas, en personnifiant le dévouement, l'ossature de toute la vie associative dans nos communes ?".

Merci mon Colonel, vous avez raison, les Sapeurs-Pompiers sont vraiment et doivent rester l'ossature de toute vie associative dans nos communes.

Merci de votre attention.

67

Allocution de l'Adjudant-Chef Jean-Louis LAMBERT

Mesdames et Messieurs les élus,
Messieurs les Officiers,
Sous-Officiers, Sapeurs,
Mesdames et Messieurs,
Mes Chers Amis,



C'est un grand honneur qui m'échoit, mais c'est surtout, et j'en suis conscient, une très lourde responsabilité. Responsabilité de succéder au Lieutenant RAVIGLIONE.

Responsabilité de prendre en charge une Compagnie de Sapeurs-Pompiers avec ce que cela comporte d'obligations, de disponibilité et de temps à consacrer.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de ce choix et je puis vous assurer de mon entier dévouement au poste que vous venez de me confier.

Je sais que ma tâche sera grande car dans l'esprit de chacun de nous restera longtemps l'exemple de celui qui nous quitte, Chef de Corps dynamique, efficace, chaleureux, qui fit de notre Compagnie ce qu'elle est aujourd'hui.

Pour avoir eu la chance de servir sous ses ordres, je ferai en sorte que son modèle soit mon guide dans mes actions.

L'esprit de Corps qu'il a su créer, l'adhésion de tous au volontariat sont les bases essentielles sur lesquelles je compte m'appuyer.

Je sais, d'autre part, que je retrouverai à mes côtés tous ceux qui nous ont accompagnés dans l'évolution de notre Compagnie.

Je citerai tout d'abord Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, le Service Départemental d'Incendie, la Commission Départementale des Services d'Incendie du Conseil Général, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, nos amis du C.S.P., des C.S. et des C.P.I. alentours.

Je ne saurais oublier l'ensemble de la population renageoise. Ainsi que nos épouses à qui encore je demanderai des sacrifices.

En m'adressant à tous ceux de la Compagnie ici présents, et en particulier à l'Adjudant B. ALLET-COCHE

qui sera mon Adjoint, je leur dirai aujourd'hui : j'ai accepté de lourdes responsabilités mais je l'ai fait en connaissance de cause, sachant que seul rien ne serait possible mais qu'avec vous, mes amis, et vous connaissant bien, tout est possible.

Je compte donc sur vous, ne me décevez pas.

En m'adressant à vous, mon Lieutenant, je dirai toute séparation est pénible et celle d'aujourd'hui nous remplit d'émotion.

Mais certains que votre départ ne correspondra pas à une cassure, nous savons que vous continuerez à partager la vie de ce C.P.I. qui fut le vôtre et que nous pourrions toujours compter sur vos conseils.

C'est avec la fierté d'avoir servi à vos côtés, qu'en mon nom personnel et au nom de vos Sapeurs-Pompiers, je vous dis notre affection, notre reconnaissance et un grand merci.

Carrefour



68

Carrefour Echirolles

Voie 24 - Villeneuve

38130 Echirolles

Tél. : 76 22 82 50



ON EST BIEN

BIEN CHEZ SOI.

GEG GAZ ET
ELECTRICITE
DE GRENOBLE
La Maison de l'Énergie

Vaulx-Milieu - Le Chef passe ses pouvoirs

Sapeurs-Pompiers : nominations et distinctions

69

C'est dans la grande famille des Sapeurs-Pompiers que s'est déroulée une sympathique cérémonie de passation de pouvoirs de Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune. C'est en présence du Député Georges COLOMBIER, des Conseillers Généraux Maurice ANCEL et Alain ROSSOT, de nombreux Maires dont MM. PAOLI (la Verpillière), VIVIER (Roche), GAUCHON (Four), BESSON (Satolas) et les représentants des Conseils Municipaux de nombreuses communes que M. Edmond GONNET, dans son discours d'accueil, remerciait tous les participants pour leur présence à cet événement important.

Mais c'est en toute simplicité et sans cérémonial qu'il adressa ses compliments à toute cette famille dévouée des Sapeurs-Pompiers, au Capitaine MARION, aux Chefs de Corps et représentants des communes de l'Isle-d'Abeau, Villefontaine, Saint-Quentin-Fallavier, Four, Roche, La Verpillière, Saint-Alban-de-Roche, Bourgoin-Jallieu, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Frontonas et ceux de Vaulx-Milieu.

Le Maire a publiquement fait les éloges de l'Adjudant Joseph BER-

GER, Chef de Corps du C.P.I. depuis 1961, mais actif pendant 30 ans dans la commune, qui prendra sa retraite dans quelques mois.

Joseph BERGER a dirigé de façon exemplaire le Corps des Volontaires des Sapeurs-Pompiers ; présent au premier appel, son calme, sa personnalité ont fait l'admiration de la population qui se sentait en sécurité.

Sa compétence et ses conseils lui ont permis aussi d'en faire bénéficier celui qu'il a désigné comme successeur le Sous-Lieutenant BAJARDO.

Joseph BERGER avant de remettre ses pouvoirs à Gérard BAJARDO a décerné les titres de Caporal à Christian PICDFCERTS, et de Sergent à Christian PETIT. Tour à tour, les représentants des collectivités ont remis les diplômes de Brevet National de Secourisme à Christian REVELLIN-PIALET, VYSS et SAINT-SOUTANE mais ce dernier recevait en plus le diplôme de Ranimation.

En prenant sa fonction de Chef de Corps, Gérard BAJARDO a remercié pour cette nomination.

Il a remis les galons du grade d'Adjudant-Chef sous les applaudissements d'un nombreux public parmi lequel on remarquait la pré-

sence des Capitaines retraités PLANCHA, représentant l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère ; BROTTEY de Bourgoin-Jallieu et du Lieutenant CECILLON (de Four).

Le Capitaine MARION, le Député Georges COLOMBIER, et Alain ROSSOT, Président de l'E.P.I.D.A. devaient dans leurs discours, souligner combien les Corps de Sapeurs-Pompiers étaient utiles pour la sécurité de tous les jours, leur disponibilité, la grandeur de leur action et leur compétence dépassent souvent les frontières communales.

M. Joseph BERGER a remercié pour cette marque de confiance et en saluant le nouveau Chef de Corps et les Volontaires du C.P.I. de Vaulx-Milieu il a transmis ses vœux de voir continuer la flamme du dévouement à cette famille des Volontaires des soldats du feu.

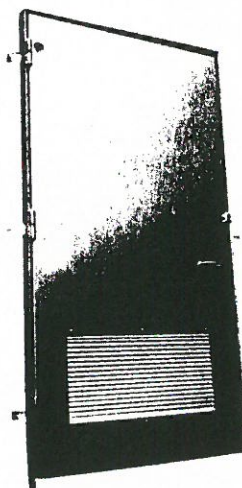
Un vin d'honneur et un repas terminaient cette cérémonie.

Extrait de Presse

PORTES GRILLES DE VENTILATION

pour postes
de transformation MT/BT

TOLERIES SUR PLANS



T.C.S.

B.P. 19
38170 SEYSSINET
Tél. : 76.96.41.54
Fax : 76.48.21.65

T O Y O T A P R E S E N T E

Le Land Cruiser LJ 73



La véritable référence 4x4 : avec sa nouvelle ligne et son confort privilégié : suspensions à ressorts hélicoïdaux, direction assistée, condamnation électromagnétique des portes, vitres teintées électriques. Mais aussi sa nouvelle motorisation : 2,4 litres Turbo Diesel, 90 ch DIN (66 kW CEE), couple maxi : 21,5 mDaN CEE à 2400 tr/mn. Et comme sur tous les véhicules TOYOTA, la garantie 3 ans ou 100 000 km. Venez vite le découvrir chez votre concessionnaire.

Modèle présenté Land Cruiser LJ 73 Hard Top A.M. 91. Conso UTAC :
11 l à 90 km/h - 16,7 l à 120 km/h - 12,2 l en ville.

 **TOYOTA**
MA TOYOTA EST FANTASTIQUE

ESPITALIER AUTO CONCESSIONNAIRE

2, avenue du Général de Gaulle
Tél. : 76 48 58 99 - Fax : 76 48 51 24

38170 SEYSSINET

2, rue de la Levade
Tél. : 76 21 10 90

Fax : 76 21 58 37

La Médaille Militaire pour F. PETIT-MARTENON,

L'un des derniers combattants de 1914-18 de l'Isère,
Capitaine Volontaire retraité du C.S.P. Grenoble

71

Le vendredi 14 décembre 1990, le Général COURTIADÉ remettait la médaille militaire à François PETIT-MARTENON pour services rendus lors de la guerre 1914-18, la guerre la plus meurtrière de notre histoire.

Né le 14 décembre 1894 à Grenoble, François PETIT-MARTENON était parti à l'âge de 20 ans de la caserne Bizanet pour rejoindre l'armée française et participer à la bataille de la Somme où il est blessé en juin 1915 à Hebuternes.

De retour à Grenoble, pendant sa convalescence, il est affecté au dépôt du 140^e où on lui confie la tâche d'instructeur des jeunes recrues de la classe 1916, puis il est affecté spécial à la caserne de la Vitriollerie de Lyon, et enfin rejoint le 5^e Régiment de Génie de Versailles où il restera jusqu'en novembre 1918 date de sa démobilisation.

De retour à la vie civile, François PETIT-MARTENON s'illustre par son dévouement aux autres et une importante activité professionnelle. Il sert pendant trente ans dans le Corps de Sapeurs-Pompiers de Grenoble, manifestant une disponibilité permanente pour porter secours. Après une retraite méritée comme Capitaine du Corps des Sapeurs-Pompiers, il continue à se dévouer au service des autres en devenant Conseiller Municipal dans l'équipe du Docteur MICHALLON. Il participe donc à la préparation des jeux olympiques d'hiver et toujours pendant l'exercice de son mandat s'attache à ce que l'on baptise à Grenoble, une rue du nom de 140^e RIA.

Cette médaille vient rejoindre les multiples décorations dont peut

s'enorgueillir l'ancien "poilu" : médaille d'or des Sapeurs-Pompiers, Jeunesse et Sports, Reconnaissance artisanale, Ordre National du Mérite...

Cette cérémonie qui s'est déroulée devant sa famille, ses amis et de nombreuses personnalités, Monsieur Robert FILIPPI Président des Médailleurs Militaires, Conseiller Municipal de Grenoble, Monsieur GUILMET Président des Croix de Guerre, Docteur TISSOT (Capitaine Volontaire retraité du C.S.P. Grenoble) représentant l'A.N.C.V.R., Madame GONIN Marie Présidente des Dames d'entraîtes, du Colonel PAILLOT

René, Chef de Corps C.S.P. Grenoble, du Capitaine GUERCHET Jean-Jacques, du Lieutenant ROCHAS Alexis, du Lieutenant NAVILLE Jack et de l'Adjudant-Chef DURAFFOURG Noël représentant la Caisse de Retraite Amicale des C.S.P. de Grenoble, a eu lieu au domicile (bien trop petit ce jour) de notre ami, à qui nous souhaitons de tout cœur d'atteindre les cent ans.

Capitaine J.J. GUERCHET
Secrétaire de la Caisse de Retraite
des Sapeurs-Pompiers de Grenoble



Carrefour Meylan

1, boulevard des Alpes

38240 Meylan

Tél. : 76 90 80 62

Carrefour



Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Grenoble

Figurant parmi les 10 plus grands complexes hospitaliers de France, le C.H.R.U. de Grenoble est un établissement public de 2650 lits d'hospitalisation, dans lequel travaillent 7600 personnes.

Comme **centre de soins**, le Centre Hospitalier offre l'ensemble des prestations médicales, chirurgicales et obstétricales. Outre les services d'urgences très complets (appel téléphonique d'urgence par le 15, SAMU, SMUR...), le C.H.R.U.G. développe des spécialités de pointe correspondant à sa vocation régionale (greffes d'organes, neurochirurgie,...), sans pour autant négliger sa place de centre hospitalier général pour l'agglomération grenobloise. Ainsi, ses maternités ont accueilli plus de 3000 bébés en 1989.

En liaison avec les Facultés de Médecine, le C.H.R.U. de Grenoble est un **pôle important de formation** de médecins (plus de 700 par an). Mais il assure également la formation d'infirmiers, de

puéricultrices, de sages-femmes, etc., dans ses écoles paramédicales.

Comme **Centre de Recherche**, le C.H.R.U. participe aux progrès médical, biologique et pharmaceutique, avec notamment les équipes INSERM et du CNRS.

**Toute correspondance
est à adresser :**

B.P. 217 X
38043 Grenoble Cedex
Tél. : 76 76 75 75

Centenaire du Corps

de Saint-Alban-de-Roche

Saint-Alban-de-Roche, village semi-rural de 1500 habitants, situé à 40 km de Lyon et 60 km de Grenoble, à proximité également du C.S.P. Bourgoin (5 km).

Le Corps a été fondé en 1890.

1990 était l'occasion pour fêter son centenaire.

Actuellement, il se compose de 14 bénévoles, commandé par Fernand GIRODET, Adjudant.

La fête s'est déroulée sur 2 jours les 13 et 14 octobre.

Le samedi : exposition de maquettes présentée par Monsieur DELPIERRE, collectionneur et maquettiste. Egalement exposition des casques et costumes.

Une surprise fut servie au cours de la soirée dansante organisée.

Le dimanche : défilé, puis remise de décorations. L'après-midi, exposition de matériel (pompe à bras, V.S.B., F.P.T., etc...), aimablement prêté par des Corps environnants. Ne pas oublier la célèbre "tatan" auto, pompe de 1924, premier véhi-



Saint-Alban Village



L'effectif



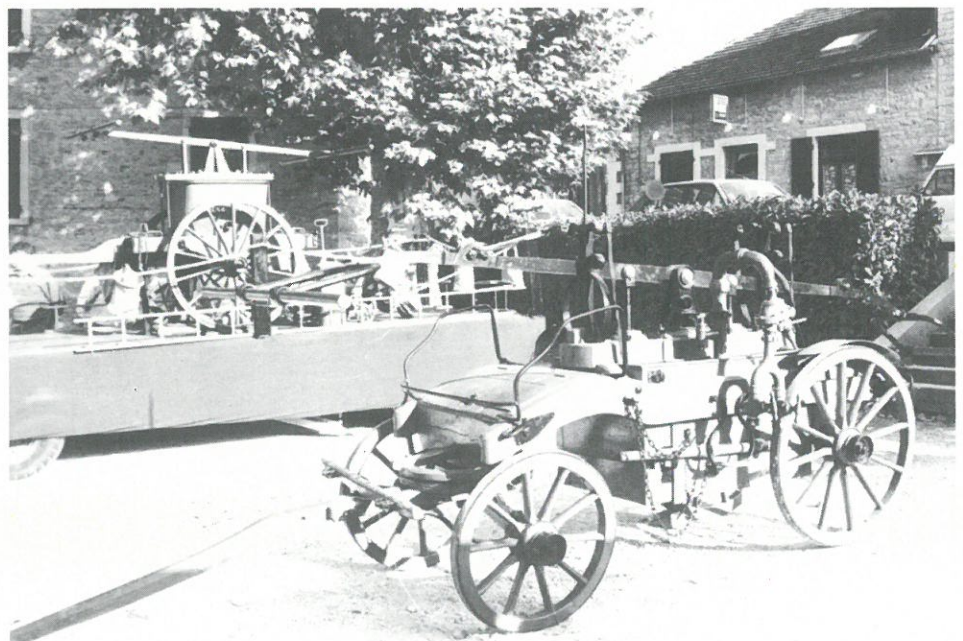
cule de La Tour du Pin. Egalement présente, mais en carte postale, la belle DELAUNAY BELLEVILLE de 1914, premier véhicule du Corps de Saint-Alban.

Démonstration des Cadets Pompiers de Saint-Savin du camion échelle du C.S.P. Bourgoin.

"La Belle Delaunay Belleville" de 1914



De gauche à droite :
Adjudant
Fernand GIRODET,
Chef de Corps,
M. DELPIERRE,
exposant,
Capitaine MARION,
commandant le Centre
de Secours Principal
de Bourgoin,
M. CLAVEYROLA,
Maire de Saint-Alban



Deux
Pompes à bras

Honneur aux Sapeurs-Pompiers

de Saint-Romans

75

Beaucoup de monde, à la caserne de Saint-Romans, en ce soir de fin décembre, où l'on fêtait Sainte-Barbe et où chacun était venu pour honorer ses Sapeurs, notamment le Lieutenant Louis BEYLE, Chef de Corps depuis plus de trente ans, qui se voyait remettre la médaille d'argent avec rosette pour services exceptionnels, l'Adjudant Paul CHARVIN qui changeait de couleur de galons puisqu'il était nommé Adjudant-Chef, et la médaille de vermeil venant récompenser 25 années de service pour le Sergent-Chef Marc RUZAND et le Sapeur Joseph ALLARD.

Les Sapeurs Bruno BOUVIER et Jean-Paul ROGNIN élevés au grade de Caporal, suite logique d'un brillant stage, et puis des épaulettes de Sapeur 1^{re} Classe vinrent distinguer les mérites de Joseph ALLARD, Gabriel LYONNE, Régis AGE-
RON, Noël ISERABLE et Jean-Claude PETI-
NOT.

Le Lieutenant BEYLE, dans son allocution remercia toutes les personnes présentes et en particulier Monsieur Jean-Claude MATRAS Maire, et son Conseil Municipal, Monsieur Yves PILLET Député et Conseiller Général du canton, qui, malgré ses nombreuses obligations avait tenu à être présent à cette cérémonie, le Lieutenant André BONNET Chef du Centre de Secours de Saint-Marcellin ainsi que de nombreux Chefs de Corps voisins, avec leurs délégations, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Pont-en-Royans Bernard PHILIPPE et ses

Gendarmes, le Commandant Honoraire Henri DANTIN, Monsieur Paul GARCIN ancien Maire de Saint-Romans et toute la population.

Monsieur le Maire, Jean-Claude MATRAS, après avoir fait l'historique du Corps des Sapeurs-Pompiers a retracé la carrière du Lieutenant Louis BEYLE et a félicité tous les promus.

Monsieur le Député Yves PILLET a mis l'accent sur les services rendus par les Sapeurs-Pompiers, et a félicité tous ceux qui doivent à de nombreuses années de dévouement leur décoration ou leur promotion et il dira que ces médailles honorent le Corps tout entier. Puis Monsieur le Maire offrit à chaque conjointe des décorés ou promus une superbe composition florale, et après l'apéritif d'honneur un succulent repas termina cette soirée de fête.



Pour gérer (au mieux)
vos responsabilités...



**Contrôle
et Prévention**

1700 personnes - 75 Centres en France

**Agence de Grenoble : 63, avenue de Poisat
38320 EYBENS - Tél. : 76.24.00.26**

- CONTROLE DE LA CONSTRUCTION NEUVE
- VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DE SECURITE
- CONTROLE DES EQUIPEMENTS
- PREVENTION DES ACCIDENTS
- BILAN DE SANTE DES IMMEUBLES
- CONTROLE DES INSTALLATIONS
- PREVENTION DES INCENDIES
- ASSURANCE DE LA QUALITE
- CONTROLE DE LA POLLUTION
- SECURITE INFORMATIQUE
- FORMATION - SELECTION

RHONE-POULENC UN GRAND DE LA CHIMIE MONDIALE

Comptant parmi les grands groupes chimiques et pharmaceutiques mondiaux, RHONE-POULENC a centré ses activités autour des trois grands pôles étroitement complémentaires :

- les sciences de la vie appliquées à l'homme, à l'animal et au monde végétal,
- les nouveaux matériaux et la chimie d'application,
- les grands intermédiaires chimiques.

Sur le plan opérationnel, ces activités sont organisées en cinq secteurs :

AGRO, FIBRES ET POLYMERES, SPECIALITES CHIMIQUES, INTERMEDIAIRES ORGANIQUES ET MINERAUX, SANTE.

Usine des ROCHES

38370 SAINT-CLAIR-DU-RHONE

Téléphone : 74.31.30.00

PRODUITS DESTINES AUX MARCHES

- de la détergence,
- de l'alimentation animale,
- de l'industrie alimentaire.



Une Sainte Barbe 1990 en différé !

Pour les Sapeurs-Pompiers de La Tour du Pin
(A cause de la neige)

77

En ce dimanche 20 janvier le calme étant revenu, malgré les interventions routières, le Lieutenant Max FER-RAND Chef de Corps et ses collaborateurs pouvaient enfin recevoir leurs invités, et les personnalités de la circonscription...

M. Francis SPTIZER Sous-Préfet, M. Alain MOYNE-BRESSANS Député, M. Jean BOURDIER Maire de La Tour du Pin et Conseiller Général, ses Adjoints et Conseillers municipaux, MM. les Maires du secteur ou leurs représentants, le Commandant de la brigade de gendarmerie, l'Adjudant-Chef Robert AUBIN représentant le Capitaine MARION du C.S.P. Bourgoin-Jallieu, le Capitaine Honoraire Jean GAUTHIER, M. René SALLAMAND Président des Anciens Sapeurs-Pompiers du secteur de La Tour du Pin, MM. les Chefs de Corps du secteur ainsi que les Directeurs des administrations locales.

Après avoir dans son allocution, remercié les personnalités de leurs présences à cette cérémonie, le Chef de Corps remercia ces Sapeurs-Pompiers pour l'énorme travail accompli, 2000 interventions en 1990, dont 1125

pour le mois de décembre ; remerciements aussi à tous les Sapeurs-Pompiers de l'Isère venus en renfort du Centre de Secours, ainsi qu'aux Pompiers du Vaucluse, des Bouches du Rhône et aux militaires de Brignolles.

Ces discours étaient suivis d'une importante remise de galons, diplômes et médailles.

B.N.S. : VIONNET Henri, et FRETY Roger.

Ranimation : VIONNET Henry, et FRETY Roger.

Secours routier : OLIER Thierry, OURMAN Thierry, DUMAS Eric, SERPOLLET Pascal, et STACHOWIACK Eric.

Initiation aux procédures radio : MANDELER G., BLOYON J.F., LESAIN B., OLIER G., SALLAMAND

Ch., SOLER G., GUILLAUD-PIVOT F., BERGER D., FRETY R. ** et MARCHY F.

Conduite hors chemin : CHEVRIER Maurice, HERBIN Michel, et OLIER Bernard.

Sapeurs-Pompiers de 1^{re} classe : OURMAN T., SERPOLLET P., et OLIER T.

Sergent STACHOWIACK Eric.

Sergent-Chef BLAIN Jacques.

Adjudant PARIS Jean Marc.

Moniteur de secourisme LEGIN Alain.

Médaille d'honneur argent Sapeur PILOZ Claude.

Médaille d'honneur vermeil Sergent GUILLOUD Robert



ATO
ATOCHEM

elf aquitaine

38560 JARRIE
Tél. : 76.39.73.73

ATO
ATOCHEM

elf aquitaine

Avenue Robert Huant
38190 BRIGNOUD
Tél. : 76.71.40.07

Avec ses établissements industriels de BRIGNOUD et JARRIE,
ATOCHEM apporte une contribution essentielle
au dynamisme de l'Isère

- 1 100 personnes
- une production à usages multiples au service de la vie quotidienne
- des investissements porteurs d'avenir en faveur de l'emploi, de l'environnement et de la sécurité.



INTERMARCHÉ
Les Mousquetaires de la distribution

VIENNE MALISSOL



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi	}8 h 45 - 12 h 15
au jeudi	14 h 45 - 19 h 15
Vendredi et samedi	8 h 45 - 19 h 15

Tél. : 74.57.74.44

Le Groupement des S.-P. de La Tour-du-Pin

L'initiative d'un homme

Il était une fois un homme. Un homme de cœur, plein de bonne volonté au service des hommes.

François ARBARETAZ, né un beau matin du 17 janvier 1898.

Cet homme passionné vivant au cœur de sa commune : CHIMILIN.

Il se dit un soir près de la cheminée : si je fondais un Corps de Sapeurs-Pompiers. L'idée fit son chemin. Remuant ciel et terre, bousculant les habitudes, il rencontrait les élus de l'époque et le Corps des Sapeurs-Pompiers naissait. C'était en 1931.

L'inauguration avait lieu en grande pompe. Sous-Préfet, Maire, Autorités locales honoraient de leur présence cet événement. A la tête d'une Compagnie forte de 30 hommes, le Lieutenant François ARBARETAZ présentait personnel et matériel à la population locale.

Au soir de cette inauguration une idée naissait dans son esprit. Pourquoi ne pas réunir au moins une fois l'an tous les Sapeurs-Pompiers de la région de La Tour-du-Pin en organisant un concours sportif sur le thème du savoir faire de chaque Sapeur.

Il rencontrait le Capitaine MARTINEZ de Pont-de-Beauvoisin et le



Capitaine FRANCHON de Les Abrets pour leur faire part de son projet.

Ainsi était formé le premier bureau du Groupement avec comme Président le Lieutenant François ARBARETAZ.

L'enfant voyait le jour au printemps 1932, regroupant 12 Corps. Bon père il assurait la croissance pendant de nombreuses années de 1932 à 1964, soit 32 années de présidence. Un long parcours à la tête de cette grande famille, assuré avec rigueur mais aussi avec une gentillesse remarquable.

Il devait passer le relais avec regret, l'heure de la retraite mettait

un terme à une carrière bien remplie. Le Lieutenant François ARBARETAZ se voyait remettre les galons de Capitaine Honoraire et le titre de Président d'Honneur.

Le Lieutenant Henri GUILLAUD de La Tour-du-Pin prenait le relais et continuait d'élever l'enfant pendant 11 années, soit de 1964 à 1975.

Le Capitaine veillait sur son enfant, le voyait grandir, se transformer au fil des années. Les nouvelles techniques modifiaient l'évolution, mais le cœur et l'esprit se consolidaient sur les bases de sa naissance.

Aux élections de 1975, le Lieutenant Joseph COTTAZ, Chef de Corps de Dolomieu prenait en charge l'enfant. A ce jour il est notre Président, un bon Président accepté de tous et bien dans la lignée fixée par notre Capitaine.

L'ombre du Capitaine François ARBARETAZ est bien présente au Groupement. Il veille, il surveille, il conseille. Il se tient au courant de la vie d'adulte de son enfant qui rentre dans sa 59^e année.

Il ne manque pas une réception, un repas familial, un concours sportif. Et si pour une raison ou pour une autre un retard du "VIEUX" est constaté (comme on aime l'appeler maintenant) la famille des Sapeurs-Pompiers s'inquiète.

Mais lorsque l'odeur du tabac dégagée par sa compagne pipe se fait sentir les Sapeurs-Pompiers sont rassurés.

Le père spirituel est là, la fête peut commencer.

Capitaine François ARBARETAZ votre présence parmi nous est réconfort, votre enfant se porte bien et sa vie n'est pas prête de s'arrêter. Nous saurons l'éduquer encore bien longtemps. Cette naissance voulue un matin de printemps nous donne l'exemple de savoir donner, sans attendre de recevoir.

Vous avez la jeunesse de vos 93 ans, mais c'est pour nous l'espoir de vie des jeunes et adultes d'aujourd'hui.

Les Sapeurs-Pompiers des 27 Corps du Groupement de La Tour-du-Pin vous disent en toute simplicité et du fond du cœur : MERCI.

Sous-Lieutenant
Serge ROUSSET



80

ACCUEIL ?



**AU CRÉDIT AGRICOLE DE L'ISÈRE,
NOUS VOUS RÉSERVONS
LE MEILLEUR ACCUEIL.**

Vous souhaitez pouvoir rencontrer votre banquier pour lui faire part de vos projets ou lui demander conseil. Rien de plus normal, c'est un service que vous êtes en droit d'attendre. Bien sûr, nous sommes disponibles mais également, nous souhaitons vous apporter le meilleur accueil, vous soutenir dans vos démarches, vous conseiller pour vos placements. Au Crédit Agricole de l'Isère, nous avons le sens du service. C'est ça aussi, faire preuve de bon sens.



CRÉDIT AGRICOLE DE L'ISÈRE

Le C.P.I. de Chasse-sur-Rhône

Un peu d'histoire

C'est sur convocation de M. JAILLET, Maire de la commune en 1904, le 18 décembre à 15 h, qu'une première réunion eut lieu en Mairie, pour créer le Corps des Sapeurs-Pompiers de Chasse-sur-Rhône. Et le 29 décembre de la même année, 32 personnes adhéraient à ce qui s'appelait la Subdivision des Sapeurs-Pompiers.

Des locaux récemment agrandis

Les locaux qui abritent le matériel sont toujours les mêmes : ceux de l'ancienne église désaffectée, proche de la place de la Mairie. Bien entendu, beaucoup d'aménagements ont été réalisés depuis. Le dernier en date concerne le garage du Fourgon-Pompe-Tonne (dernière acquisition) qui a été inauguré officiellement le vendredi 9 février 1990.

Un effectif conséquent

L'effectif à ce jour est sensiblement le même qu'au jour de la création du Corps : 33 Volontaires dont :

- 1 Lieutenant Chef de Corps : Alex FRANTZ,
- 1 Médecin Capitaine,
- 2 Sous-Lieutenants dont 1 Moniteur de Secourisme,
- 3 Sergents-Chefs,
- 4 Sergents,

- 5 Caporaux-Chefs,
- 1 Caporal,
- 5 Sapeurs de 1^{re} Classe,
- 11 Sapeurs de 2^e Classe dont 1 stagiaire.

Tous ces Pompiers se recrutent dans les catégories professionnelles les plus diverses : 2 PDG, des agents de maîtrise, des employés, des ouvriers et des employés communaux.

Un équipement important et moderne

Notre Corps possède le matériel suivant :

- 1 F.P.T.,
- 1 P.S.,
- 1 C.C.F.L.,
- 1 V.S.A.B.,
- 1 V.S.R.,
- 1 V.T.U.,
- 1 V.L.
- 1 M.P.P. remorquable ainsi que des groupes électrogènes, du matériel de désincarcération et différents petits matériels.

Le Corps est équipé de moyens d'appels sélectifs, ce qui fait que les habitants de la commune n'ont plus l'habitude d'entendre mugir la sirène.

Une activité en progression constante

Nos interventions sont toujours croissantes d'année en année :
en 1979 : 187

en 1980 : 228
en 1981 : 241
en 1982 : 239
en 1983 : 281
en 1984 : 224
en 1985 : 258
en 1986 : 275
en 1987 : 261
en 1988 : 318
en 1989 : 326

Une situation qui explique un tel bilan

Chasse-sur-Rhône est une commune industrielle d'environ 5 000 habitants. Elle est située entre Vienne et Lyon, au carrefour des vallées du Rhône et du Gier, sur un grand axe routier (l'autoroute A 7) et ferroviaire (la ligne SNCF Lyon - Marseille). Nos interventions sont très variées du fait de l'importance de l'activité économique et des risques qu'elle induit :

- accidents routiers et autoroutiers (plus de 50 % des interventions) qui impliquent l'intervention du V.S.A.B. ;

- risques liés à la présence de plusieurs industries chimiques sur le site ;

- risques liés à la présence de nombreux établissements recevant du public : hypermarchés, hôtels, bâtiments publics ;

- risques naturels par la présence du Rhône qui, même canalisé, peut être soumis à de fortes inondations ainsi d'ailleurs qu'à des pollutions ;

- incendies, bien sûr, avec les feux de broussailles pour lesquels Chasse intervient en renfort.

Une formation permanente

Tous ces risques nécessitent d'avoir du matériel performant et un personnel qualifié. A cet égard,

soulignons que 90 % du personnel possède la trilogie des diplômes nécessaires : Brevet National de Secourisme, Brevet de Spécialiste en Réanimation, Brevet de Secours Routier.

Nous participons régulièrement à des stages pour parfaire nos connaissances : sauvetage déblaiement, risques chimiques, conduite hors chemin, etc...

Nous devons toujours nous remettre en question et apprendre les nouvelles technologies. Cet effort est nécessaire pour la sauvegarde des personnes et des biens et pour que notre secours soit au maximum de son efficacité.

82

Presque une sortie par jour

Lors de l'Assemblée Générale du dimanche 21 janvier, et de la réception qui a suivi, le Chef de Corps, Alex FRANTZ, a donné le chiffre des interventions des Pompiers en 1989 : 326 contre 318 en 1988, soit pratiquement une chaque jour.

Dans ce total, il faut noter la régression des accidents de la route (moins 20 % à 37 interventions au lieu de 48 en 1988). Mais aussi l'augmentation des petites opérations (47 contre 27 en 1988) surtout liée au vent violent qui a soufflé le 16 décembre dernier.

La première cause de sortie des Pompiers reste le secours d'urgence aux blessés et malades (127 interventions). Dans la plupart des cas, le transport à l'hôpital est nécessaire.

A signaler aussi, le renfort apporté au Centre de Secours Principal de Vienne lors de feux de broussailles sur les communes de Seyssuel, Rive-de-Gier, Saint-Cyr-sur-Rhône et Vienne.

SAPEURS-POMPIERS NETTE AUGMENTATION DES INTERVENTIONS

Enfin, un important feu dans une maison d'habitation rue Claude Priest a permis de rappeler que les Pompiers doivent rester vigilants et prêts à combattre ce type de sinistre. Quant à l'acquisition du Fourgon-Pompe-Tonne, elle trouve là sa justification.

Du mouvement chez les Pompiers

Ils sont toujours 32 Volontaires mais l'année 1989 a vu 4 départs dont celui du Sergent-Chef Georges PORTE qui, après 35 ans de bons et loyaux services, a pris une retraite bien méritée. Ces départs ont été remplacés par autant d'arrivées de jeunes éléments plus celle d'un stagiaire.

Comme chaque année, les Pompiers ont suivi de nombreux stages de spécialisation : initiation à l'intervention face aux risques chimiques, brevet national de secourisme, brevet de spécialiste en réanimation.

Ces stages et concours ont permis de nombreuses promotions dont

celle de Jean-Pierre CRINER au grade de Sous-Lieutenant : ses nouvelles barrettes lui ont été attribuées lors de l'Assemblée Générale.

Les remerciements du Chef de Corps

Ils vont aux Sapeurs-Pompiers de Vienne et au Capitaine LANGLAIS, leur Chef, qui aident leurs collègues de Chasse dans les cas graves. Et bien sûr à la Mairie, qui les soutient matériellement et financièrement.

Enfin, aux Pompiers locaux et aux habitants de la commune, Alex FRANTZ adressa ces quelques mots :

“Bien entendu, notre Corps ne serait pas ce qu'il est sans le dévouement et l'abnégation de chacun d'entre nous pour être toujours plus performant et répondre présent à l'appel de nos concitoyens. Ceux-ci, et je les en remercie aussi, nous en sont reconnaissants et nous prouvent chaque année leur fidélité lors de la présentation de notre calendrier”.

Le Centre de Secours n°45

Historique

En 1868, la commune d'Echirolles compte 642 habitants. Le 1^{er} février de cette même année, Antoine ARTUR est élu Maire. L'une de ses premières préoccupations, sera la création de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers.

NAPOLÉON signe le décret impérial, le 6 juin 1868, au Palais des Tuileries. A cette époque, l'effectif du Corps est de 60 hommes pour 642 habitants.

En 1982, Echirolles est devenue la deuxième ville du département, avec plus de 37000 Echirollois et Echirolloises. Le 1^{er} juillet 1983, sous

la tutelle du Lieutenant-Colonel PAILLOT R. Inspecteur Adjoint au Directeur Départemental des Services d'Incendie, commandant le Centre de Secours Principal de Grenoble, le Corps de Sapeurs-Pompiers Volontaires d'Echirolles est réorganisé.

La mise en place de personnels Professionnels, dans un premier temps détachés du C.S.P. de Grenoble, provoquera un essor très rapide de cette nouvelle unité iséroise.

La qualité des prestations fournies et le nombre de missions assurées vont propulser le Centre de Première Intervention vers le statut de Centre de Secours, par Arrêté Préfectoral, le 6 décembre 1985.

En 1989, avec 2729 interventions, le Centre de Secours d'Echirolles est devenu le 1^{er} Centre de Secours du département, en nombre de missions assurées annuellement.

Missions

La vocation citadine du Centre de Secours Sud Agglomération est mise en évidence par sa situation géographique, et par son rattachement au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Région Grenobloise (S.I.E.P.A.R.G.). Le Centre de Secours d'Echirolles assure en 1^{er} appel la défense de Bresson, Echirolles et le Sud de Grenoble.



Cette fonction de Centre de Secours Sud Agglomération implique une totale collaboration avec le C.T.A. de Grenoble et le CODIS, qui se traduit en 1989 par une activité extra-muros très importante, puisque celle-ci représente 39,13 % de nos interventions, lesquelles ont été réalisées sur le territoire de 19 communes différentes du bassin Grenoblois.

Avec 269 % de progression de l'ensemble de nos missions, depuis la mise en place des structures professionnelles, et notamment 754 % d'augmentation de l'activité extra-muros sur cette même période, le Centre de Secours Sud Agglomération a vécu sa métamorphose avec opiniâtreté, et avec le soutien du C.S.P. de Grenoble.

Cette évolution, tant spectaculaire que rapide, s'est faite avec beaucoup d'enthousiasme de la part du personnel, qui a su faire l'effort nécessaire dans le domaine de la formation, malgré une forte pression opérationnelle, mais aussi et surtout grâce au soutien du Conseil Municipal et de Monsieur Gilbert BIESSY, Maire et Conseiller Général de l'Isère, qui ont su, à un moment difficile, opter pour le professionnalisme.

La situation actuelle du C.S. n° 45, son rayonnement à l'échelon de l'Agglomération Grenobloise, associée aux nombreux témoignages d'encouragement, apportent, s'il en était encore besoin, la preuve que ce choix était une nécessité.

Effectif du Corps

Personnels Professionnels :

- 1 Lieutenant Chef de Corps.
- 5 Sous-Officiers.
- 12 Caporaux et Sapeurs.

Personnels Volontaires :

- 1 Médecin-Capitaine.
- 1 Sous-Officier.
- 11 Caporaux et Sapeurs.

Spécialités

- Brevet National de Secourisme : 30
- Spécialistes Réanimation : 30
- Spécialistes Secours-Routier : 23
- Equipiers Sauvetage-Déblaiement : 13
- Chefs de Groupe Sauvetage-Déblaiement : 3
- Instructeurs d'Education Physique Spécialisés 1^{er} degré : 3
- Instructeurs d'Education Physique Spécialisés 2^e degré : 4
- Initiation C.M.I.R. : 8
- Certificat C.M.I.R. : 7
- Brevet C.M.I.R. : 1
- Initiation C.M.I.C. : 6
- Certificat C.M.I.C. : 3
- Initiation Prévention : 8
- Certificat Prévention : 4
- Brevet Prévention : 2
- Initiation Feux de Forêts : 2
- Certificat Feux de Forêts : 1
- Initiation Conduite Hors Chemin : 2
- Permis Bateau Rivière : 3
- Permis Bateau Mer : 1
- Surveillants de baignade : 3
- B.B.S.S.A. : 2
- D.P.S.M.S. : 4
- Equipes Cynophiles décombres : 2
- Equipe Cynophile avalanches : 1

Matériels

- Fourgon Pompe Tonne : 2 (2000/15)
- Véhicule Secours Routier : 1
- Véhicule de Secours aux Asphyxiés et Blessés : 1
- Camionnette d'Interventions Diverses : 1
- Voiture de Liaison : 1
- Voiture de Commandement : 1
- Remorque Dévidoir : 600 m en 110 mm
- Remorque Ventilation / Générateur Hydraulique H.F.
- Remorque Emulseur Polyvalent / 400 litres
- Extincteur Poudre 250 kg
- Moto Pompe Remorquable 1000 / 10

Evolution opérationnelle

depuis la réorganisation de 1983

- 1983 : 739 interventions
- 1984 : 1117 interventions
- 1985 : 1601 interventions
- 1986 : 1919 interventions
- 1987 : 2020 interventions
- 1988 : 2258 interventions
- 1989 : 2729 interventions
- 1990 : 2900 interventions



Centre de Secours de la Matheysine

Nominations au 28 janvier 1990

85

Sont nommés 1^{re} classe

ayant obtenu la ranimation après 1 an de Service :

- PONCET Sébastien
- VUKOVIC Emmanuel
- JAYMOND Pascal

Sont nommés Caporaux

- BELVISO Salvator
- MARY Joël

Sont nommés Caporaux-Chefs

- SERRE-COMBE Isabelle
- ROTA Robert
- MAGNAN Dominique
- CHARVET Bernard

Sont nommés Sergents

- BESSON Claude
- OUATELI Mohamed
- RAYOT Robert

Sont nommés Adjudants

- GROSSO Alain
- MARTINELLO Laurent

PETITES ANNONCES

Le C.P.I. Le Grand Lemps

AVIS AUX COLLECTIONNEURS

Les Sapeurs-Pompiers du Grand Lemps diffusent leur Pin's.
Contacter la Caisse Amicale.

Prix vente 30,00 F.

Sergent MAZEAU - 76 55 82 09.

Le C.S. La Tour du Pin

VEND

PIN'S

25,00 F pièce.

Téléphoner au 74 97 02 11.

Le C.P.I. Paladru

VEND

Bateau, Coque Neptune, Long. 5 mètres avec remorque, moteur 35 CH, commande à distance et démarrage électrique.

Prix 20.000,00 F.

Téléphoner le soir au 76 31 14 71.

Le C.S. de Pont-de-Claix

VEND

Fourgon Pompe Tonne Citroën 1968
Moteur essence PY 700 - Puissance 20 CH - Citerne 3.500 l - Pompe 60 m³
Cuve émulsifiant - Bon état général

Prix à débattre

Téléphoner au 76 98 00 18.

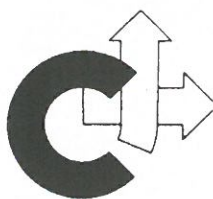


Votre **RALLYE**



Et... la **FNAC**

30 BOUTIQUES A VOTRE SERVICE
26-28, cours Berriat - 38000 Grenoble



ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
ENTREPRISE CUYNAT

S.A.R.L. au Capital de 1.700.000 F - FONDEE EN 1905

Rue de la Gare - Zone Industrielle - 38950 SAINT-MARTIN-LE-VINOUX - B.P. 46
Tél. : 76.56.06.10 + - Fax : 76.75.82.73



L'AIR LIQUIDE

département français des gaz

Direction Commerciale
42, bd Eugène Deruelle
69432 Lyon Cedex 3
Tél. : 72 61 40 00

Centre de Service aux clients
20, rue Jean Pain
38600 Fontaine
Tél. : 76 26 47 63

**LEADER MONDIAL
SUR LE MARCHÉ
DES GAZ
INDUSTRIELS**

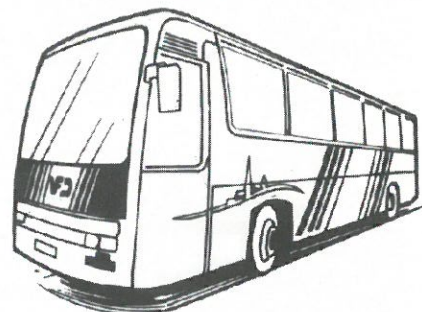
Centrale de Production
des gaz de l'air
Le Marais - 38560 Jarrie
Tél. : 76 68 85 22

Un interlocuteur à votre mesure...

Nous organisons vos voyages d'une ou plusieurs journées (étapes, visites) et vous proposons des solutions adaptées à vos divers déplacements dans des autocars de grand confort.

Devis gratuit sur simple demande à notre agence commerciale :

AUTOCARS VFD
15, rue Montorge - 38000 Grenoble
Tél. : 76 87 45 45 - Télex : 980 164



Centre de Secours de Voiron

Remise de diplômes et promotions de l'année 1990

Au Centre de Secours de Voiron le 2 février 1991 en présence de : Monsieur Philippe VIAL, Maire de Voiron, Conseiller Régional, de Monsieur Michel HANNOUN, Conseiller Général du Canton de Voiron, de Monsieur Pierre BOURGEOIS, Adjoint délégué au Service Incendie, du Capitaine C. MATHIEU commandant le Centre de Secours.

Procédures radiotéléphoniques

DELHOMME Patrice, GENTIL Michel, LAGIER Jacky, LIBERT Xavier, ORTEGA-GARCIA Pedro, PLANTIER Olivier, REY Olivier, WEHRES Bruno.

Ranimation

CHARLES Renaud.

Stage d'incorporation

BENOIT Jean-Louis - LIBERT

Xavier, REVIL Frédéric, ROUDET Laurent, GENTIL Michel, MATEIRA Jean-Pierre, PLANTIER Olivier, REY Olivier, RICHARD Frédéric.

Conduite hors chemin - poids lourds

PHILIPPE Stéphane, BRIEL Jean-Claude.

Secours routier

CHARLES Renaud, DELHOMME Patrice, ORTEGA-GARCIA Pedro, ROCHE Stéphane.

Caporal

FLANDIN Daniel, LAGIER Jacky, TUZZA Dominique.

Titularisation Sous-Lieutenant

Volontaire

REY Roland, LUSSIANA Jean-Louis.

Sapeur première classe

DELHOMME Patrice, WEHRES Bruno, BARET Serge, ROCHE Stéphane, CLEYET Patrick.

Sergent-Chef

BRIEL Jean-Claude, BRET Alain, MARGUET Serge.

Brevet de Cadet

REY Olivier (3^e), RICHARD Frédéric (11^e), REVIL Frédéric (12^e), REVOL Michel (12^e).

Nécrologie

Le Capitaine Honoraire Francis NIVON à l'âge de 79 ans. Il avait contracté un engagement volontaire le 28 février 1930. Il fut Chef de Corps de 1970 à 1976. Il fit valoir ses droits à la retraite après 46 années d'activité. Titulaire des médailles d'honneur argent, vermeil et or.

Le Caporal Adrien CARRA, âgé de 82 ans. Entré au Corps des Sapeurs-Pompiers le 24 septembre 1926. Il prit sa retraite en 1968. Titulaire des médailles d'honneur argent, vermeil et or.

NEYRPIC

GEC ALSTHOM

75, rue Général-Mangin
B.P. 75
38041 GRENOBLE Cedex
Tél. : 76 39 30 00
Télex : 320 750 F
Fax : 76 39 30 01

Moyens de lutte contre l'incendie chez NEYRPIC

NEYRPIC possède une équipe de 14 Pompiers auxiliaires placée sous la responsabilité de B. CHRETIN et J-P. ROY. Ils sont volontaires (certains sont bénévoles dans leur commune), ils s'entraînent régulièrement et interviennent en cas d'incident.

Ils ont à leur disposition un fourgon équipé d'une moto-pompe et d'une réserve d'eau de 600 litres, 17 poteaux d'incendie, 35 robinets incendie armés, 630 extincteurs et une réserve d'eau du lac près des laboratoires.

En cas de sinistre important, les Sapeurs-Pompiers de Grenoble sont immédiatement contactés. Au P.C. central de protection Neyrpic, sont regroupées les arrivées d'information provenant des systèmes de détection incendie, l'imprimante de gestion technique centralisée (GTC), la sirène d'alarme et les consignes d'intervention. Depuis le 1/1/90 l'équipe est intervenue à 5 reprises.



31^e Championnat de France

de cross-country des Sapeurs-Pompiers à Auxerre (Yonne)
le 23 mars 1991

89

Champion de France : l'Ille-et-Vilaine

Les palmarès Catégories masculines

Cadets

Meilleure performance : 16'01"
pour 4 000 m - 290 concurrents classés

Place	Nom Prénom	Corps
6	DEBROSSE Jérôme	La Mure
8	REVERCHON Richard	Gillonay
17	TRUPIER MERLIN Fab.	Gillonay
21	GUILLAUD Frédéric	Gillonay
41	COUTURIERRE Olivier	Gillonay

Par équipe : l'Isère est 1^{er}
sur 63 départements classés.

Juniors

Meilleure performance : 25'20"
pour 6 750 m - 311 concurrents classés

Place	Nom Prénom	Corps
51	JAYME Thierry	Le Touvet
58	BERNARD Thierry	Gières
59	GRANADE Romuald	Saint-Egrève
63	GUILLOU Bruno	Vaulnaveys-le-Bas
158	ROBIN Francis	Saint-Egrève

Par équipe : l'Isère est 9^e
sur 70 départements classés.

Seniors

Meilleure performance : 36'31"
pour 10 500 m - 369 concurrents classés

Place	Nom Prénom	Corps
193	LACOUR Patrick	Saint-Martin-d'Hères
212	MEUNIER CARUS Michel	Montferrat
260	HUMBERT Thierry	Fitilieu
262	RUFFET Philippe	Echirolles
300	MOTTUEL BAIN René	St-Etienne-de-St-Geoirs

Par équipe : l'Isère est 64^e
sur 82 départements classés.

Vétérans I

Meilleure performance : 32'54"
pour 9 750 m - 355 concurrents classés

Place	Nom Prénom	Corps
98	BLANC André	Saint-Georges-d'Espéranche
119	MILLET Albert	Monestier-Clermont
136	ROLLAND Louis	La Murette
141	RABATEL Fernand	Gillonay
225	MARTINELLO Laurent	Lanoré

Par équipe : l'Isère est 28^e
sur 71 départements classés.

Vétérans II

Meilleure performance : 28'34"
pour 7 250 m - 272 concurrents classés

Place	Nom Prénom	Corps
94	FORONI Armand	Villard-Bonnot
140	SPERONE Claude	Le Touvet
177	GAIGA Francis	Le Touvet
208	NICOLLET Michel	Le Touvet

Par équipe : l'Isère est 38^e
sur 61 départements classés.

Classement Général

(des catégories masculines)

Place	Département	Points
1	Ille-et-Vilaine	354
2	Haut-Rhin	454
3	Ain	489
4	Eure-et-Loir	818
5	Seine-Maritime	853
6	Saône-et-Loire	903
7	Calvados	1 010
8	Vosges	1 010
9	Loiret	1 013
10	Ardennes	1 034
11	Côtes-d'Armor	1 074
12	Oise	1 096
13	Loire-Atlantique	1 207
14	Mayenne	1 224
15	Essonne	1 335
16	Bas-Rhin	1 372
17	Rhône	1 438
18	Sarthe	1 448
19	Moselle	1 490
20	Gironde	1 565
21	Manche	1 569
22	Côte-d'Or	1 570
23	Eure	1 593
24	Isère	1 628
25	Marne	1 680
26	Somme	1 706
27	Loir-et-Cher	1 744
28	Doubs	1 811

Place	Département	Points
29	Drôme	1 835
30	Vienne	1 872
31	Meurthe-et-Moselle	1 951
32	Seine-et-Marne	2 010
33	Haute-Saône	2 055
34	Indre-et-Loire	2 100
35	Puy-de-Dôme	2 160
36	Indre	2 176
37	Maine-et-Loire	2 179
38	Yonne	2 185
39	Val-d'Oise	2 199
40	Yvelines	2 236
41	Loire	2 244
42	Savoie	2 329
43	Charente-Maritime	2 449
44	Vendée	2 466
45	Aisne	2 553
46	Dordogne	2 563
47	Deux-Sèvres	2 613
48	Pas-de-Calais	2 679
49	Cantal	2 760
50	Cher	2 948
51	Orne	3 081
52	Charente	3 195
53	Aveyron	3 280
54	Territoire-de-Belfort	3 338
55	Tarn-et-Garonne	3 756

Catégories Féminines

Cadettes

Meilleure performance : 21'53"
pour 4 000 m - 48 concurrentes classées

Place	Nom Prénom	Corps
18	PICCARATA Valérie	Gières
21	BERNARD Laurence	Gières
27	RANATEL Séverine	Gillonay
28	EMPTOZ Judith	Gillonay
31	DUPOUX Frédérique	Saint-Savin

Par équipe : l'Isère est 6^e
sur 8 départements classés.

Juniors

Meilleure performance : 19'33"
pour 4 000 m - 39 concurrentes classées

Place	Nom Prénom	Corps
20	RABATEL Catherine	Gillonay
38	BRUNEAUX Sandra	Saint-Egrève

91

Seniors et Espoirs

Meilleure performance : 20'24"
pour 4 000 m - 99 concurrentes classées

Place	Nom Prénom	Corps
58	GRANADE Sophie	Saint-Egrève

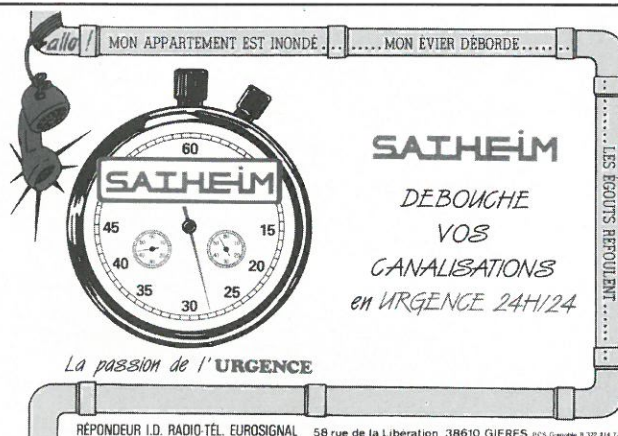
Le 8^e relais pédestre de la Côte d'Emeraude

Le 21 septembre 1991
Grand Relais Pédestre de la Côte d'Emeraude

115 km en relais de 5 étapes :
Dinard - Dinan - Combourg - Dol-de-Bretagne - Cancale - Rotheneuf
Arrivée à Saint-Malo

Pour tout renseignement ou inscription, demander :
Messieurs CHENU - LEIGNEL ou MENAGER
au 99 56 13 62

SEMAINE
76 89 47 04



SATHEIM
DEBOUGHE
VOS
CANALISATIONS
en URGENCE 24H/24

WEEK-ENDS
JOURS
FERIES
76 89 04 32

Culturisme : Exploit

ROCHE vice-champion d'Europe

92

DERNIERE MINUTE

Alain ROCHE, Adjudant-Chef à la Direction Départementale vient de remporter le titre de Vice-Champion de France de culturisme.

Il est sélectionné pour le championnat d'Europe qui doit se dérouler à Francfort en Allemagne du 24 au 27 mai 1991.

En montant sur le podium des championnats de France, le Berjallien s'était qualifié pour l'Europe. Dimanche, il a décroché l'argent en Allemagne. Une nouvelle carrière s'ouvre devant lui.

Décidément, 1990 restera dans les annales du culturisme tricolore comme l'année Alain ROCHE. Non content d'avoir dominé la saison dans l'hexagone pour finir par monter sur le podium des championnats de France début mai, le Berjallien vient de décrocher la médaille d'argent des championnats d'Europe, ce week-end à Alzey (à 80 km de Francfort en Allemagne).

En dépit de sa toute récente appartenance à l'équipe de France, le Pompier chargé de la prévention dans le secteur du Nord-Isère ne partait pas favori. "Je suis parti tout seul avec mon sac sur l'épaule pour voir ce que c'était" racontait-il volontiers à son retour. "Les spécialistes m'avaient affirmé après la compétition nationale que j'avais ma

chance. Mais de là à imaginer devenir vice-champion d'Europe." Précisons que c'est dans la catégorie des grandes tailles, la plus lourde et la plus spectaculaire que ROCHE a obtenu cette médaille.

De l'autre côté du Rhin, tout ne fut cependant pas facile pour l'athlète dauphinois qui découvrait le haut niveau. "Les véritables épreuves se sont déroulées samedi" explique-t-il. "Mais il a fallu patienter jusqu'à dimanche et la démonstration publique devant près de 10 000 personnes, pour connaître les résultats. La tension était terrible en attendant le verdict des juges."

Rendez-vous à Las Vegas

Deux jours après son exploit, Alain ROCHE n'en revenait toujours pas. Il n'avait pas réalisé : "Je suis comme un gamin devant un beau cadeau." D'autant que cette deuxième place européenne lui a ouvert un nombre incalculable de portes : "Je vais désormais être suivi par le

diététicien de l'équipe de France. Mais, surtout, je suis sélectionné d'office pour les championnats du Monde." Seule, en définitive, celle des sponsors est encore close pour soutenir ce champion qui doit consentir d'importants sacrifices financiers (les entreprises intéressées par son image ou des démonstrations peuvent le contacter au club Konan : 74.93.53.89).

Mais, quoique ambitieux, ROCHE ne veut pas brûler les étapes : "Je ne sais pas si j'irai en Suisse, l'automne où se déroulera le Mondial" avoue-t-il. "Actuellement, je rentrerais dans les 10 premiers. Ce n'est pas ce que je veux. J'aurais l'impression de regresser. Je préférerais aller à Las Vegas en 92, en ayant parfaitement préparé mon affaire."

Car s'il sait apprécier le chemin qu'il vient de parcourir pour réaliser cette performance - "C'est la récompense de dix ans d'efforts" - il sait également qu'il doit s'améliorer dans certains domaines avant de viser la consécration universelle : "Je manque encore de poids et de cuisses pour paraître plus puissant." Marié et père de trois enfants Alain ROCHE va ainsi se lancer dans une nouvelle carrière, à 35 ans. "En culturisme, c'est le bon âge. On est à la fois fort, endurant et mûr." Sa façon à lui de dire : "J'ai tout l'avenir devant moi !"

Fred BOUVIER
Extrait de Presse

Championnat de France de ski alpin

Sapeurs-Pompiers

Lans-en-Vercors – le 31 mars 1991 - Slalom Géant

93

Disputée depuis plusieurs années, cette épreuve a pris le titre officiel de Championnat de France en 1988. Conditions climatiques obligeant, c'était ce week-end la 2^e édition.

La Compagnie de Lans-en-Vercors, sous la Direction de son Chef de Corps Pierre MAYOUSSE, aidé par leurs collègues de Grenoble, le Lieutenant Philippe FORCHERON et l'Adjudant-Chef RENAUD, ainsi que l'Office de Tourisme en la personne de Norbert INGOLD et de Carole

VEYRES pour l'Informatique, ont assuré l'organisation de cette épreuve sur le Stade de Slalom de Corrençon en Vercors très bien préparé par le service des pistes.

Ils étaient 170 à briguer le titre national.

S'ils ne furent que quelques uns à l'honneur, tous, par leur formidable esprit, ont assuré le succès de ce Slalom Géant ensoleillé pour leur plaisir et celui des personnalités.

M. J.C. SIMIAND, Président du S.N.T.F. et Conseiller Régional. Lieu-

tenant-Colonel J.C. BOURGEOIS, représentant national des Sports au sein de la Fédération.

Lieutenant-Colonel R. PAILLOT, Chef de Corps de Grenoble.

Lieutenant J. JEYMOND, Président de l'Union Départementale de l'Isère.

Lieutenant-Colonel A. JARDINET, DDSIS Alpes-Maritimes.

M. Marc MARECHAL, représentant le Maire de Lans-en-Vercors.

Palmarès

HOMMES

5 concurrents classés

Place	Nom Prénom	Corps
1	ROCHE Rolland	Alpe d'Huez
2	GIRAUD Eric	Valloire
3	ROCHE Williams	Alpe d'Huez
4	DOURON Jacky	Alpe d'Huez
5	BOURNAZIAN Philippe	Annecy

DAMES

4 concurrentes classées

Place	Nom Prénom	Corps
1	BEDOS Marie-Laure	Villefort
2	CASTERAN Anne-Marie	Foix
3	RABATEL Catherine	Gillonnay
4	NORMAND Nathalie	Gargenville

JEUNES

5 concurrents classés

Place	Nom Prénom	Corps
1	GIRAUD Nicolas	Valloire
2	MICHELLAND Cyril	Valloire
3	PARDO Emmanuel	Valloire
4	ALLIAUD Gael	Alpe d'Huez
5	ROUX Nicolas	Gillonnay

PRO DU SKI (MONITEURS) – HOMMES

De 16 à 25 ans

1 concurrent classé

<i>Place</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Corps</i>
1	GIULIANO Christophe	Le Beausset

De 26 à 35 ans

3 concurrents classés

<i>Place</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Corps</i>
1	BOURNAZIAN Philippe	Annecy
2	BARRE Claude	Monetier-les-Bains
3	MOTTARD Eric	Valloire

De 36 à 45 ans

3 concurrents classés

<i>Place</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Corps</i>
1	ROCHE Rolland	Alpe d'Huez
2	ROCHE Williams	Alpe d'Huez
3	EYMARD Gérard	Corrençon-en-Vercors

De 46 à 55 ans

2 concurrents classés

<i>Place</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Corps</i>
1	GACON Michel	Méribel
2	JULIEN Daniel	Grenoble

AMATEURS - HOMMES

De 16 à 25 ans

3 concurrents classés

<i>Place</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Corps</i>
1	GIRAUD Eric	Valloire
2	FEUTRIER Nicolas	Valloire
3	REY José	Saint-Martin-Vésubie

De 26 à 35 ans

3 concurrents classés

<i>Place</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Corps</i>
1	GACON Philippe	Méribel
2	ARNOL Serge	Alpe d'Huez
3	SAINT-MARTIN J.-Marc	Bagnères-de-Luchon

De 36 à 45 ans

3 concurrents classés

Place	Nom Prénom	Corps
1	DOURON Jacky	Alpe d'Huez
2	GOUEL Jean-Louis	Monetier-les-Bains
3	MOULIN Gérard	Lans-en-Vercors

De 46 à 55 ans

3 concurrents classés

Place	Nom Prénom	Corps
1	RENONCET Bernard	Clermont-Ferrand
2	BERLET Georges	B.S.P.P.
3	GIULIANO Guy	Le Beausset

95

De 56 ans et plus

1 concurrent classé

Place	Nom Prénom	Corps
1	RUFFET Noël	Grenoble

AMATEURS - DAMES

De 16 à 25 ans

3 concurrentes classées

Place	Nom Prénom	Corps
1	BEDOS Marie-Laure	Villefort
2	RABATEL Catherine	Gillonnay
3	NORMAND Nathalie	Gargenville

De 26 à 35 ans

1 concurrente classée

Place	Nom Prénom	Corps
1	CASTERAN Anne-Marie	Foix

CHALLENGES

Challenge de la Fédération

3 équipes classées

Place	Département	Points
1	ISERE	29
2	SAVOIE	45
3	ALPES MARITIMES	259

Challenge de l'Amitié

3 équipes classées

Place	Département	Points
1	ALPE D'HUEZ	9
2	VALLOIRE	19
3	LANS-EN-VERCORS	36

CHALLENGE PRO DU SKI

Place	Equipe	Points
1	ALPE D'HUEZ	23

CHALLENGE AMATEURS

3 équipes classées

Place	Equipe	Points
1	VALLOIRE	24
2	LANS-EN-VERCORS	36
3	ALPE D'HUEZ	55

CHALLENGE JEUNES

1 équipe classée

Place	Equipe	Points
1	VALLOIRE	6

COUPES

LE PLUS JEUNE

PETREQUIN Nicolas	Gillonnay
-------------------	-----------

LE PLUS AGE

RUFFET Noël	Grenoble
-------------	----------

LE PLUS ELOIGNE

SAINT-MARTIN Jean-Marc	Bagnères-de-Luchon
------------------------	--------------------

LE CORPS LE PLUS REPRESENTATIF

ALPE D'HUEZ	au bénéfice de l'âge
-------------	----------------------

LA PLUS MALCHANCEUSE

DYSZKIEWICZ Valérie	Villard-Bonnot
---------------------	----------------

POUR SERVICE RENDU

M. Victor HUILIER	Directeur des Remontées Mécaniques
SERVICE DES PISTES	Corrençon
E.S.F.	Corrençon
SAPEURS-POMPIERS	Corrençon

Association Sportive

des Sapeurs-Pompiers Parachutistes Français

Cher Ami Sapeur-Pompier,



L'Association Sportive des Sapeurs-Pompiers Parachutistes Français est née (J.O. du 27 janvier 1988) ; elle est affiliée à la Fédération Française de Parachutisme (n° d'affiliation 4418) ainsi qu'à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers.

Son but est la pratique du Parachutisme Sportif, sous toutes ses formes (sauts d'initiation, sauts d'entraînement, précision d'atterrissage, vol relatif, voile contact, parachutisme ascensionnel, parapente, para-ski et tout dernièrement PARAMOTEUR, et en général, toutes les activités propres à la formation morale, culturelle et physique des Sapeurs-Pompiers, qu'ils soient Volontaires, Permanents, Professionnels, Militaires ou simplement Sapeurs-Pompiers Civils.

Cette Association s'est créée lors de la 2^e Coupe du Monde de Parachutisme Sapeurs-Pompiers, qui a eu lieu à SPA (Belgique) les 11, 12, 13 septembre 1987 et dont vous trouverez le reportage dans notre revue "Le Sapeur-Pompier" n° 790 de mars 1988, en page 114. Elle a organisé et remporté la 3^e Coupe du Monde de Parachutisme, en septembre 1988 à Royan, et à ce sujet, le magazine "Les Hommes Volants" nous a consacré trois pages (dont la couverture) dans son numéro de novembre 1988. Elle a également organisé en septembre dernier, la 2^e Coupe de France des Sapeurs-Pompiers, qui a connu un réel succès (voir la revue "Le Sapeur-Pompier" n° 817 de novembre 1990).

Les moyens d'action de notre Association sont les suivants :

- Organisation de séances de sauts de formation ou de perfectionnement dans les différents "Centres Ecoles de Parachutisme Français", dont un est forcément près de chez vous,
- Formation et entraînement d'équipes représentatives aux différentes rencontres, coupes ou championnats en France ou à l'Étranger,
- Préparation et participation aux performances, records et manifestations aériennes,
- Organisation d'échanges culturels entre les Parachutistes Sapeurs-Pompiers Français et Étrangers (cours, conférences, échanges, visites, déplacements...),
- Publication d'un bulletin mensuel d'information sur les différentes activités proposées par notre Association, notamment les Stages à prix modique (stages de sauts, de parapente, de para-ski, de parachutisme ascensionnel) qui feront découvrir les joies exceptionnelles de la 3^e dimension (l'AIR),

- Organisation de stages de parapente à l'intention des Jeunes Sapeurs-Pompiers (Cadets) à partir de 12 ans,

- Participation de Membres de l'Equipe de France de Parachutisme des Sapeurs-Pompiers : créer l'événement de vos fêtes Sapeurs-Pompiers, anniversaires, inauguration de Caserne, manifestations sportives, corporatives, départementales, régionales ou nationales (32 démonstrations en 1989 et 1990), dont les bénéficiaires : 66 100 F ont été versés directement et intégralement à l'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers par les Organisateurs.

Je vous signale également que nous participerons à la 3^e Coupe de France, qui se déroulera du 26 au 31 août 1991 à Pau. L'originalité de cette compétition réside dans le fait qu'elle est ouverte aussi bien aux Parachutistes débutants, qu'aux Parachutistes confirmés.

Notre Association ne peut pas vous laisser indifférent : vous trouverez toujours une activité qui correspondra à vos désirs sportifs ou à vos désirs d'évasion.

Pour cela, rejoignez-nous vite en adressant votre bulletin d'adhésion. Vous recevrez, par retour du courrier, les Statuts ainsi que le dernier bulletin mensuel d'information, qui vous permettra de suivre et peut-être, si vous le désirez, de participer à nos activités.

Notre Conseil d'Administration, dont vous trouverez ci-dessous la liste des Membres, est à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles ; n'hésitez pas à les contacter, c'est toujours avec l'esprit qui prédomine chez tous les Sapeurs-Pompiers, qu'ils vous répondront.

Je vous prie d'agréer, Cher Ami Sapeur-Pompier, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Conseil d'Administration
Le Président

- *Le Président* : Commandant COUSIN Jacques - Centre de Secours Principal - 2 boulevard Laënnec - 60100 Creil - Tél. 44 25 33 18.
- *Vice-Président* : Lieutenant-Colonel LACHARME Max - 2 boulevard Emile Dubuisson - 59800 Lille - Tél. 20 30 55 56.
- *Secrétaire* : Capitaine BIDAUD Jean-Marie - Centre de Secours - 37 avenue du Maréchal Foch - 78400 Chatou - Tél. 39 52 28 34.
- *Trésorier* : Caporal-Chef CABLAN Luc - 16 boulevard de la République - 78400 Chatou - Tél. 30 71 21 62.
- *Trésorier Adjoint* : Sergent-Chef DUFOUR René - 89 rue de Bayencourt - 60490 Ressons-sur-Matz - Tél. 44 86 39 39.
- *Secrétaire Adjoint* : CHERMANNE Jean-Yves - 32 rue du Parouset - 95650 Génicourt - Tél. 47 60 71 73.

BULLETIN D'ADHESION 1990-1991
A L'ASSOCIATION SPORTIVE DES SAPEURS-POMPIERS PARACHUTISTES FRANÇAIS

Je soussigné :

NOM..... (- S.P. Permanent

Prénom (- S.P. Professionnel

Date de Naissance..... (-S.P. Volontaire (1) Grade :.....

Adresse personnelle (- S.P. Militaire

..... (- S.P. de l'Industrie

..... (- S.P. Civil

Tél. personnel (précisez si liste rouge) :.....

Tél. travail :..... Poste :

C.S.P. - C.S. - C.P.I. - Caserne - Usine de :.....

Adresse :

.....

NIVEAU PARACHUTISTE : Débutant ; Progression Brevet A ; Brevet B1 ; B2 ; B3 ; C (1)

Désire adhérer à l'Association Sportive des Sapeurs-Pompiers Parachutistes Français pour l'année 1990-1991 ; déclare avoir pris connaissance des Statuts et Règlement Intérieur et m'engage à m'y conformer.

Date : Signature :

Je joins un chèque de 50,00 Francs représentant ma cotisation annuelle et m'engage à vendre 25 cartes de Membre Bienfaiteur au profit de l'Association.

A faire parvenir au Commandant COUSIN - Président de l'Association Sportive des Sapeurs-Pompiers Parachutistes Français - Centre de Secours Principal de Creil - 2 boulevard Laënnec - 60100 Creil.

(1) *Rayer la Mention Inutile*

A tous les Pompiers

Je dédie ce texte à tous ces héros du passé, du présent et du futur

100

Je vous tire mon chapeau
Vous qui risquez votre peau.
Professionnels ou Volontaires,
Vous menez une vie très particulière.

La compagnie accourt
Lorsque nous appelons aux secours.
Même pour ces canulars incessants
Vous répondez présent.

Vous combattez le feu et les flammes,
Sous le regard inquiet de vos femmes.
Vos enfants vous regardent d'un air fier,
En disant, "c'est mon père".

Le rouge est votre couleur,
Elle est synonyme de chaleur,
La chaleur humaine et sincère
Des Pompiers et parfois des Pompières.

A tous les Pompiers,
Qui affrontent tant de dangers.
D'un courage exemplaire,
Pour nous tous ils sont nécessaires.

Un petit message personnel,
Vous l'appellez "Chef",
Ma sœur et moi nous l'appelons "Papa",
Et croyez-moi nous en sommes très fières,
De notre Père.

Sonia LAURENT
Fille du Lieutenant J.P. LAURENT
Chef de Corps C.P.I. 38 - Eybens

André JEYMOND, n'est plus

101

André JEYMOND a participé à la vie associative de la commune. Rentré au Corps des Sapeurs-Pompiers de Vaulnaveys-le-Bas le 2 janvier 1934, il en sortira le 31 décembre 1979 avec le grade de Capitaine Honoraire ; il a assuré la responsabilité de Chef de Corps pendant plusieurs décennies. Administrateur et Vice-Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'octobre 1974 jusqu'à sa retraite.



Conseiller Municipal du 18 mai 1945 au 22 mars 1959, il a également assuré la présidence du club du 3^e âge de la commune, pendant plusieurs années.

C'était un homme de cœur, serviable, toujours prêt à rendre service, dont la bonté et la générosité étaient aussi discrètes qu'inépuisables.

Le Dauphiné Libéré se joint à tous ses amis pour présenter à la famille ses sincères condoléances.

(Extrait de Presse)

Titulaire de la médaille d'argent, de la médaille du dévouement avec rosette, de la médaille d'honneur de vermeil et d'or des Sapeurs-Pompiers.

C'est André JEYMOND qui remonta le Corps en 1953 et qui lui a fait prendre toute son ampleur.

Carte AVANTAG :
le passe-partout de la ville.



Mieux vivre sa ville





Bureau d'étude et d'ingénierie :

Sols - Fondations

Stabilité des constructions - Infrastructure - Superstructures

Maçonnerie - Béton armé - Charpente métallique - V.R.D.

GROUPE DELTA - 24, rue Lamartine - 38320 Eybens - Tél. : 76 24 02 50



LUXOS



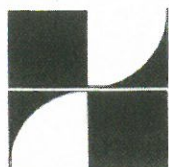
S. A. LUXOS

Z.A. la Piche
38430 MOIRANS



- EPONGES DE ZIRCONIUM
- HAFNIUM
- CHLORURE DE MAGNESIUM
- TETRACHLORURE DE SILICIUM
- OXYDES DE ZIRCONIUM
- OXYDES DE HAFNIUM

Boîte Postale 12
38560 JARRIE
Tél. : 76 73 39 50
Fax : 76 68 79 40



STEIN HEURTEY
PHYSITHERM

EQUIPEMENTS ET PROCEDES THERMIQUES POUR LA
MECANIQUE, L'ELECTRONIQUE ET LA PHYSIQUE INDUSTRIELLE

BP n° 12
5, rue de Pacalaire
38170 Seyssinet
(France)
Tél. : (33) 76 49 91 31
Fax : (33) 76 49 13 26
Télex 980 838

GROUPE FIVES-LILLE

M. Georges GONNETON

Sous-Lieutenant, Chef de Corps du Centre de Première Intervention d'Entre-deux-Guiers
nous a quittés

103



ospitalisé pour des interventions chirurgicales à la suite d'une chute d'un arbre, M. GONNETON a succombé à Chambéry, le jeudi 14 mars 1991 à l'âge de 60 ans.

Entré aux Sapeurs-Pompiers d'Entre-deux-Guiers le 1^{er} janvier 1961 (à 30 ans), il gravissait rapidement les échelons de la hiérarchie des soldats du feu.

Nommé Sergent le 22 avril 1963,
Adjudant en septembre 1965,
Sous-Lieutenant, Chef de Corps le 29 septembre 1967.
Georges GONNETON était titulaire de la médaille d'argent et de la médaille de vermeil.

Il devait très prochainement prendre sa retraite puisque atteint par la limite d'âge.

Depuis 1971 et jusqu'à ce jour il était Conseiller Municipal et Maire Adjoint de 1977 à 1989.

Il fut Administrateur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

Une foule nombreuse accompagnait Georges GONNETON à sa dernière demeure. Ses hommes suivis de plus de 100 Soldats du Feu du Canton de Saint-Laurent-du-Pont et des Echelles montaient une garde d'honneur émue et silencieuse. Le Père Jean GEORGES célébrait les funérailles dans l'Eglise d'Entre-deux-Guiers trop exigüe pour contenir une foule recueillie dans laquelle figuraient :

- M. Jacques PICHON MARTIN Conseiller Général et Médecin Capitaine du Centre de Secours de Saint-Laurent-du-Pont,
- M. Pierre REY Maire d'Entre-deux-Guiers,
- le Colonel BLANC ancien Inspecteur Départemental Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de



Secours, représentant M. CHAIZE Président de la Commission Administrative du S.D.I. au Conseil Général,

- le Commandant MARCHETTI Adjoint au Colonel POURCEAU, Directeur du S.D.I.,
- le Capitaine MATHIEU, Inspecteur Départemental Adjoint, secteur de Rives, commandant le Centre de Secours de Voiron, représentant le Président de l'Union Départementale,
- le Lieutenant Gilles THELLIER, commandant le Centre de Secours de Saint-Laurent-du-Pont,
- le Lieutenant Bernard PIOZ, commandant le Centre de Secours des Echelles,
- les Chefs de Corps des C.P.I. de Chartreuse,
- les Brigades de Gendarmerie de Saint-Laurent-du-Pont et des Echelles.

Démarchage abusif

en publicité.
Mise en garde

Cette revue
est la seule publication officielle
de tous les Sapeurs-Pompiers
du département de l'Isère.



Notre délégué, Monsieur Philippe LACHKAR,
est la seule personne habilitée à recueillir
les insertions publicitaires au nom de la revue
“Le Sapeur-Pompier de l'Isère”

Pour tous renseignements, avant signature, prenez contact auprès du

Lieutenant-Colonel René PAILLOT

Rédacteur en chef

Commandant le Centre de Secours Principal de Grenoble

19, av. Victor-Hugo - 38170 SEYSSINET-PARISSET

Tél. : 76.49.49.49

La réforme de l'enseignement du secourisme

par M. Joël FIDALY, Chef de la section "Secourisme et sauvetage spécialisé"
au Bureau de la Formation de la Direction de la Sécurité Civile

105

M. Alain HORRUT, Chef du Bureau de la Formation des Sapeurs-Pompiers et des personnels spécialisés de la Direction de la Sécurité Civile, avait exposé les principes de la réforme, en cours, du secourisme qui doit intervenir à court terme, dans l'éditorial de Sécurité Civile et industrielle de septembre dernier.

Nous publions, ci-dessous, l'essentiel de l'intervention faite par Monsieur FIDALY, attaché d'administration centrale, Chef de la Section du Secourisme et du Sauvetage spécialisé au Bureau de la Formation, devant des moniteurs nationaux de secourisme, à Nice, et qui développe ce que qu'avait confié Monsieur HORRUT.

"La réforme de l'enseignement du secourisme a été élaborée par la Direction de la Sécurité Civile, en collaboration avec les Ministères concernés, les responsables des grandes associations nationales et les personnalités qualifiées et a été approuvée à l'unanimité par la Commission nationale du secourisme, réunie le 19 octobre 1988.

Son entrée en vigueur prévue en principe dans le courant du premier semestre de l'année 1989, aura pour conséquence l'abrogation partielle du décret du 4 janvier 1977 relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme. Bien entendu, avant la publication des nouveaux textes, l'actuelle réglementation continuera à être appliquée.

La réforme de l'enseignement du secourisme

Cette réforme a pour objet de donner une nouvelle définition de la formation de base qui entraînera la révision du programme de l'enseignement du secourisme.

Une attestation de formation aux premiers secours sera créée et délivrée par l'organisme formateur. L'actuel B.N.S. sera remplacé par le Brevet National de Premiers Secours délivré par le Préfet du département organisateur de l'examen sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur.

La composition du jury d'examen sera allégée.

I - Programme de l'enseignement du secourisme

a) La formation de base :

Il s'agit de différencier la formation de base destinée au grand public et la formation des membres des équipes de secours, qu'ils soient Professionnels ou Bénévoles.

Elle comportera l'enseignement jugé minimal et nécessaire correspondant aux gestes à effectuer pour préserver au mieux l'intégrité physique des victimes. Le volume horaire de cet enseignement sera estimé entre 12 et 15 heures. De ce fait, l'I.G.E.S. deviendra caduque.

Cette formation présentera trois nouvelles caractéristiques qui resser-

tent de la pédagogie moderne : elle est modulaire, progressive et intégrée.

Modulaire :

10 modules, dont la liste figure en annexe, constituent cet enseignement. Chaque module correspond à une unité d'enseignement qui dispense la connaissance du geste à effectuer (savoir observer, agir, reconnaître, quand et comment...).

Pour chaque module, une grille de contrôle des connaissances sera établie.

Progressive :

Cet ensemble de modules est validé, au fur et à mesure de l'acquisition des connaissances par le candidat. Ex. : pour avoir accès au module n° 2, il faut avoir validé le premier module. Ce contrôle continu des connaissances se poursuivra tout au long de l'enseignement et, en cas de succès du candidat, sera sanctionné par une attestation de formation aux premiers secours délivrée par l'organisme formateur agréé.

Intégrée :

La formation de base consistera à enseigner la reconnaissance des détresses vitales et à faire effectuer les gestes qui s'imposent en attendant l'intervention des secours médicalisés. Dans ce cadre, il faut que la formation soit faite à partir de cas concrets où théorie et pratique sont intégrées.

b) Modules complémentaires ; formation "équipe" ; modules optionnels :

Les modules complémentaires s'adresseront à des publics différents selon leur nature et correspondant à des situations particulières, voire marginales : par exemple, savoir agir devant une intoxication, etc. Ces modules ne seront pas obligatoires mais pourront s'apparenter à une prestation de services de l'organisme formateur, selon les besoins en formation du candidat.

La formation "équipe", comme son nom l'indique, constituera la formation nécessaire et obligatoire des secouristes ayant déjà reçu la formation de base et désirant faire partie d'une équipe. Il y aura des modules obligatoires, validables dans les mêmes conditions que la formation de base (le contrôle continu des connaissances).

Une troisième catégorie dénommée "modules optionnels" correspondra aux mentions ou spécialisations de l'actuel B.N.S.

II - Délivrance des attestations et des Diplômes d'Etat dans le cadre de la formation de base

a) L'attestation de formation aux premiers secours :

Une attestation de formation aux premiers secours sera délivrée au candidat ayant satisfait à la totalité du contrôle continu des connaissances relatif à la formation de base. Cette attestation sera délivrée par l'organisme formateur agréé par le Ministre de l'Intérieur ; tout en garantissant la qualité de la formation, elle n'aura de valeur qu'associative. L'acquisition de cette attestation permettra à leur titulaire d'accomplir les gestes indispensables de premiers secours.

b) Le Brevet National de Premiers Secours (B.N.P.S.) :

Le futur B.N.P.S., diplôme d'Etat, sanctionnera cette même formation de base. Le candidat devra être titulaire de l'attestation précitée.

Le B.N.P.S. se caractérisera par sa qualité de diplôme d'Etat délivré par

le Préfet du département organisateur de l'examen sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur et par la nature de l'examen que tout candidat doit passer devant un jury d'Etat.

Cet examen comportera une épreuve globale sous forme de cas concret : c'est-à-dire que le candidat sera jugé sur sa réelle capacité d'effectuer le geste.

Le B.N.P.S. s'adressera particulièrement aux candidats désireux de faire partie d'une équipe de secours et à certaines professions ou activités nécessitant un brevet d'Etat, alors que l'attestation de formation aux premiers secours s'inscrit dans une politique plus large de formation et d'intéressement de la population au secourisme.

III - Composition du Jury

La composition du jury d'examen sera allégée. Il comprendra un Médecin et un Moniteur titulaire du Brevet National de Moniteur de Secourisme à jour de recyclage. Le jury sera présidé par le Préfet ou son représentant.

L'examen du B.N.P.S., diplôme d'Etat, comportera une seule épreuve globale aux lieux et places des cinq ateliers de l'actuel B.N.S.

IV - Recyclage

Le recyclage ne sera pas obligatoire mais incitatif pour les titulaires du B.N.P.S. Cependant, pour les secouristes appelés à participer à des opérations de secours publics, ce recyclage sera obligatoire.

V - Equivalence

Les titulaires du B.N.S. seront considérés comme détenteurs, à la date de publication du nouveau décret, du Brevet National des Premiers Secours par équivalence.

VI - Conditions d'attribution et du renouvellement de l'agrément

L'agrément aux organismes formateurs sera délivré par le Ministre de l'Intérieur au niveau national et par le Préfet au niveau départemental. Cet agrément sera accordé pour une période déterminée. Les conditions de son renouvellement dépendront du bilan d'activités pédagogiques de l'organisme formateur et de la situation concernant le recyclage de leurs moniteurs.

Le Bureau de la Formation de la Direction de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur procédera par étape à la refonte des textes réglementaires régissant le secourisme. La première partie de cette réforme est bien avancée. Il restera à régler les procédures administratives pour qu'elle puisse entrer en application.

Ensuite sera entreprise la révision des diverses spécialisations, et enfin celle du monitorat et de l'instructorat.

La Direction de la Sécurité Civile, avec tous les membres de la Commission et de la sous-commission, a pris en compte l'entrée prochaine dans le cercle européen et Monsieur le Directeur de la Sécurité Civile, lors de la séance plénière de la Commission nationale de secourisme tenue le 19 octobre dernier, a demandé qu'un groupe de travail soit constitué pour étudier tout ce qui concerne l'harmonisation de l'enseignement dans les pays de la Communauté européenne et l'équivalence de diplômes.

Ce groupe de travail est déjà créé.

Il comprend les représentants de plusieurs Ministères :

- Ministère de l'Intérieur, Ministère pilote en matière de secourisme ;
- Ministère de la Santé qui, dans un certain nombre de cas, est cosignataire avec le Ministère de l'Intérieur en ce qui concerne le programme de l'enseignement ;

- Ministère de l'Education Nationale ;
- Ministère de la Défense ;
- Les représentants des grandes associations nationales :
- Fédération Nationale de la Protection Civile,
- Croix-Rouge Française et autres,
- les personnalités qualifiées.

Dès l'an prochain, ce groupe se mettra à l'étude des nombreux points à traiter.

Pour l'instant, nous ignorons encore comment pourra s'organiser l'équivalence des diplômes. Pour les programmes de l'enseignement, certaines associations, comme la Croix-Rouge Française, ont déjà fait quelques travaux de réflexion.

Naturellement, l'administration organisera une vaste campagne d'explication pour la mise en application des nouveaux textes et s'efforcera, dans toute la mesure de ses moyens, de venir en aide aux Associations. Il leur appartiendra de solliciter son aide éventuelle si certains problèmes viennent à se poser après la mise en route de la réforme".

PREMIERS SECOURS

GRAND PUBLIC

EQUIPES

Professionnels,
Volontaires ou
Bénévoles

Attestation

Diplôme d'Etat

Diplôme d'Etat

10 modules
indissociables

Contrôle
des
connaissances

9 modules

Validation
de chaque module

Etude
de cas

Environ 20 heures
dont 1 module sur
l'Organisation des
Secours

Environ 10 heures
soit 5 cours
de 2 heures

14 ans
révolus

Attestation de
Formation aux
Premiers
Secours

Brevet
National de
Premier
Secours

Formations
optionnelles

A.F.P.S.

B.N.P.S.

M.T.

Index des Annonceurs

108

A

Agir Informatique 50
Air Liquide 86
Atochem 78
Automonin 32

C

Caisse d'Epargne et de
Prévoyance 2^e de couv.
Carrefour (Echirolles) 68
Carrefour (Meylan) 72
Castorama 14
CEP 76
Cezus Chimie 102
Continent 42
CHRU de Grenoble 46-72
Compagnie de Chauffage de l'Agglo-
mération Grenobloise 3^e de couv.
Crédit Agricole de l'Isère 80
Cuynat 86

D

Distugil 58

E

EDF-Centrale Nucléaire
de Saint-Alban/Saint-Maurice 51
Espitalier Auto 70

F

Finorga 18
France-Télécom 24

G

GEC 68
Grand'Place 37
Groupe Delta 102

H

Hôtel Mercure 12
Hydrelec 54

I

Intermarché
(Vienne-Malisol) 78

K

K'Store 86

L

La Maison de l'Energie 68
Leclerc 45
Leroy-Merlin 57
Les Etablissements Hospitaliers
de Saint-Hilaire du
Touvet 4^e de couv.
Ligue Nationale Contre le Cancer
(Comité de l'Isère) 34
Lou 30
Luxos 102

N

Nersa 44
Neyrpic 31

P

PEM 8
Phoenix 22

R

Rallye 58
Rhône-Poulenc 76

S

Sanicar 6
Satheim 91
Sécurité Industrielle
Rhône-Alpes 38
SICN 48
Socotec 16
Stein Heurtey-Physitherm 102

T

TAG 101
TCS 70

V

VFD 86